



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

SOMMAIRE

CHAPITRE I – GENERALITES.....	04
CHAPITRE II – LES COMPETENCES TRANSFEREES.....	11
I – COMPETENCES OBLIGATOIRES.....	11
A – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L’ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE.....	11
B – AMENAGEMENT DE L’ESPACE COMMUNAUTAIRE.....	12
II – COMPETENCES OPTIONNELLES.....	13
A – CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	13
B – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DES DECHETS ASSIMILES.....	13
C – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF DE L’ESPACE COMMUNAUTAIRE.....	13
III – COMPETENCES FACULTATIVES.....	14
A – EVENEMENTS CULTURELS D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	14
B – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L’ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE.....	14
C – AMENAGEMENT ET GESTION DES AIRES D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	14
D – VIDEO PROTECTION D’ENTREES DE VILLE.....	14
E – POLITIQUE EN FAVEUR DE L’ACCES AUX SOINS.....	14
F – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU VAL D’ESSONNE.....	14
IV – EVOLUTIONS DE COMPETENCES PREVUES.....	15
CHAPITRE III – LES ACTIVITES EN 2015.....	15
1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	15
1.1 – OPERATION ZAC MONTVRAIN 2.....	15
1.2 – MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITE EN VAL D’ESSONNE.....	16
1.3 – PACTE SUD ESSONNE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, LA FORMATION ET L’EMPLOI : PHASE OPERATIONNELLE.....	17
1.4 – ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS.....	18
2 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	19
3 – AMENAGEMENT DE L’ESPACE.....	21
3 – LA PLANIFICATION URBAINE SUR LE TERRITOIRE DU VAL D’ESSONNE.....	21
3.1 – PLANIFICATION INTERCOMMUNALE : LE SCoT.....	21
3.2 – PLANIFICATION URBAINE COMMUNALE : POS – PLU.....	21
3.3 – LE DROIT DES SOLS.....	22
3.4 – LES GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE.....	26
3.4.1 – LE PROJET DE LA BASE AERIENNE 217.....	26
3.4.2 – DEPOT D’UN CONTRAT DE TERRITOIRE AUPRES DU DEPARTEMENT DE L’ESSONNE.....	27
3.4.3 – APPROBATION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE.....	28
3.4.4 – PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) AUTOUR DE L’ETABLISSEMENT SFDM CERNY ET D’HUISON-LONGUEVILLE.....	28
3.4.5 – LES RESSOURCES EN HYDROCARBURE.....	30
4 – LES OUTILS D’ETUDE ET D’AMENAGEMENT AVEC L’ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES TERRITOIRES DE L’ESSONNE.....	30
5 – TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	31
5.1 – GESTION DES CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES.....	31
5.2 – GESTION DES LIGNES REGULIERES.....	31
5.3 – RESTRUCTURATION DES LIGNES DES RESEAUX DE TRANSPORTS DE VAL D’ESSONNE.....	32
5.4 – LE TRANSPORT A LA DEMANDE – MOBI’VAL D’ESSONNE.....	32
5.5 – PROJET DE TRANSPORT A LA DEMANDE DU SUD ESSONNE.....	33
5.6 – PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENT INTERENTREPRISES (PDIE) SUR LE SITE DU BOUCHET.....	33
5.7 – LE POSITIONNEMENT DE LA CCVE FACE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) ET, EN PARTICULIER, SUR LA COMPETENCE TRANSPORTS.....	34
6 – AMENAGEMENTS TECHNIQUES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES.....	35
6.1 – L’AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE DE LA CCVE.....	35
6.2 – CREATION D’UN LOCAL RANGEMENT MATERIEL A LA HALLE DES SPORTS.....	36
6.3 – CREATION D’UN PARC DE STATIONNEMENT RUE DU MARTROY A BALLANCOURT-SUR-ESSONNE... 36	
6.4 – CREATION D’UNE AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE D’ITTEVILLE.....	37
6.5 – GESTION DES AIRES D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	37

7 – ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS.....	38
8 – MAISON DES SERVICES PUBLICS.....	41
9 – MANIFESTATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	44
9.1 – MANIFESTATIONS SPORTIVES.....	44
9.2 – REHABILITATION DU COMPLEXE AQUATIQUE.....	45
9.3 – HALLE DE SPORT INTERCOMMUNALE ASSIA EL’HANNOUNI.....	46
9.4 – TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE COMMUNAUTAIRE ROMAIN DESBIEY.....	47
10 – CULTURE D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	47
11 – DEVELOPPEMENT DURABLE.....	53
12 – LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	55
12.1 – LA COMMUNICATION GENERALISTE.....	55
12.2 – LA COMMUNICATION THEMATIQUE.....	57
12.3 – LA COMMUNICATION ELECTRONIQUE.....	57
12.4 – AUTRES ACTIONS.....	61
13 – LES ACTIVITES FONCTIONNELLES.....	62
13.1 – LES FINANCES EN 2015.....	62
13.2 – LES RESSOURCES HUMAINES EN 2015.....	71
13.3 – L’ACTIVITE ADMINISTRATIVE.....	72
13.4 – RECENSEMENT DES MARCHES CONCLUS EN 2015.....	73
13.5 – RETROSPECTIVE DES FAITS MARQUANTS 2015.....	74

CHAPITRE I - GENERALITES

Les communes du Val d'Essonne 21 communes du territoire



La création de la Communauté de Communes : le 11 décembre 2002

Les communes adhérentes : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, D'Huisson Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville sur Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.

La superficie du territoire : 19 313 hectares

Nom de la commune	Population totale	Superficie en Ha	Densité Hab/km ²
Auvernaux	353	650	54
Ballancourt-sur-Essonne	7 559	1 130	669
Baulne	1 312	816	161
Cerny	3 503	1 713	204
Champcueil	2 921	1 635	179
Chevannes	1 748	1 023	158
D'Huisson-Longueville	1 493	1 004	149
Écharcon	786	681	115
La Ferté-Alais	4020	455	884
Fontenay-le-Vicomte	1 293	683	189
Guigneville-sur-Essonne	968	919	105
Itteville	6 740	1 220	552
Leudeville	1 461	784	186
Mennecy	13 546	1 108	1 223
Nainville-les-Roches	470	593	79
Ormoy	1 961	188	1 043
Orveau	201	430	47
Saint-Vrain	3 035	1 154	263
Vayres-sur-Essonne	965	846	114
Vert-le-Grand	2 425	1 611	151
Vert-le-Petit	2 807	684	410
TOTAL	59 567	19 327	308

Source : Recensement de la population 2013 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2015

LES ELUS DU VAL D'ESSONNE

Le Président : Monsieur Patrick IMBERT est Président de la Communauté de Communes depuis le 12 Octobre 2004.

Il détient également les mandats électifs suivants :

- Adjoint au Maire de Ballancourt-sur-Essonne depuis mars 2001
- Conseiller départemental de l'Essonne – canton de Mennecy – depuis mars 2001
- Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne depuis octobre 2004
- Vice-président du Conseil Départemental de l'Essonne délégué au développement économique, à l'emploi, aux nouvelles technologies, à l'enseignement supérieur et à la recherche depuis avril 2015

Par ailleurs, il détient les autres mandats suivants :

- Président du Syndicat des eaux entre Rémarde et Ecole depuis avril 2014
- Président Directeur Général de la Société d'Economie Mixte " Essonne Aménagement " depuis mai 2015
- Président d'Essonne Développement depuis mai 2015

Le Conseil Communautaire :

Pour l'année 2015, le Conseil était composé :

- de 57 délégués du 1^{er} janvier 2015 au 15 juin 2015
- de 54 délégués du 16 juin 2015 au 31 décembre 2015

Composition du Conseil communautaire du 1^{er} janvier 2015 au 9 février 2015 :

COMMUNES	Nombre de délégués	Délégués titulaires
Auvernaux	01	M. Wilfrid HILGENGA
Ballancourt-sur-Essonne	06	M. Jacques MIONE Mme Claudine TURON M. Patrick IMBERT - Président Mme Catherine VERLYCK M. Pascal DHERMAND M. Bertrand DUNOS
Baulne	02	M. Jacques BERNARD Mme Véronique BRISSET
Cerny	03	Mme Marie-Claire CHAMBARET M. Philippe ROTTEBOURG M. François HERMANT
Champcueil	03	M. Pierre ALDEGUER Mme Martine HIVERT M. Pierre CHERPRENET
Chevannes	03	M. Jacques JOFFROY Mme Pascale AMIOT M. Claude CHASSERIEAU
D'Huison-Longueville	02	M. Patrick DAVID Mme Marie DESCOURS
Echarcon	01	M. Gérard RASSIER
Fontenay-le-Vicomte	02	M. Jean-Luc GOUARIN Mme Marie-Josée BERTOCCHI-PAUMIER
Guigneville-sur-Essonne	01	M. Gilles LE PAGE
Itteville	05	M. Alexandre SPADA Mme Nathalie FERNANDES-FERREIRA M. Jean-Charles COINTOT Mme Anne-Marie ROUFFANEAU Mme Elisabeth BLOND
La Ferté-Alais	03	Mme Marie-Annick PIERE M. Yves MARRE Mme Caroline PARATRE
Leudeville	02	M. Jean-Pierre LECOMTE Mme Marie-Agnès FAIX
Menecy	08	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Mme Annie PIOFFET M. Romain BOSSARD Mme Anne-Marie DOUGNIAUX M. Alain LE QUELLEC Mme Carina COELHO M. Jean FERET M. Christian RICHOMME
Nainville-les-Roches	01	M. Joël PRIMAUD

Ormoy	03	M. Jacques GOMBAULT Mme Evelyne PELLETIER M. Jean-Michel HOUY
Orveau	01	M. Michel DAIGLE
Saint-Vrain	03	M. Pierre COCHARD Mme Véronique VRIELYNCK M. Christian VERSCHUERE
Vayres-sur-Essonne	01	Mme Jocelyne BOITON
Vert-le-Grand	03	M. Jean-Claude QUINTARD Mme Nicole SERGENT M. Sylvain PARASOTE
Vert-le-Petit	03	Mme Laurence BUDELLOT M. Jean-Michel LEMOINE Mme Marie-José BERNARD
TOTAL	57	

Composition du Conseil communautaire du 10 février 2015 au 15 juin 2015 suite à la démission d'un élu de Vert-le-Grand :

COMMUNES	Nombre de délégués	Délégués titulaires
Auvernaux	01	M. Wilfrid HILGENGA
Ballancourt-sur-Essonne	06	M. Jacques MIONE Mme Claudine TURON M. Patrick IMBERT - Président Mme Catherine VERLYCK M. Pascal DHERMAND M. Bertrand DUNOS
Baulne	02	M. Jacques BERNARD Mme Véronique BRISSET
Cerny	03	Mme Marie-Claire CHAMBARET M. Philippe ROTTEMBOURG M. François HERMANT
Champcueil	03	M. Pierre ALDEGUER Mme Martine HIVERT M. Pierre CHERPRENET
Chevannes	03	M. Jacques JOFFROY Mme Pascale AMIOT M. Claude CHASSERIEAU
D'Huison-Longueville	02	M. Patrick DAVID Mme Marie DESCOURS
Echarcon	01	M. Gérard RASSIER
Fontenay-le-Vicomte	02	M. Jean-Luc GOUARIN Mme Marie-Josée BERTOCCHI-PAUMIER
Guigneville-sur-Essonne	01	M. Gilles LE PAGE
Itteville	05	M. Alexandre SPADA Mme Nathalie FERNANDES-FERREIRA M. Jean-Charles COINTOT Mme Anne-Marie ROUFFANEAU Mme Elisabeth BLOND
La Ferté-Alais	03	Mme Marie-Annick PIERE M. Yves MARRE Mme Caroline PARATRE
Leudeville	02	M. Jean-Pierre LECOMTE Mme Marie-Agnès FAIX
Mennecy	08	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Mme Annie PIOFFET M. Romain BOSSARD Mme Anne-Marie DOUGNIAUX M. Alain LE QUELLEC

		Mme Carina COELHO M. Jean FERET M. Christian RICHOMME
Nainville-les-Roches	01	M . Joël PRIMAUD
Ormoy	03	M. Jacques GOMBAULT Mme Evelyne PELLETIER M. Jean-Michel HOUY
Orveau	01	M. Michel DAIGLE
Saint-Vrain	03	M. Pierre COCHARD Mme Véronique VRIELYNCK M. Christian VERSCHUERE
Vayres-sur-Essonne	01	Mme Jocelyne BOITON
Vert-le-Grand	03	M. Jean-Claude QUINTARD Mme Nicole SERGENT M. Philippe BOUILLAGUET
Vert-le-Petit	03	Mme Laurence BUDELOT M. Jean-Michel LEMOINE Mme Marie-José BERNARD
TOTAL	57	

Composition du Conseil communautaire du 16 juin 2015 au 31 décembre 2015 suite à l'annulation des élections de deux communes du territoire et de la nécessité de mettre en œuvre un nouvel accord local, validé par arrêté préfectoral en date du 6 mai 2015 :

COMMUNES	Nombre de délégués	Délégués titulaires
Auvernaux	01	M. Wilfrid HILGENGA
Ballancourt-sur-Essonne	06	M. Jacques MIONE Mme Claudine TURON M. Patrick IMBERT - Président Mme Catherine VERLYCK M. Pascal DHERMAND M. Bertrand DUNOS
Baulne	01	M. Jacques BERNARD
Cerny	03	Mme Marie-Claire CHAMBARET M. Philippe ROTTEMBOURG M. François HERMANT
Champcueil	03	M. Pierre ALDEGUER Mme Martine HIVERT M. Pierre CHERPRENET
Chevannes	02	M. Jacques JOFFROY Mme Pascale AMIOT
D'Huisson-Longueville	02	M. Patrick DAVID Mme Marie DESCOURS
Echarcon	01	M. Gérard RASSIER
Fontenay-le-Vicomte	01	M. Jean-Luc GOUARIN
Guigneville-sur-Essonne	01	M. Gilles LE PAGE
Itteville	05	M. Alexandre SPADA Mme Françoise GUILLARD Mme Corinne COINTOT Mme Anne-Marie ROUFFANEAU M. Bertrand WOJTYNIAK
La Ferté-Alais	03	Mme Marie-Annick PIERE M. Yves MARRE Mme Caroline PARATRE
Leudeville	02	M. Jean-Pierre LECOMTE Mme Marie-Agnès FAIX

Mennecy	10	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Mme Annie PIOFFET M. Romain BOSSARD Mme Anne-Marie DOUGNIAUX M. Alain LE QUELLEC Mme Astrid BALSSA M. Jean FERET M. Christian RICHOMME Mme Christine COLLET M. Claude GARRO
Nainville-les-Roches	01	M. Joël PRIMAUD
Ormoy	02	M. Jacques GOMBAULT Mme Danièle BONNEVEAU
Orveau	01	M. Michel DAIGLE
Saint-Vrain	03	M. Pierre COCHARD Mme Véronique VRIELYNCK M. Christian VERSCHUERE
Vayres-sur-Essonne	01	Mme Jocelyne BOITON
Vert-le-Grand	02	M. Jean-Claude QUINTARD Mme Nicole SERGENT
Vert-le-Petit	03	Mme Laurence BUDELLOT M. Jean-Michel LEMOINE Mme Marie-José BERNARD
TOTAL	54	

Le Conseil vote les délibérations préparées préalablement par les différentes Commissions et le Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire :

Le Bureau est composé d'un représentant par commune, soit 21 membres dont le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau.

Le Bureau examine tous les dossiers avant leur présentation devant le Conseil Communautaire et donne des orientations stratégiques.

Les membres du Bureau, représentant les différentes communes sont du 1er janvier au 31 décembre 2015 :

Communes	Membres du Bureau communautaire
Auvernaux	M. Wilfrid HILGENGA Maire
Ballancourt-sur-Essonne	M. Patrick IMBERT Président
Baulne	M. Jacques BERNARD Vice-président - Maire
Cerny	Mme Marie-Claire CHAMBARET – Vice-présidente - Maire
Champcueil	M. Pierre ALDEGUER Vice-président – Maire
Chevannes	M. Jacques JOFFROY Maire
D'Huisson-Longueville	M. Patrick DAVID Délégué communautaire
Echarcon	M. Gérard RASSIER Maire
Fontenay-le-Vicomte	M. Jean-Luc GOUARIN Vice-président - Maire
Guigneville-sur-Essonne	M. Gilles LE PAGE Vice-président – Maire
Itteville	M. Alexandre SPADA Maire

La Ferté-Alais	Mme Marie-Annick PIERE Maire
Leudeville	M. Jean-Pierre LECOMTE Maire
Mennecy	M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Vice-président – Maire
Nainville-les-Roches	M. Joël PRIMAUD Maire
Ormoy	M. Jacques GOMBAULT Vice-président - Maire
Orveau	M. Michel DAIGLE Maire
Saint-Vrain	M. Pierre COCHARD Vice-président - Maire
Vayres-sur-Essonne	Mme Jocelyne BOITON Maire
Vert-le-Grand	M. Jean-Claude QUINTARD Vice-président – Maire
Vert-le-Petit	Mme Laurence BUDELOT Vice-présidente - Maire

Les Commissions et les Comités de pilotage :

Liste des commissions du 1^{er} janvier 2015 au 15 juin 2015 :

- Commission Finances – Gens du voyage
- Commission Développement économique – Insertion 16-25 ans – Commerce -
Tourisme
- Transports – Mobilité
- Sport – Culture – Vie associative
- Aménagement du territoire – Voirie – Travaux
- Développement durable – Déchets ménagers
- Accessibilité
- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission de Délégation de Service Public (DSP)
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Liste des commissions du 16 juin 2015 au 31 décembre 2015:

- Commission d'Appel d'Offres
- Commission de Délégation de Service Public
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Commission des Finances
- Commission Accessibilité
- Commission Développement économique - Insertion 16-25 ans – Commerce
- Commission Tourisme – Patrimoine
- Commission Transports – Mobilité
- Commission Sport – Vie associative
- Commission Aménagement du territoire – Voirie – Travaux – Gens du voyage
- Commission Développement durable
- Commission Déchets ménagers
- Commission Services à la personne – Sanitaire et social
- Commission Culture

Elles sont composées de représentants des communes et elles travaillent sur les différents dossiers de la Communauté de Communes avant qu'ils soient soumis aux membres du Bureau Communautaire et ensuite au Conseil Communautaire.

Liste des comités de pilotage :

- Comité de pilotage sur les études de la Base Aérienne 217
- Comité de pilotage du Schéma Directeur des réseaux de l'Ecosite de Vert-le-Grand/Echarcon
- Comité de pilotage pour le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)
- Comité de Pilotage de l'étude du PDIE du site du Bouchet
- Comité de Pilotage de l'étude du site de la Sablière du Tertre et de ses abords

CHAPITRE II – LES COMPETENCES TRANSFEREES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté exerce ses compétences se déclinant de la manière suivante :

I – COMPETENCES OBLIGATOIRES

A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Gestion d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

Actions de développement économique d'intérêt communautaire :

- Actions en accord avec les responsables des zones, visant à revaloriser l'environnement des zones d'activités existantes non communautaires, et pouvant porter sur la signalétique, la sécurisation et l'aménagement paysager.
- Les relations avec les entreprises industrielles, artisanales et commerciales établies sur le territoire communautaire.
- Toute mission d'études, générales ou particulières, de conseil ou de recherche de participation à tout financement, en relation avec la prospection, l'accueil, le suivi d'implantation ou de développement d'entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles ou de recherche.
- La mise en place de dispositifs d'aides financières.
- Insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Tourisme :

• Promotion touristique d'intérêt pour le territoire.

- Actions d'amélioration de l'hébergement touristique.
- Actions de mise en valeur des chemins de randonnées.
- Promotions des loisirs sur le territoire.

- Appuis aux projets touristiques structurants du territoire.
- Création et gestion d'un office du tourisme communautaire et d'antennes d'information.

Aménagement et développement du réseau numérique.

B - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de Secteur et ensemble des études ayant pour vocation de préparer l'évolution du SCOT (études paysagères...).

Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Etudes et réalisation de :

- Nouvelles ZAC dont l'activité est exclusivement économique.
- Nouvelles ZAC mixtes majoritairement économiques c'est-à-dire dont la surface de l'emprise foncière dédiée au développement économique fait plus de 50 % de l'emprise foncière globale de la ZAC.

Concernant les ZAC mixtes à dominante économique, il est précisé que lors de la rétrocession par l'aménageur des équipements publics à la collectivité, les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières non dédiées à l'activité économique seront rétrocédées aux communes.

Inversement, la Communauté reprendra les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières dédiées à l'activité économique des ZAC mixtes à dominante logement réalisées par les communes adhérentes.

Toutefois, en cas d'implantation diffuse de l'activité économique ne permettant pas de localiser clairement la zone qui y est consacrée, la ZAC restera communale.

En conséquence de ce qui précède, les ZAC à vocation uniquement habitat sont exclues de la compétence de la Communauté de Communes.

Transport :

- Transport en commun : organisation et gestion des lignes de transport en commun.
- Transport scolaire des enfants habitant le territoire et fréquentant des établissements scolaires publics ou privés sous contrat de l'Etat : collégiens, lycéens, maternelles et élémentaires, ainsi que le transport par taxi des élèves fréquentant des classes spécialisées : SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), CLIS (Classe d'Intégration Scolaire), CLIN (Classe Itinérante pour primo arrivants élémentaires), CLA (Classe d'Accueil pour primo arrivants collèges).
- Plan de Déplacement Local (PLD).
- Etudes et actions concernant le transport à la demande.
- Etudes concernant le transport périscolaire en direction des équipements culturels et sportifs.

Mise en œuvre, exploitation et maintenance des feux tricolores à priorité dynamique aux bus.

La Communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans les institutions en charge du développement du « Centre Essonne » et notamment auprès des communautés faisant partie du « Centre Essonne » : CA d'Evry, CA du Val d'Orge, CA en Seine-Essonne...

II – COMPETENCES OPTIONNELLES

A - CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Elaboration d'un plan de randonnées.
- Elaboration d'un plan de pistes cyclables.
- L'étude, la création, l'aménagement et l'entretien des :
 - Nouvelles voies de dessertes intercommunales.
 - Nouvelles infrastructures routières intercommunales.
 - Nouvelles liaisons douces intercommunales, reliant au moins deux communes du territoire et lorsqu'elles ne sont pas prévues sur les routes départementales et les routes nationales.
 - Nouveaux parcs de stationnements intercommunaux de desserte des transports en commun en agglomération ou hors agglomération.
 - Les voiries de statut communal des zones d'activités existantes.

L'entretien de ces équipements porte sur :

- La bande de roulement de la chaussée, le fil de l'eau, les eaux de ruissellement, les fossés, les talus, les murs de soutènement et les ouvrages d'art.
- La signalisation horizontale.

Sont exclues, les voiries communales existantes, ainsi que toutes les voiries de statut départemental ou national.

B - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DES DECHETS ASSIMILES

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

C - DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements :

- Les nouveaux équipements sportifs dits en accompagnement de collèges ou de lycées.
- Les nouveaux équipements sportifs s'inscrivant dans un schéma général de programmation des équipements sportifs communautaires élaboré par la Communauté de Communes.
- Les nouveaux équipements sportifs qui, du fait de leur caractère spécifique, couvrent les besoins de plusieurs communes du territoire et dont la fréquentation, outre prioritairement par les élèves du territoire de la CCVE, devra être réservée à une ou des associations sportives identifiées dans leur dénomination et leurs actions comme communautaires (sigle CCVE notamment), celles-ci pouvant, à ce titre, être subventionnées.
- En conséquence, l'intérêt communautaire étant avéré, les études préalables à la réalisation de ces équipements sportifs, les études portant notamment sur les coûts de fonctionnement et les modalités d'organisation et de gestion entre les collectivités concernées, seront à la charge de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
- La réhabilitation, restructuration et gestion du stade nautique Maurice Herzog situé à Mennecy.

Organisation de manifestations sportives d'intérêt communautaire.

III – COMPETENCES FACULTATIVES

A - EVENEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1 – Proposition, étude, réalisation et financement d'évènements culturels ponctuels dans les domaines suivants :

- Musique, chant.
- Danse,
- Théâtre,
- Peinture, dessin.
- Patrimoine en relation avec la compétence « tourisme ».
- Cinéma, vidéo.

Ces évènements devront exclusivement se produire sur le territoire de la Communauté de Communes avec l'accord préalable de la ou des communes concernées.

2 – Organisation et financement du dispositif « Plan de lecture » en collaboration avec les bibliothèques municipales et associatives intéressées.

B - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- La création de nouvelles zones d'activités économiques.
- La création d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

C - AMENAGEMENT ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

D - VIDEO PROTECTION D'ENTREES DE VILLE

E - POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ACCES AUX SOINS

F - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU VAL D'ESSONNE

IV – EVOLUTIONS DE COMPETENCES PREVUES

Par une délibération n°1-2 en date du 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la CCVE a adopté à l'unanimité une modification des statuts de la CCVE relative à la création de la compétence optionnelle « création et gestion de la maison des services publics ».

Par ailleurs, par une délibération n° 5-2 date du 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la CCVE a également adopté à l'unanimité une modification des statuts de la CCVE relative à l'aménagement numérique, avec l'adhésion au syndicat mixte en charge du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique.

Les arrêtés préfectoraux portant sur ces deux modifications sont en attente.

CHAPITRE III – LES ACTIVITES EN 2015

1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'ensemble des actions menées en matière de développement économique a pour objectif de soutenir l'emploi en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et le maintien de l'activité existante.

- Informer et sensibiliser les entreprises sur différents thèmes les concernant
- Impulser des réseaux de relations interentreprises
- Aider à la commercialisation des locaux d'activités et terrains disponibles en diffusant l'information sur les disponibilités en matière d'immobilier d'entreprise
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches de création et de développement en leur fournissant toutes les données nécessaires et en leur servant d'interface avec les chambres consulaires
- Nourrir et développer le réseau de partenaires économiques
- Renforcer et dynamiser le tissu économique.
- Favoriser l'accès à l'emploi
- Favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire
- Faciliter le contact entre entreprises et salariés

1.1 – Opération ZAC Montvrain 2

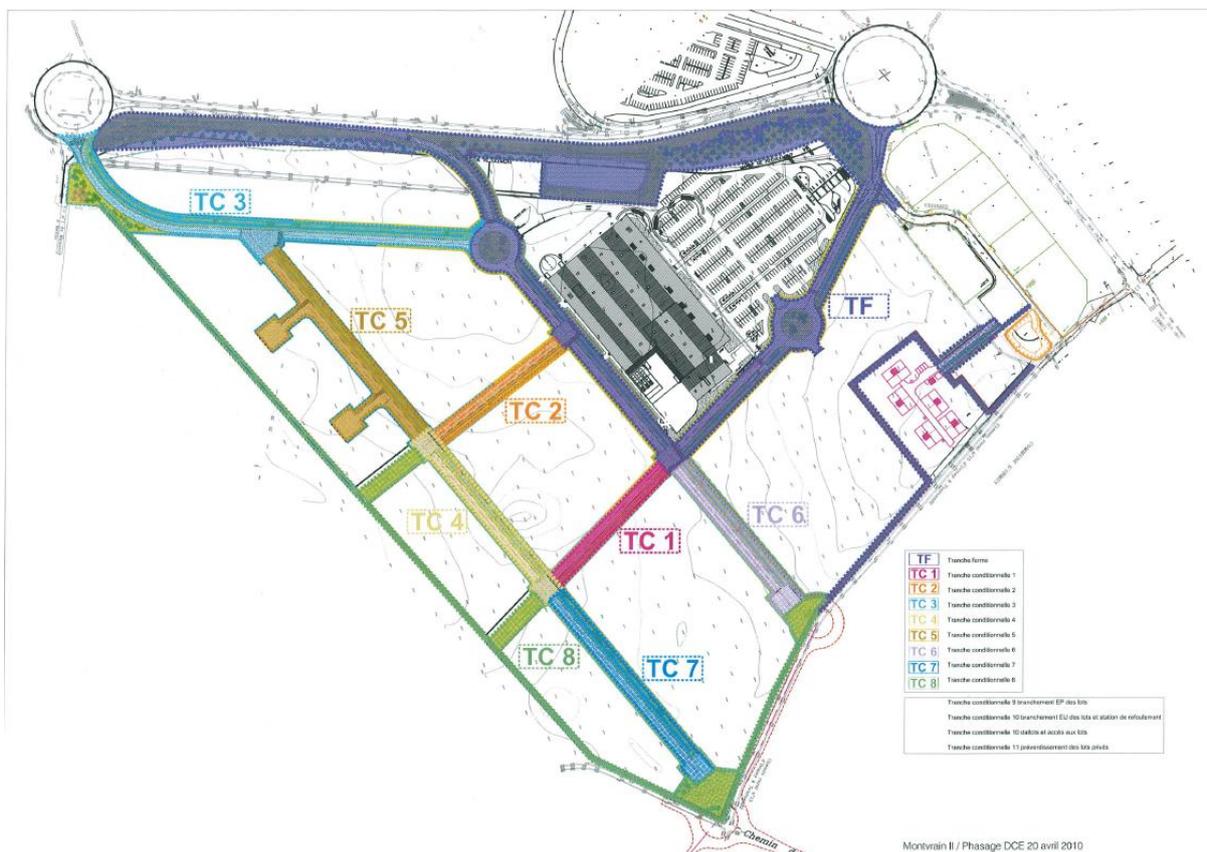
L'opération ZAC Montvrain2, d'aménagement de 25 hectares de zones d'activité sur Mennecey, démarrée en 2006, suit son cours malgré un ralentissement du rythme de commercialisation.

En début d'année 2016, plus de *81% de la zone est commercialisé* (Terrains vendus et sous promesses de vente), correspondant à 25 parcelles allant de 1294m² à 41 450m².

Les travaux concernant le projet Multi-Park, destiné aux PME/PMI, quels que soient leurs domaines d'activités ont démarré. Il s'agit d'un ensemble immobilier, conçu comme un « Village d'Entrepreneurs ». Sur plus de 15 000m², les entreprises en recherche d'immobilier, pourront trouver, en fonction de leur besoin à la vente ou à la location, des lots modulables.

Le Comité de commercialisation, en relation avec la SORGEM, à qui la CCVE a concédé l'aménagement et la commercialisation de cette ZAC, continue de suivre (avec attention) les demandes d'implantations sur la zone.

En ce qui concerne les travaux, la tranche conditionnelle 1 (TC 1) et la tranche conditionnelle 6 (TC 6) sont terminées. Des travaux phase provisoire sur la tranche conditionnelle 5 (TC5) ont été prolongés au niveau de la 2ème impasse. La TC 2 (en orange) ne sera concernée que par la création d'un cheminement piéton cycle.



En raison de l'avancement du délai du traité de la concession d'aménagement de cette ZAC et du ralentissement économique important ayant pour conséquence une baisse du rythme de commercialisation, deux avenants successifs à ce traité de concession ont été passés avec la Sorgem avec :

- l'avenant n° 4, validé par le conseil communautaire du 26 mars 2015, qui a pour objet de proroger la durée de l'amortissement de l'emprunt de 3 000 000 € et de proroger la garantie d'emprunt accordée par la Communauté de Communes du Val d'Essonne à la SORGEM à hauteur de 80 %, soit pour un montant de 2 400 000 €,
- l'avenant n° 5, validé par le conseil communautaire du 29 septembre 2015, qui a pour objet de proroger la durée de la concession d'un an, reportant son terme au 27 janvier 2019 et réadaptant ainsi le montant de la rémunération de l'aménageur, fixé à 80 000 € au lieu de 134 452 € pour l'année supplémentaire et prévoyant en outre de réduire la participation de l'aménageur pour la réalisation d'infrastructures d'accès par la CCVE en passant de 350 000 € à 320 000 €. Cette diminution de 30 000 € fait suite à une charge de travaux supplémentaires portés par le concessionnaire sur le poste d'électricité pour le projet de multi-park ainsi que le projet de mise en place d'un système de vidéo protection.

1.2 – Maintien du commerce de proximité en Val d'Essonne

La stratégie de développement du commerce de proximité pour le Val d'Essonne élaborée dans le cadre de la demande de Fonds FISAC auprès de l'État en 2013, a permis de dégager les premiers axes prioritaires sur le territoire qui ont été mis en œuvre durant l'année 2014 et poursuivis en 2015.

Cette stratégie a été déclinée selon 3 axes :

1/ Dynamiser la démarche collective des commerçants au travers des Unions Commerciales ;

Pour soutenir ces associations, l'appel à projets a été maintenu et a permis de subventionner 8 animations commerciales de centres bourgs organisées par les Unions Commerciales à hauteur de 20 000 € sur l'année. Parmi ces projets certains ont été exemplaires soit parce qu'ils ont mobilisé deux associations d'une même ville

sur le même projet, soit parce que l'innovation de la démarche a augmenté notablement leur notoriété (création et animation d'un site internet de l'association).

2/ Moderniser l'appareil commercial en accompagnant et en soutenant les projets individuels de mise en conformité règlementaire et en favorisant l'accès à l'information sur des thématiques les concernant.

Ainsi, la mise en accessibilité PMR des commerces a été encadrée par un programme complet mis en place pour apporter de l'information par réunion collective, de l'expertise par diagnostics en prenant en charge 20 pré-diagnostic à l'accessibilité et un soutien financier d'une enveloppe de 20 000 € pour les projets de travaux. L'accompagnement financier de mise aux normes PMR a concerné 4 commerces pour une enveloppe totale de 10 771 €.

La modernisation du linéaire commercial a également fait partie des priorités budgétaires par la mise en place d'un appel à projet « rénovation des façades commerciales ». 4 commerces ont ainsi bénéficié de cette aide pour améliorer la qualité visuelle et fonctionnelle de leur commerce. L'enveloppe utilisée a été de 10 173 €.

3/ Consolider les relations entre commerçants et consommateurs du Val d'Essonne en développant de l'animation commerciale.

Deux projets ont été organisés par la Communauté de Communes en partenariat avec des communes du territoire.

Sur le premier semestre un événement thématique baptisé « la Fête des Fleurs » par la commune de La Ferté Alais a été organisé en centre ville et a mis en scène les commerces par un concours des vitrines. 3 prix ont été remis selon les votes des visiteurs pour le fleurissement, l'originalité et la couleur de leur vitrine.

Le deuxième événement thématique pour valoriser le commerce de proximité a été organisé à Saint-Vrain. Il a pris la forme et le nom de « la Nocturne du Bien Être ». Organisé en octobre il a eu pour vocation de mobiliser le public autour d'ateliers découvertes des disciplines du bien-être, mais également d'offrir un forum des entreprises du territoire spécialisées dans l'aide à domicile.

En écho à la première initiative de ce genre, le marché aux plantes à Ballancourt-sur-Essonne en 2014, cette commune a organisé le deuxième opus de l'événement et a ainsi donné rendez-vous au public chaque année autour de ce thème.

Le projet d'événement thématique a ainsi atteint son premier objectif qui est d'impulser une dynamique.

Le programme 2015 en faveur du commerce de proximité a également été orienté vers l'immobilier commercial sous deux aspects complémentaires.

Le premier a été de limiter la durée de vacance locative par une mise en valeur des vitrines de locaux commerciaux vides. Une prestation artistique a été réalisée pour embellir les vitrines d'une œuvre picturale originale et pour attirer le regard d'éventuels repreneurs sur des espaces commerciaux disponibles.

1.3 – Pacte Sud Essonne pour le développement économique, la formation et l'emploi : phase opérationnelle

L'ensemble des partenaires du Pacte Sud Essonne, signé en septembre 2012 pour 3 ans, avec la Région, le Département, Essonne Développement et les 5 intercommunalités du sud Essonne, a validé sa prorogation pour une année supplémentaire entre le 15 septembre 2015 et le 14 septembre 2016.

De nombreuses actions ont été reconduites au travers de conventions partenariales avec :

- La participation des intercommunalités au salon des entrepreneurs, tenu les 4 et 5 février au Palais des Congrès de Paris.
- La tenue de « rendez-vous de l'emploi ».

Démarrés en novembre 2013, dans le cadre du Pacte Sud Essonne, les Rendez-vous de l'emploi, sont devenus un véritable relais d'embauche pour les entreprises du Sud Essonne.

Née du constat d'une nécessaire mise en relation simple et directe des entreprises, qui trop souvent peinent à trouver de nouveaux collaborateurs, et des demandeurs d'emplois, les partenaires du PACTE Sud Essonne ont lancé cette initiative.

Sur une matinée, les demandeurs d'emploi peuvent trouver :

- **Un espace « Jobs dating »** où les chefs d'entreprises du sud-Essonne viennent rencontrer des candidats présélectionnés pour participer à des entretiens flash de 15 minutes.
- **Un espace Ateliers**, permettant aux candidats de développer la maîtrise Internet dans leurs démarches de recherche d'emploi, de préparer leurs entretiens d'embauche et de rencontrer un conseiller en image.

En 2015, il y a eu trois éditions, dont l'une s'est tenue le 2 juin 2015 sur la Communauté de Communes du Val d'Essonne à Vert-le-Petit. Sur cette année, c'est 92 entreprises mobilisées, 948 visiteurs et 66 postes pourvus.

- Fédération des réseaux d'entrepreneurs du Sud Essonne dans le cadre d'une soirée des réseaux tenue le 12 novembre.
- La maintenance du site internet sur la bourse des locaux en sud Essonne.

1.4 – Accompagnement des porteurs de projets

Accompagnement dans le lancement de l'activité

La Communauté de Communes du Val d'Essonne souhaite offrir un service complet aux porteurs de projets de création d'entreprise. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} octobre 2009, elle propose un accompagnement personnalisé et gratuit à tout porteur d'un projet de création d'entreprise du territoire, en faisant la demande. Pour assurer au mieux cette nouvelle mission, la Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est rapprochée de professionnels de l'Agence pour l'Economie en Essonne (devenue Essonne Développement), signant avec eux une convention de partenariat.

Aussi, une permanence mensuelle est instaurée pour accompagner les futurs entrepreneurs dans la création de leur entreprise et le lancement de leur activité. Le créateur est reçu en premier accueil et autant de fois que nécessaire à la mise en place du projet : étude de marché, calculs et prévisions financières, montage de dossiers d'aides et montage juridique.

Il s'agit d'une véritable aide à la mise en place du projet : étude de marché, calculs et prévisions financières, montage de dossiers d'aides et montage juridique. Les entreprises sont reçues par la CCVE et par un conseiller de l'Agence pour l'Economie en Essonne et ce autant de fois que nécessaire.

En 2015 :

- 10 permanences
- 31 rdv
- 25 porteurs de projets
- 14 créations identifiées

Partenariat avec Initiative Essonne

Initiative Essonne est une association départementale, dont l'objectif est de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.

La CCVE apporte son concours à cette association, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Ainsi et via cette association, la CCVE apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel, allant de 1 500 à 15 000 euros, sans garantie ni intérêt et par l'accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement.

Au titre de l'année 2015, Initiative Essonne a octroyé 9 prêts à taux zéro et dispositifs NACRE pour un montant total de 97 000€, entraînant la création de 25 emplois.

Bourse des locaux

La Bourse des Locaux est un catalogue recensant l'ensemble des disponibilités foncières et immobilières du territoire, et ayant pour objectif l'occupation des locaux vacants par le biais d'une communication élargie de ces offres. Ce travail de diffusion des offres est réalisé en partenariat avec les professionnels locaux de l'immobilier d'entreprises et les particuliers.

La version en ligne a pris le pas sur la version papier, ce qui permet des mises à jour plus fréquentes. Les offres sont consultables sur le site général et le site économique de la Communauté de Communes www.valdессonne-eco.com

Accompagnement dans la difficulté

Le service économique de la Communauté de communes accueille et aide les entreprises en difficulté. Cela peut se traduire par un accompagnement dans les démarches administratives, des mises en relation ou une réorientation vers les organismes compétents.

Réalisation et diffusion de la 9^{ème} édition de l'annuaire des entreprises du territoire, reprenant l'ensemble des entreprises, artisans, commerçants et producteurs ayant souhaité y figurer. Cette brochure a pour objectif de diffuser l'information des entreprises présentes aussi bien aux habitants du territoire qu'aux entreprises elles mêmes.

Cet annuaire des entreprises est consultable et amendable par les entreprises, en ligne.

650 entreprises participantes en 2015

Animations

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a organisé sa 6^{ème} édition de la manifestation " Entreprises, à la rencontre de vos voisins ", qui s'est tenue à l'aérodrome Jean-Baptiste Salis à Cerny/La Ferté-Alais, et qui a accueilli plus d'une centaine d'entreprises.

Cette manifestation a pour objectif de faciliter le contact entre les entreprises du territoire, et de partager entre eux contacts et expériences professionnelles.

2 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le territoire de la Communauté de Communes est constitué de nombreux espaces naturels attrayants encore préservés et offre notamment un ensemble de sites naturels remarquables autour des marais de l'Essonne et des quelques 3354 hectares classés en Espaces Naturels Sensibles. Ce patrimoine naturel est complété par des richesses artistiques, architecturales et culturelles variées.

Le territoire dispose donc d'un fort potentiel de développement touristique, en lien avec le pôle touristique régional Sud-Essonne du Parc Naturel Régional du Gâtinais.

Dans ce domaine, l'objectif général est de travailler au maintien des espaces préservés de qualité, tout en favorisant un développement économique basé sur ces richesses naturelles.

Aussi, afin de renforcer l'attractivité du territoire, et de baser une partie du développement économique sur la découverte de notre patrimoine et de notre savoir faire, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a mis en place une série d'actions durant l'année 2015 :

■ **Mise en place du dispositif fond de concours « petit patrimoine touristique »** à destination des communes membres (budget 18 000 €).

Ce dispositif, mis en place en septembre 2013, a pour objectif d'inciter les communes à lancer des actions de restaurations, de sauvegarde et de mise en valeur du petit patrimoine local.

Pour l'année 2015, les projets de Baulne (Réhabilitation du lavoir), d'Itteville (rénovation des Fonds Baptismaux) et de Fontenay le Vicomte (Travaux de rénovation d'éléments de l'Eglise Saint Rémi) ont été retenus.

■ **L'étude sur la Sablière du Tertre** concerne la mise en valeur de la Sablière du Tertre qui a été lancée, dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre (77 520 € d'étude avec une estimation du coût des travaux estimés à 430 000 € - sur 2017)

Lancée fin 2014 cette étude devrait s'achever au second semestre 2015 et se poursuivre par la phase travaux.

L'objectif est de rendre la sablière accessible et lisible au plus grand nombre et notamment de mettre davantage en valeur son intérêt pédagogique.

■ **Suivi de l'action tourisme au niveau du PACTE Sud Essonne avec le montage d'une opération Borne interactive**

Le projet consiste à proposer aux visiteurs du territoire du Pacte Sud Essonne une information touristique fiable et facilement accessible – tous type de terminaux- grâce à un site internet et des outils cartographiques.

Trois bornes tactiles et interactives seront également installées sur le territoire Pacte et permettront un renvoi de clientèle.

■ **Projet de valorisation des berges de l'Essonne et l'aménagement d'itinéraires de promenade et des sites dans la Vallée de l'Essonne.**

La CCVE a été associée aux études menées par le SIARCE et sur des actions permettant de favoriser l'appui aux projets touristiques structurants du territoire ainsi que sur la mise en valeur des chemins de randonnées.

Un partenariat a été mis en œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement portés par le SIARCE au travers d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (MOU).

La CCVE participera ainsi financièrement et pendant une durée de 5 ans aux travaux relatifs à la pose de mobilier et de panneaux pédagogiques, à la signalétique, aux aménagements de pontons canoë-kayak, ainsi qu'à la mise en valeur thématique de sites emblématiques tels que les cressonnières et qui relèvent de sa compétence, et cela pour un montant, jusqu'en 2019, de 430 100 €.

■ **Participation de la CCVE au Programme LEADER porté par le Parc naturel régional du Gâtinais français**

La candidature du PNR du Gâtinais français été retenue par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour porter un nouveau Programme européen Leader autour de la stratégie suivante : « **accompagner une économie durable au service du territoire** ».

Une enveloppe de 1,273 million d'euros va être mise à disposition du Groupe d'Action Locale (GAL), pour mener à bien des actions en lien avec les axes de travail retenus :

- ✓ Accroître l'offre en produits agricoles alimentaires.
- ✓ Développer l'approvisionnement en circuits courts dont la restauration collective.
- ✓ Structurer la production de Chanvre et d'agromatériaux.
- ✓ Accompagner l'Eco-construction et la réhabilitation du bâti rural.
- ✓ Renforcer le tourisme et les services.
- ✓ Inciter à des pratiques plus respectueuses et intégratrices de l'environnement.
- ✓ Améliorer la connaissance du territoire et les moyens d'actions.

Le territoire éligible retenu dans la candidature au Programme Leader englobe la totalité de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, bien que celui-ci ne soit qu'en partie dans le territoire PNRGF.

Une implication de la CCVE au sein du programme Leader et au sein du GAL (dont le rôle est de faire vivre ledit programme et d'apporter connaissances et suggestions au développement des projets pouvant prétendre à des subventions), permettra :

- De faire financer une partie des actions du PCET.
- D'encourager les porteurs de projets privés par la demande de subventions (type exploitants) dans la mise en place ou le développement de leur activité.
- De bénéficier du savoir faire technique du PNRGF dans la mise en œuvre d'une économie durable
- D'aider au soutien en faveur du tourisme local.

Afin d'animer ce programme d'actions et d'aider au mieux les porteurs de projets (collectivités ou privés), une contribution financière sera versée par la CCVE au PNR pour un montant annuel de 0,10 € par habitant des douze communes du territoire de la CCVE hors territoire PNRGF, et ce, pendant toute la durée du programme Leader.

3– AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3. La planification urbaine sur le territoire du Val d'Essonne :

3.1 Planification intercommunale : le SCoT

Pour que le SCOT soit révisé, il faut au préalable analyser les résultats de sa mise en œuvre. Le lancement du bilan du SCoT a été retardé et est fixé en 2016. Les résultats de cette étude devraient être restitués dans le courant du 1er semestre 2017.

Les documents d'urbanisme des communes en élaboration ou en modification/révision de leur PLU doivent théoriquement être compatibles avec le SCOT (puisqu'il fait écran au SDRIF, tant qu'il n'a pas été révisé pour être lui-même compatible avec ce dernier).

Ce principe a in fine pour conséquence l'obligation pour les communes de se rendre de nouveau compatible avec le SCoT quand celui-ci sera mis également en compatibilité avec le SDRIF Or, en concertation avec les services de l'Etat (DDT), les communes du territoire de la CCVE calent leur planification urbaine sur celle du SDRIF pour leur éviter de nouvelles démarches (et dépenses) à terme.

3.2 Planification urbaine communale : POS-PLU

La CCVE intervient en tant que personne publique associée dans le cadre des modifications, révisions générales ou simplifiées des PLU des communes du territoire en particulier sur la compatibilité de ces documents par rapport au SCOT en vigueur et dans le cadre de ses compétences ou pour des projets d'intérêt communautaire. Elle apporte également ses compétences pour aider les communes dans l'élaboration de leurs projets communaux.

Pour rappel, à compter du 01/01/2016, les POS deviendront caducs. Cela aura pour conséquence l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) régi par les articles L. 111-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et notamment de la règle de la constructibilité limitée hors secteurs urbanisés (art. L. 111-1-2 du CU).

Toutefois, lorsqu'une procédure de révision de POS valant élaboration de PLU aura été prescrite avant le 31/12/2015, elle pourra être menée à terme, sous réserve d'être achevée au plus tard 3 ans après la publication de la loi ALUR, à savoir avant le 27/03/2017. Le POS continuera donc de s'appliquer durant cette période.

Toutes les communes du territoire encore en POS ont délibéré pour réviser leur POS en PLU pour répondre à l'échéance du 27/03/2017.

	Révision POS en PLU	PLU approuvé
Auvernoux	X	
Ballancourt		X
Baulne	X	
Cerny	X	
Champcueil		X
Chevannes	X	
Echarcon	X	
Fontenay-le-Vicomte		X
Guigneville	X	

D'Huison-Longueville		X
La Ferté-Alais		X
Itteville		X
Leudeville	X	
Mennecy		X
Nainville-les-Roches		X
Ormoy		X
Orveau	X	
Saint-Vrain		X
Vayres-sur-Essonne		X
Vert-Le-Grand	X	
Vert-Le-Petit	X	

3.3 Le droit des sols

Le service ADS

Rappel :

En 2014, dans le cadre du désengagement de l'Etat en matière d'instruction du droit des sols, un travail statistique a permis de calibrer le besoin en la matière dans le but de créer un service instructeur intercommunal. Ce travail a abouti à :

- la nécessité de recruter 1.70 ETP en instruction technique, soit 2 instructrices,
- la nécessité de recruter 0.94 ETP en secrétariat, soit 1 assistante,
- l'établissement d'un coût des ADS (par type) en prenant seulement en compte la rémunération des 3 agents recrutés, sans valoriser les frais de fonctionnement et le temps de travail de validation/supervision/coordination effectué par la chargée de mission Aménagement et Urbanisme.

Composition du service ADS en 2015

En 2015, le service ADS est composé de 4 agents assurant l'ensemble des missions telles que définies par les conventions de mise à disposition du service commun, à savoir :

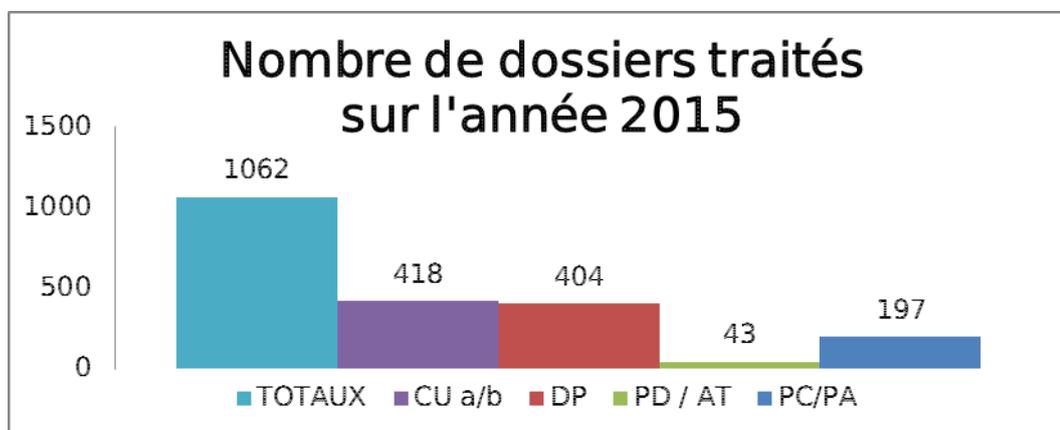
- Une chargée de mission Aménagement et Urbanisme, en charge de :
 - ✓ la supervision du service ADS ;
 - ✓ du suivi du SCOT,
 - ✓ du suivi des documents de planification urbaine communaux (POS-PLU) et supra-communaux (SDRIF, PDH, PPRT, PPRI...),
 - ✓ du pilotage, suivi et accompagnement des études de projets d'aménagement structurants sur le territoire (reconversion BA 217, dynamiques économiques, mobilité...),
 - ✓ du suivi de la thématique "habitat" et de son évolution.
- Une assistante administrative, en charge :
 - ✓ du traitement administratif des dossiers d'urbanisme, notamment : enregistrement des demandes d'autorisations d'urbanisme dans le logiciel d'urbanisme dédié, suivi, enregistrement et classement des DOC, DAACT et avis des services consultés lors de l'instruction des dossiers,
 - ✓ de l'instruction des demandes de certificat d'urbanisme de simple information,
 - ✓ de l'extraction et la transmission des données statistiques SITADEL à la DREAL.
- Deux instructrices du Droit des Sols, en charge de :
 - ✓ l'instruction technique et juridique des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, autorisations de travaux, certificats d'urbanisme opérationnels) de 19 communes sur 21 communes membres de la CCVE,

- ✓ la gestion administrative des autorisations d'urbanisme : Rédactions des actes de procédures et des décisions administratives, Assistance des communes dans le précontentieux administratif, renseignement et conseil des pétitionnaires, des professionnels de l'immobilier et des élus.

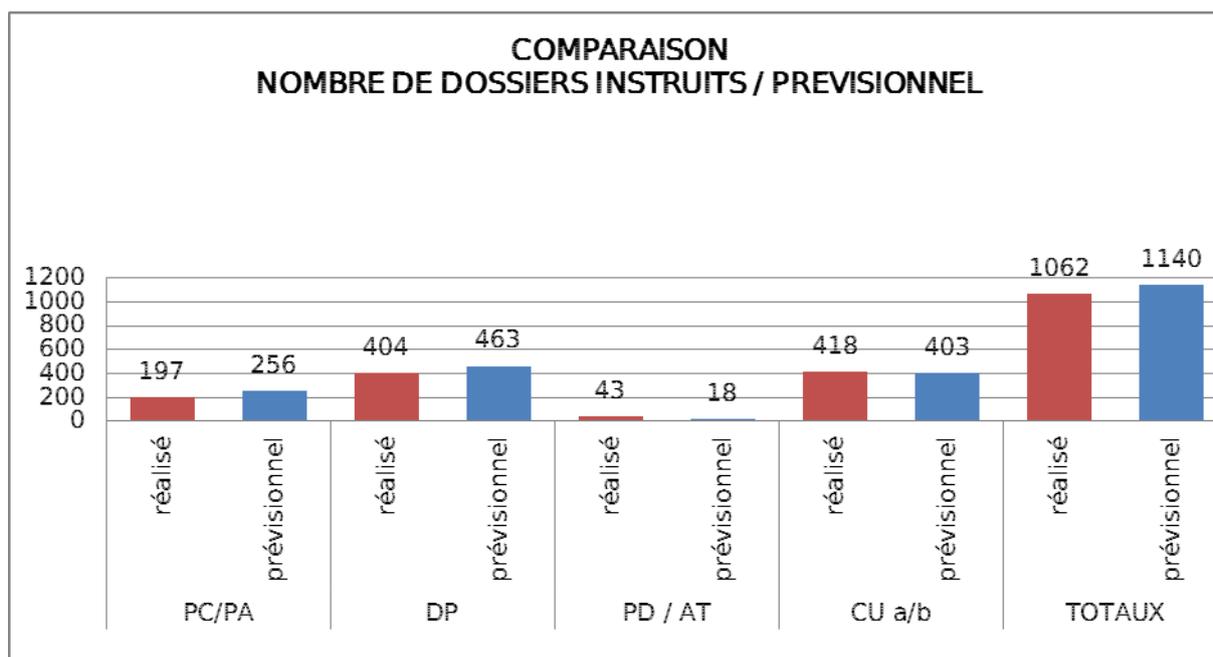
En 2015, a été décidé un renforcement de l'équipe ADS, à compter de 2016, afin d'apporter aux communes une meilleure qualité de service, à savoir :

- Mise en place d'outils de suivi quantitatif et qualitatif du service ADS et des actions menées dans le cadre de l'aménagement du territoire,
- Accompagnement des communes davantage sur la traduction de leurs orientations stratégiques d'aménagement dans le cadre des procédures d'évolution de leur POS-PLU (partie règlementaire),
- Mise en place d'une veille juridique, pouvant être mise en réseau avec les communes,
- Possibilité de faire des journées d'actualité de l'urbanisme règlementaire,
- Suivi et accompagnement des contentieux des communes en matière d'urbanisme règlementaire

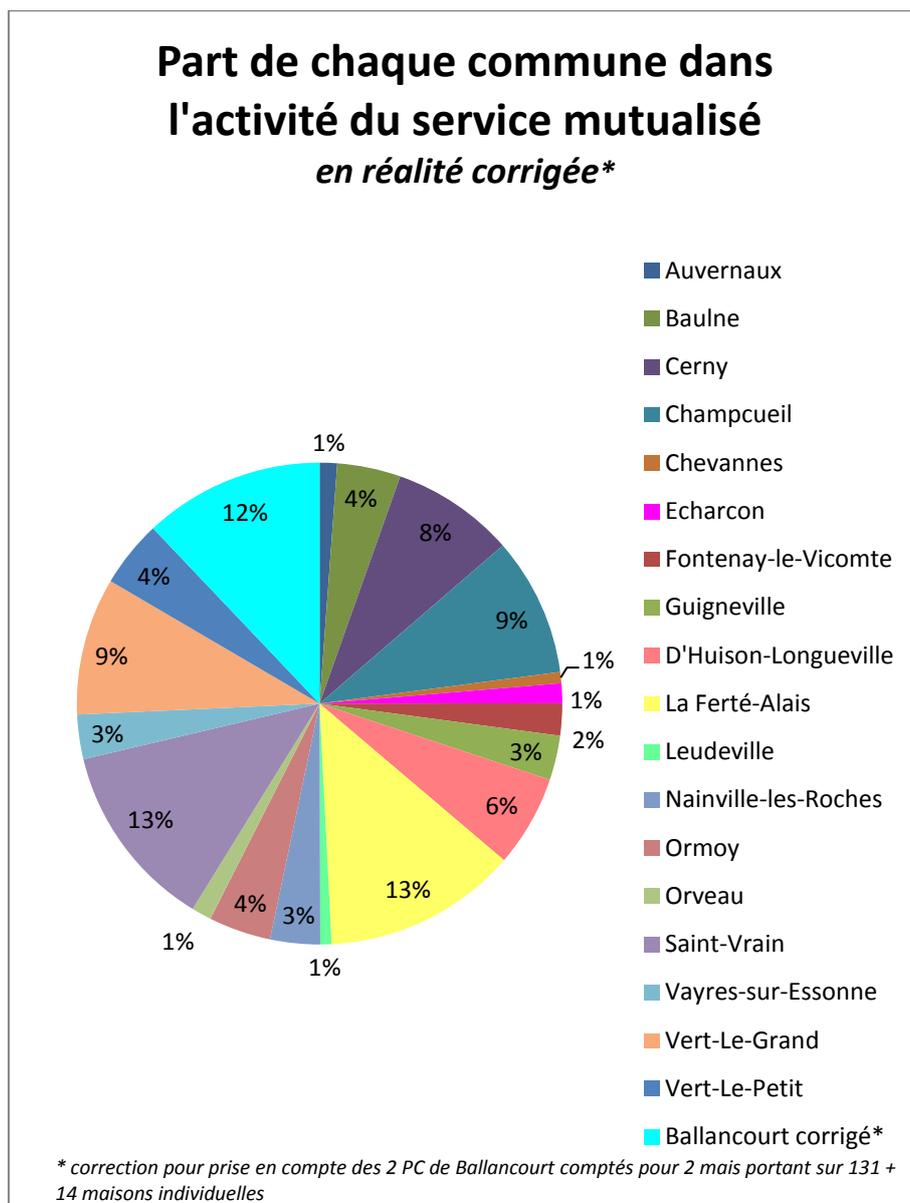
Etat des lieux du 01/01/2015 au 31/12/2015



En 2015, 1062 dossiers ont été instruits pour une estimation de 1140 dossiers, soit 93% de cette même estimation.



A noter par ailleurs que parmi ces 1062 dossiers, 2 Permis de Construire groupés prévoyant au total la construction de 145 maisons individuelles ont été instruits par le service, ce qui représente donc une « réalité corrigée » portant le chiffre du nombre de dossiers instruits à 1205 dossiers, soit 106% des estimations.



Rapport d'activité annuel du service ADS

Comme indiqué dans les conventions entre les communes et la CCVE, un rapport d'activité détaillé du service ADS va être réalisé à la fin d'une année d'exercice, soit du 01/01/2015 au 31/12/2015 et sera présenté dans le courant de l'année 2016.

Il s'agira au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de faire un bilan du service rendu aux communes.

Les tarifs du service

Depuis le 01/01/2015, la Communauté de Communes du Val d'Essonne assure les missions d'instruction d'une partie ou de la totalité des demandes d'Autorisations du Droits des Sols (ADS) de 19 communes membres de l'intercommunalité ayant souhaité mutualiser ce service.

Lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2014, les tarifs des différents actes ont été fixés pour l'année 2015.

Rappel du mode de calcul

Le principe de calcul consiste à multiplier le temps de travail nécessaire pour chaque type d'ADS par son volume, représentant un total d'heures travaillées, estimé à 4 515 heures en 2014, auxquels les frais de personnel sont ajoutés, estimés alors à 91 108 €.

Temps de travail effectif	4 515,00
Nombre d'agent	3 agents : 2 sur 12 mois et 1 sur 10 mois

Temps retenu par type de dossier				
	PC/PA	DP	PD/AT	CU a/b
Secrétariat	2	1,5	1	1
Instruction	5	2,5	1	1
Temps retenu en heures par type de dossier	7	4	2	2
Prix unitaire par type de dossier	141,25	80,72	40,36	40,36

Actualisation des tarifs

Pour 2015, la charge salariale effective est de 96 708.40 euros pour 2 agents sur 12 mois et 1 agent sur 10 mois. Le temps de travail effectif est de 4 731 heures.

Ainsi, la connaissance effective de la charge salariale et l'estimation affinée du nombre d'heures travaillées ont permis de valider, lors du conseil communautaire du 16 décembre 2015, les tarifs pour l'année 2016, comme suit :

Base pour la détermination du coût par type de dossier

	Coût 2015
Masse salariale 2015	96 708,40 €
Temps de travail effectif	4 731,00 €
Nombre d'agent	3 agents : 2 sur 12 mois et 1 sur 10 mois

Temps retenu par type de dossier				
	PC/PA	DP	PD/AT	CU a/b
Secrétariat	2	1,5	1	11
Instruction	5	2,5	1	1
Temps retenu en heure par type de dossier	7	4	2	2
Prix unitaire par type de dossier	143,09 €	81,77 €	40,88 €	40,88 €

Soit une évolution de :

	Prix unitaire par type de dossier 2015	Prix unitaire par type de dossier 2016	Evolution en %	Evolution en €
PC/PA	141,25 €	143,09 €	1,30%	1,84 €
DP	80,72 €	81,77 €	1,30%	1,05 €
PD/AT	40,36 €	40,88 €	1,29%	0,52 €
CU a/b	40,36 €	40,88 €	1,29%	0,52 €

Facturation 2015

Afin que l'exercice budgétaire des communes et de l'intercommunalité soit conforme aux inscriptions budgétaires pour l'année 2015, les factures relatives aux dossiers ADS reçues pour instruction à la CCVE entre le 01/01/2015 et le 30/10/2015 (cf. tableau ci-contre) ont été transmises aux communes utilisatrices du service instructeur intercommunal à compter du 01/11/2015. Les tarifs appliqués pour les deux factures ont été ceux votés lors du Conseil communautaire du 16/12/2014.

Pour l'année 2016, la facturation se fera de la même manière du 01/11/2015 au 30/10/2016, répartie de la manière suivante :

- Du 01/11/2015 au 31/12/2015 : application des tarifs 2015 (votés en 2014),
- Du 01/01/2016 au 30/11/2016 en appliquant les tarifs 2016 (votés en 2015).

Ainsi, la facturation se fait en année glissante.

3-4 Les grands projets du territoire

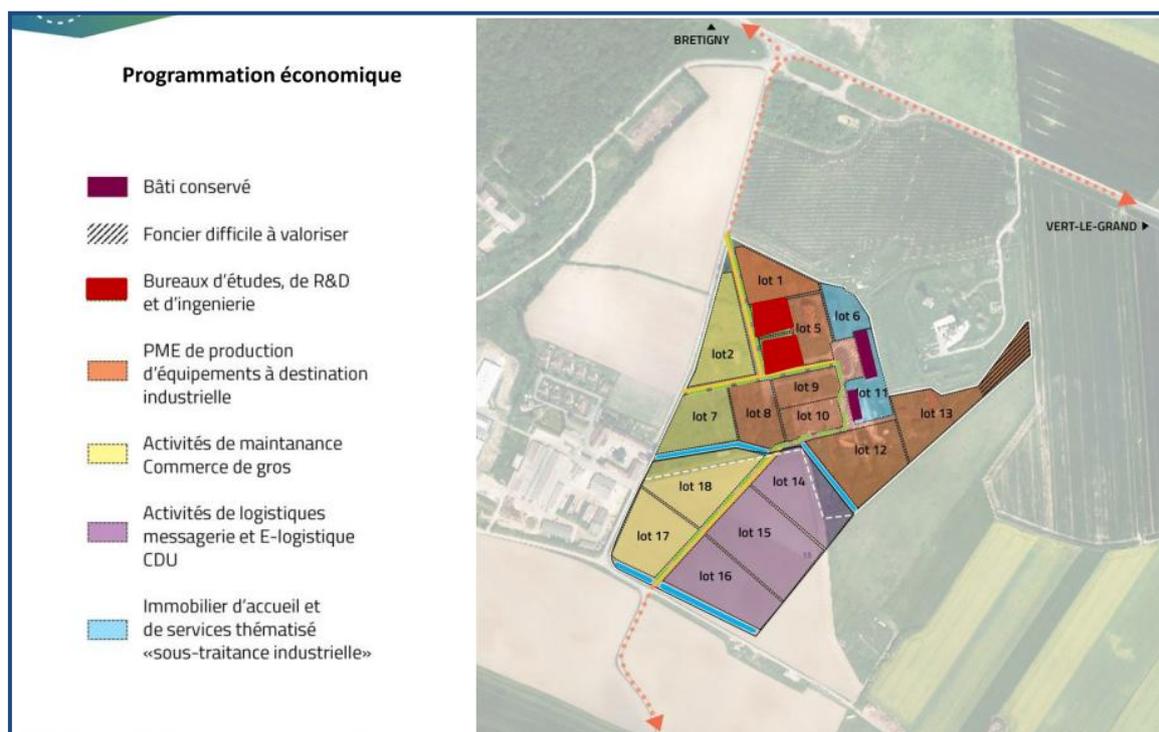
3.4.1 Le projet de la base aérienne 217

Le travail se poursuit sur la reconversion de cette ancienne base militaire. En 2015, les études menées par la CCVE se sont poursuivies, tant :

- Sur la dynamique économique au sein d'un syndicat mixte (SIVU) réunissant les 4 communes de la BA et les 2 intercommunalités, le Val d'Essonne et le Val d'Orge, devenu Cœur d'Essonne Agglomération. Sur une partie des emprises dédiées au projet d'un pôle régional d'agriculture biologique pour lequel la CCVE a confié à la CA du Val d'Orge, par convention de délégation du 14 février 2014, les études préalables à l'aménagement de ce pôle.

Sur les emprises de l'ancienne zone des casernes, propriété en passe d'être cédée à la CCVE, avec les études d'aménagement (VRD, accès - desserte, démolitions, paysage, impact sur l'environnement, loi sur l'eau, pyrotechnie) et de positionnement économique qui ont été menées, durant l'année 2015.

Principe d'aménagement retenu



	Surface terrain	SDP cessible	Coûts d'aménagement	Prix m ² cessible	Avantages
Phase 1	12 ha	92 320 m ²	Démolition = 1 200 000 €	37.2 €/m ²	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de surfaces à commercialiser ce qui a pour effet de baisser les prix de vente au m² => favorise la commercialisation, - Phasage de l'opération, - Possibilité d'adapter ce scénario à une zone d'activité plus classique, si la spécialisation de la zone ne fonctionnait pas lors de la commercialisation.
Phase 2	7.5 ha	74 860 m ²	Accès = 2 000 000 € Aménagement=3 400 000 €		
TOTAL	19.5 ha	176 635 m ²	6 600 000 €		

Au vu de ces différentes actions, un avenant d'une année supplémentaire (mars 2015 – mars 2016) au Contrat de Redynamisation du Site défense (CRSD), a été signé en 2015 avec l'Etat, le Département, les 2 intercommunalités et les 4 communes sur la BA 2017, la Chambre Interdépartementale d'agriculture d'Ile de France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne et l'agence pour l'Economie en Essonne. La poursuite de ce Contrat permettant d'aider au portage de ces projets se poursuit avec les instances de l'Etat.

3.4.2 Dépôt d'un Contrat de Territoire auprès du Département de l'Essonne

Le Département de l'Essonne a mis en place, le 2 juillet 2012, une nouvelle politique de partenariat avec les territoires essonnais sur la période 2013 – 2017 pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire, sur une durée de 5 ans.

Dans ce cadre la CCVE a souhaité inscrire, dans le cadre de la délibération du conseil communautaire en date du 29 septembre 2015, deux projets pour lesquels des études d'avant projets avaient été validés avec, d'une part la réalisation de la dernière aire d'accueil des gens du voyage, sur Itteville, liée à ses obligations dans ce domaine et d'autre part, dans le cadre de la mise en valeur du pôle touristique de Cerny, Baulne, la Ferté-Alais,

un projet « d'entrée de ville » incluant les circulations douces et la requalification et mise en valeur des axes et carrefours d'entrée de ce pôle au droit des voiries départementales.

Pour rappel, l'étude de « Réaménagement des entrées de ville » a été élaborée avec le cabinet d'architecte paysagiste Macauley-Quenouille.

L'étude a poursuivi les objectifs suivants :

- Aménager le réseau viaire pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic routier sur le secteur de l'étude.
- Augmenter l'attractivité du site en offrant un lieu accessible à tous.
- Aménager et renforcer les liaisons piétonnes vers le pôle gare Baulne - La Ferte-Alais.
- Renforcer la trame verte existante.
- Aménager une traversée piétonne au niveau du pont enjambant l'Essonne.

Cette étude prend également en compte les projets d'aménagements en cours mis en œuvre :

- Par le Conseil Départemental qui prévoit la création d'un giratoire en proposant une voie prioritaire pour les cycles au carrefour de la RD 191 et de la RD 831.
- Par le SIARCE dans le cadre de son schéma d'aménagement de cheminements le long de l'Essonne, le réaménagement des accès aux abords du « Moulin du Gue », la création de cheminement PMR vers les berges de l'Essonne et la création d'un embarcadère destiné au canoë-kayak.
- Par la CCVE, l'aménagement des circulations douces mises en œuvre et son schéma des circulations douces.

Concernant le projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Itteville, celle-ci sera constituée de 6 emplacements soit 12 places. Cette dernière aire d'accueil vient compléter les deux autres aires d'accueil présentes sur le territoire de la CCVE et imposées par le schéma départemental avec celle de Ballancourt-sur-Essonne (avec 6 emplacements soit 12 places) et celle de Mennecy (avec 10 emplacements soit 20 places).

Ces deux projets sont évalués respectivement à :

- Pour les entrées de ville à 1 659 041 € HT avec des travaux qui s'échelonnent sur 2016, 2017 et 2018. La subvention Départementale s'élèvera à 747 069 €
- Pour l'aire d'accueil d'Itteville à 1 297 000 € avec des travaux prévus sur 2016. La subvention Départementale s'élèvera à 877 142 € et sera accompagnée par des subventions de l'Etat et de la Région à hauteur de 158 058 €.

3.4.3 Approbation des Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Guigneville-sur-Essonne

En 2014, le conseil communautaire de la CCVE avait pris acte et émis un avis favorable sur les projets de de Guigneville-sur-Essonne (prescrit en date du 21/12/2012) et des communes de Bouville et Orveau (prescrit en date du 23/01/2013).

Ainsi, dans la continuité du travail effectué, le PPRT SFDM du Parc A sur la commune de Guigneville-sur-Essonne a été approuvé par le ministère de la défense et le préfet de l'Essonne par arrêté du 6 mars 2015.

Le PPRT SEA du Parc C sur les communes de Bouville et Orveau est approuvé par le ministère de la défense et le préfet de l'Essonne par arrêté du 3 juillet 2015.

3.4.4 Projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'établissement SFDM Cerny et d'Huisson-Longueville

L'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des établissements Société Française Donges Metz (SFDM) installés sur la commune de Cerny (Parc D) et d'Huisson-Longueville (Parc B) ont été prescrits par arrêté ministériel respectivement en date du 21/12/2012 et 18/11/2013. Dans ce cadre, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et le Contrôle Général des Armées (CGA) ont conduit des travaux nécessaires à l'élaboration du PPRT autour dudit site.

A ce titre, le conseil communautaire du 01/07/2015 a été sollicité pour émettre un avis. Ainsi, ce dernier a :

- pris acte de ces Plans de Prévention au Risque Technologique (PPRT) permettant de mieux gérer les risques industriels inhérents aux activités des établissements Société Française Donges Metz (SFDM) installée sur les communes de Cerny (Parc D) de d'Huisson-Longueville (Parc B), afin de mieux encadrer l'urbanisation future autour de ces sites et ainsi de limiter les populations exposées en cas d'accident majeur.

3.4.5 Les ressources en hydrocarbure

Les territoires de l'Île de France et, plus particulièrement, celui de l'Essonne possèdent des ressources en hydrocarbures. Depuis 1994, plusieurs concessions sont présentes et fonctionnent sur le territoire de la CCVE (Vert-le-Grand, Leudeville, Itteville, Vert-le-Petit).

Depuis 2015, La société Vermilion, gestionnaire de ces concessions a souhaité forer 10 nouveaux puits afin de pérenniser son activité, sur la commune de Vert-le-Grand. Une demande a été faite au préfet de l'Essonne le 7 janvier 2015. Ce dossier a été soumis à une enquête publique au titre du Code de l'Environnement et du Code Minier, celle-ci a été ouverte le 21 mai 2015 pour une période de 38 jours. Ces investissements permettront de justifier un renouvellement de concession en 2019.

Dans ce cadre, la CCVE a sollicité la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et l'Energie (DRIEE) pour informer les élus communautaires sur la législation et la réglementation minière, le contexte de l'exploitation des hydrocarbures au niveau régional et local et sur les projets de la société Vermilion. Cette réunion s'est déroulée le 18 juin 2015 au siège de la Communauté de Communes à Ballancourt-sur-Essonne.

Suite à cette réunion d'information, et après lecture du dossier de la demande d'extension, la CCVE a soumis plusieurs interrogations au commissaire enquêteur concernant la problématique de l'eau, le potentiel de reconversion des sites et les éléments d'impact sur l'air qui étaient insuffisants.

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitations de mines d'hydrocarbures liquides présentée par la société Vermilion.

4 – LES OUTILS D'ETUDE ET D'AMENAGEMENTS AVEC L'ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

Les sociétés publiques locales ont été instituées par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010. Ce sont des sociétés anonymes dont le capital est détenu en totalité par des collectivités territoriales ou leurs groupements.

Elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. Elles exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres.

Le Département de l'Essonne a ainsi décidé, début 2015, de créer un outil opérationnel au service des communes et intercommunalités de l'Essonne, la SPL des Territoires de l'Essonne.

Le capital initial de cette SPL a été constitué à hauteur de 250 000 euros et par 25 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros par les actionnaires fondateurs que sont le Conseil Départemental de l'Essonne (90 %) et la Communauté d'Agglomération Seine Essonne (10 %).

La SPL des Territoires de l'Essonne a ainsi pour objet de mener des études préalables, des opérations d'aménagement à usage d'activités, de commerce ou d'habitation, ainsi que la construction ou la gestion d'équipements publics dans le cadre des compétences attribuées par la loi à ses actionnaires.

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

La société, en tant que SPL, sera un organisme « in house » (quasi régie) qui, dans la mesure où ses actionnaires exerceront sur elle un contrôle analogue identique à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, pourra contracter avec eux sans devoir être mise en concurrence.

La Communauté de Communes, par délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2015 a ainsi décidé d'adhérer par l'augmentation du capital de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne par souscription de 2 500 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 10 euros, sans prime d'émission et représentant une somme totale de 25 000 euros.

5 – TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

5.1 Gestion des circuits spéciaux scolaires

Depuis le 1^{er} juillet 2011, le Conseil Départemental de l'Essonne était l'organisateur des transports scolaires en Essonne par délégation du Syndicat des Transport d'Île de France (STIF). La CCVE était subdélégitaire du Département, et organisateur local des circuits spéciaux scolaires sans gestion financière.

Le 1^{er} août 2015, pour l'année scolaire 2015/16, le Conseil Départemental a décidé de rendre sa délégation au STIF qui reprend ainsi sa compétence pour les Transports Scolaires en Essonne.

Dans ce cadre, la CCVE en tant qu'organisateur local a signé une convention de délégation relative aux transports routiers des élèves (circuits spéciaux scolaires) avec le STIF pour une durée de deux ans. Cette nouvelle convention s'inscrit dans la continuité de la subdélégation conclue précédemment entre le Département et la CCVE et qui a pris fin le 31 juillet 2015.

Ainsi, les compétences de la CCVE et l'étendue de sa délégation restent les mêmes que lors de la précédente convention avec le Département. De ce fait, la CCVE reste le référent local pour les familles, les communes, les établissements scolaires et les sociétés de transport.

La CCVE a ainsi préparé la rentrée scolaire 2015/16 avec les sociétés de transport retenues. Toutes les données utiles (les itinéraires et les horaires) concernant ces circuits ont été transmises aux familles, aux services municipaux, aux établissements scolaires et relayées dans les publications de la CCVE et sur son site Internet.

Pour l'année scolaire 2015/16, 1 094 élèves ont été inscrits sur les 19 circuits spéciaux scolaires que gère la CCVE.

5.2 Gestion des lignes régulières

La desserte par les réseaux de bus de la CCVE est composée de 17 lignes commerciales et de 285 points d'arrêts.

1 019 228 voyageurs ont été transportés en 2015 sur les 3 réseaux de bus de la CCVE :

- Kéolis Seine Essonne
- CEAT Transdev
- TRANSDEV Brétigny

La répartition des fréquentations par titre de transports en 2015 :

- Carte Imagin'R 61%
- Pass Navigo : 25%
- Ticket T+ 12
- Autres : 2%

Ces données démontrent que le réseau de transport de la CCVE est essentiellement fréquenté par des collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans.

En 2015, la participation aux coûts de fonctionnement des lignes du réseau Val d'Essonne est de 969 912,38 €, qui correspond à environ 20 % du coût effectif du réseau du Val d'Essonne.

5.3 Restructuration des lignes des réseaux de transports de Val d'Essonne

Le projet de restructuration des lignes régulières a été validé par le Conseil Communautaire le 08 novembre 2011 et a débuté en 2013, avec pour objectif de rationaliser les coûts financiers tout en apportant une meilleure offre de transports collectifs pour les usagers.

Cette optimisation des lignes a été planifiée en quatre temps :

- Septembre 2013 : optimisation du réseau de TRANSDEV Brétigny (ligne 201, 202 et 203) ;
- Janvier 2014 : optimisation du réseau CEAT Transdev (lignes 204, 205 et 206) et harmonisation des lignes régulières à vocation scolaire (lignes 221, 222, 223, 224, 225 et 226) ;
- Janvier 2015 : seconde phase de la restructuration du réseau CEAT Transdev avec la ligne 206 qui s'organise en « deux » sous-lignes (lignes 206 A et B).
 - o La ligne 206 A qui relie les communes de Lardy, Bouray-sur-Juine, Itteville, Cerny, et d'Huisson-Longueville,
 - o La ligne 206 B qui relie les communes de Lardy, Bouray-sur-Juine, Itteville, La Ferté-Alais et Guigneville-sur-Essonne,

Concernant le projet de restructuration du réseau Kéolis Seine Essonne (sur le bassin de vie de Mennecey), celui-ci a été transmis au STIF en juin 2015 puis complété en juillet et en octobre 2015. Ce projet permet d'optimiser et de renforcer la desserte du territoire en réduisant des courses, très peu utilisées, transportant des habitants des intercommunalités voisines. Le STIF a souhaité alors qu'une concertation soit engagée avec la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne devenue Grand Paris Sud.

Depuis cette période, la Communauté de Communes a tout mis en œuvre pour que ce projet puisse être validé par le STIF. Le dossier de cette dernière phase de restructuration est finalisé mais est en attente d'une validation définitive du STIF qui doit affecter des moyens financiers supplémentaires.

5.4 Le Transport à la demande- MOBI'VAL D'ESSONNE

Mis en place en 2009, le service a été restructuré en 2013 afin d'offrir plus de souplesse aux usagers (dézonage, allongement de la durée de fonctionnement).

En 2015 : le service Mobi'Val d'Essonne a enregistré :

- 107 nouvelles inscriptions (860 inscriptions au 31 décembre 2015) ;
- 4 534 voyageurs ;
- 52,5% des ventes se réalisent à bord du véhicule (titres Mobi'Val d'Essonne), ce qui démontre que la majorité des usagers ne sont pas des utilisateurs réguliers des transports publics
- 303 jours de fonctionnement, dont 117 jours où le 2^{ème} véhicule n'a pas été utilisé, principalement les lundis (42%) et les samedis (43%) ;
- 3 829 courses pour une moyenne de 12,63 courses / jour ;
- un taux d'occupation du véhicule de 1,20 voyageur par course ;
- 86 644 km de kilomètres commerciaux parcourus dont 49 % de kilomètres en charge (déplacement d'un véhicule transportant un passager), pour une moyenne de 22,6 km par course ;
- 51 % de dessertes vers des points d'arrêts extérieurs au territoire de la CCVE, ce qui correspond aux besoins de la population du Val d'Essonne vers des pôles externes de services.

Le montant total des dépenses de fonctionnement de Mobi'Val d'Essonne pour l'année 2015 s'élève à 216 354,15 € TTC.

Les recettes sont de :

- 5 036 €, liés à l'achat des tickets Mobi'Val d'Essonne par la société de transport ;
- 17 737,81 € de subventions du STIF ;

Soit un coût à la charge de la CCVE de 193 580,34€.

Des études ont été engagées et seront prolongées pour mieux optimiser ce transport, en fonction des besoins et objectifs liés à la desserte de notre territoire.

5.5 Projet de transport à la demande du Sud Essonne

Dans la continuité du Mobi'Val d'Essonne, une étude est menée dans le cadre du Pacte pour le Développement du Sud Essonne avec les Communautés de communes de L'Etampois, du Dourdannais, d'Entre Juine et Renarde, et des Deux Vallées. Celle-ci, porte sur le déploiement d'un TAD sur l'ensemble du Sud Essonne.

Cette étude est pilotée par la CCVE pour un montant de 39 744 €HT et a obtenu des subventions à hauteur de 80 % de la Région et du Département et des 4 autres intercommunalités du Sud Essonne.

Le bureau d'étude ITER a été retenu pour réaliser cette étude. Celle-ci est composée de 4 phases :

- Phase 1 : Etats des lieux.
- Phase 2 : Propositions de scénarii d'organisation pour le développement du TAD.
- Phase 3 : Modalités de mise en œuvre du scénario retenu.
- Phase 4 : Elaboration d'un cahier des charges pour la mise en œuvre.

La Phase 1 s'est terminée en fin d'année 2014 et les conclusions de cette première phase, présentée en janvier 2015, sont :

- L'offre de bus répond essentiellement aux besoins scolaires, puis aux actifs, en rabattement sur les gares RER aux heures de pointe.
- L'analyse des besoins a révélé la nécessité de mieux desservir les zones de concentrations d'emplois, puis les secteurs de services (santé), commerces et marchés, et les équipements communautaires.
- Ces besoins sont d'autant plus prégnants pour les publics captifs : les jeunes, les seniors et les personnes en insertion.

La Phase 2 s'est terminée au 1^{er} trimestre 2015 avec la validation des intercommunalités cosignataires et du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne (SITSE) du scénario d'organisation pour le développement du TAD Sud Essonne retenu et étudié dans la phase 3.

Le scénario proposé est une évolution à partir des 2 services de TAD existants : le Mobi'Val Essonne et le Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne (SITSE).

La CCVE gardera l'organisation du Mobi'Val d'Essonne, le SITSE aura l'organisation du TAD sur les 4 autres intercommunalités du Sud Essonne plus ou moins déjà couvertes par ce syndicat et avec une définition du service adaptée à chaque Communauté de communes.

La phase 3 s'est finalisée lors du COPIL du 23 septembre 2015 avec la présentation des modalités de mise en œuvre du scénario retenu en fonction des besoins et des attentes des intercommunalités du sud Essonne.

5.6 Projet de Plan de Déplacement Interentreprises (PDIE) sur le site du Bouchet

Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions menées au travers du Pacte pour soutenir le domaine économique, et suite aux sollicitations des sociétés situées sur le site du Bouchet (Isochem, Hérakles-Safran, Safran Composites, Safran Structil et la DGA) sur les communes d'Itteville, Vert-le-Petit, Saint-Vrain et Ballancourt-sur-Essonne.

La CCVE a lancé cette étude ***avec les entreprises du site du Bouchet en juillet 2015.***

Le marché pour la réalisation du PDIE a été attribué au bureau d'étude « ekodev » pour un montant de 23 987,50 € HT, avec une subvention de la Région de 30 %, et une participation financière de 10% qui sera demandée aux sociétés.

L'étude PDIE du site du Bouchet est composée de 3 phases :

- Phase 1 : Etats des lieux.
- Phase 2 : Etude des pratiques et de flux de déplacements.
- Phase 3 : Rédaction du PDIE.

La 1^{ère} Phase a été lancée en juillet 2015 ; elle a permis de réaliser un état des lieux du site du Bouchet avec notamment la géolocalisation des collaborateurs et la réalisation d'une étude d'accessibilité.

La géolocalisation a révélé que 69 % des collaborateurs habitent en Essonne dont 20 % à moins de 5 km. Les lieux d'habitation sont relativement homogènes et les habitations concentrées près des grands axes routiers.

Le principal constat de l'étude d'accessibilité est que le site n'est quasiment accessible qu'en voiture, car il y a une absence de véritables alternatives :

- Les transports en commun sont limités et l'offre RER difficilement accessible ;
- L'offre de covoiturage est très faible ;
- Absence de trottoirs rénovés et sécurisés pour accéder au site ;
- Absence de pistes cyclables aux alentours du site ;
- L'axe de la rue Lavoisier est très fréquenté et dangereux, il est emprunté par de nombreux poids-lourds.

81 % des collaborateurs viennent en voiture et 27 % des déplacements en voiture font moins de 10 km. Par ailleurs, 40 % des collaborateurs sont insatisfaits de leur mode de transport.

La forte insatisfaction des conducteurs (44 %) est liée au fait que ce mode de transport est utilisé par manque d'alternative (les collaborateurs estiment utiliser ce mode de transport parce qu'ils n'ont pas le choix) et qu'il coûte cher.

Les résultats de la phase 1 et 2 de l'étude PDIE ont été présentés par le bureau d'étude ekodev lors du COPIL du 03 décembre 2015 en présence des élus des communes concernées, du Département, de la Région Ile-de-France, de la CCIE et des transporteurs (CEAT Transdev et TRANSDEV Brétigny).

La 3^{ème} phase de l'étude s'engagera au début d'année 2016, avec l'organisation de 2 groupes de travail au mois de janvier avec une vingtaine de volontaires des différentes entreprises.

Le COPIL final du PDIE sera organisé au 2^{ème} trimestre avec la présentation des actions sélectionnées par les communes et les directions des entreprises, *avec une mise en œuvre des premières actions, dans la continuité en fin d'année.*

5.7 - Le positionnement de la CCVE face au schéma départemental de Coopération Intercommunale(SDCI) et, en particulier, sur la compétence Transport

Depuis 2010, la rationalisation de la carte des syndicats est un objectif prévu dans le CGCT. Les procédures de droit commun permettaient déjà de faire évoluer le nombre, les périmètres et les compétences de syndicats.

Des procédures spécifiques ont été ajoutées par les lois MAPTAM en 2014 et NOTRe en août 2015 :

- Au sein de l'unité urbaine de Paris (loi MAPTAM du 27 janvier 2014) - La mise en œuvre du SRCI avec la mise en place de grandes intercommunalités qui devraient simplifier le paysage syndical.
- Hors de l'unité urbaine de Paris (loi NOTRe de 2015) - La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la mise en place d'un SDCI dont l'objectif en Essonne est l'évolution de la carte des syndicats. Le Préfet est doté de pouvoirs spécifiques de mise en œuvre du schéma permettant de faire aboutir les projets qu'il présente.

Le 4 mars 2015, le Préfet de la Région Ile de France a pris un arrêté portant adoption du Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI).

Ce schéma a pris en compte la modification de certains périmètres d'intercommunalités et ainsi la fusion de certains EPCI dans l'unité urbaine de Paris.

Après la mise en place d'un travail mené au niveau départemental, le 30 octobre 2015, le Préfet de l'Essonne a sollicité l'avis des communes et EPCI concernés par le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI).

Ce schéma, dont l'objectif est inscrit et renforcé dans la loi NOTRE, porte principalement sur l'évolution de la carte des EPCI sans fiscalité propre hors unité urbaine de Paris afin de rationaliser le nombre, le périmètre et l'exercice des compétences de ces derniers.

La CCVE, lors du conseil communautaire du 16 décembre 2015 a émis un avis favorable sur le projet de ce schéma global mais a émis de nombreuses réserves dans le cadre de sa compétence Transport :

- D'une part, pour les transports urbains et le TAD, en considérant que la proposition de ce schéma ne prend pas en compte les statuts et la réalité géographique du territoire de la CCVE et parcellise l'exercice de la compétence.
- D'autre part, pour les transports scolaires, sur le fait que le projet de SDCI soumis en l'état globalise à ce stade la gestion de la compétence sus visée sous l'égide d'un syndicat unique sans prendre en compte les conditions d'exercice actuel de celle-ci.
- Et en considérant que la seule réunion à laquelle a été conviée la CCVE en sous préfecture d'Etampes et les premiers contacts engagés entre la communauté et les syndicats de transport existants n'ont pas permis, à ce stade, à la CCVE de se positionner de manière favorable à un schéma de principe qui anticipe un des axes de réflexion sur lequel elle doit encore arbitrer.

6 – AMENAGEMENTS TECHNIQUES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES

6.1 L'aménagement numérique du territoire de la CCVE

Le déploiement des réseaux à très haut débit (THD) en fibre optique représente un enjeu d'aménagement du territoire très important. Il constitue un levier pour la compétitivité des entreprises et un outil essentiel contribuant au développement de services innovants pour les entreprises, les acteurs publics et l'ensemble des citoyens.

Le Conseil départemental de l'Essonne, par délibération du 21 juin 2010, s'est prononcé sur le rapport-cadre de l'état du haut débit en Essonne et sur la définition d'une nouvelle stratégie d'aménagement numérique du Département initiée par la résorption des zones blanches.

Le Conseil Départemental de l'Essonne a par ailleurs délibéré en date du 12 mars 2012 pour adopter son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin de mettre en place, à horizon 2022, un réseau à très haut débit (THD) sur son territoire, et ainsi faciliter la réalisation de projets locaux d'équipements numériques conduits par les communes ou les intercommunalités et de favoriser ainsi globalement l'accès en haut débit.

C'est ainsi que la Communauté de communes du Val d'Essonne s'est inscrite dans la politique départementale d'aménagement numérique du territoire qui vise à déployer le très haut débit en Essonne.

Cette couverture s'est faite selon un scénario progressif de « mix technologique » avec un déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (ou FttH) et la Montée en Débit (MeD) qui permet de répondre de manière ponctuelle aux situations les plus défavorisées au regard des critères techniques et financiers établis en lien avec les EPCI et communes concernés.

En conséquence, l'année 2015 aura été marquée par :

- La prise d'une délibération permettant ainsi :
 1. d'acter la création d'un syndicat mixte ouvert comme structure de portage partenariale adaptée à la mise en œuvre du projet départemental d'aménagement numérique,
 2. d'approuver le projet de statuts du syndicat mixte ouvert « Essonne numérique » dans son intégralité,
 3. de transférer à ce syndicat la compétence « communications électroniques »

La réalisation de travaux de montée en débit en partenariat avec le Conseil Départemental faisant suite à un diagnostic commun qui a permis d'identifier les secteurs défavorisés en termes de haut débit et les Sous-Répartiteurs éligibles à l'opération de Montée en Débit.

Le terme « montée en débit » (MeD) désigne les différentes solutions techniques appliquées aux réseaux de communications électroniques existants ou les remplaçants pour apporter aux usagers des débits supérieurs à ceux dont ils disposaient avant l'intervention. Il s'agit le plus souvent d'augmenter les performances du réseau ADSL en raccourcissant la ligne téléphonique de l'abonné par la mise en place notamment de sous répartiteur.

Après cette montée en débit toute les lignes concernées auront un débit qui permettra le Triple Play (téléphonie, télévision et internet)

Ainsi parmi les Sous-Répartiteurs (SR) éligibles, le Département et la Communauté de communes, en concertation avec les communes, ont convenu d'une intervention sur une trentaine de SR sur lesquels la solution de Montée en débit se révèle particulièrement efficace.

Ces opérations, entreprises sous maîtrise d'ouvrage départementale ont un coût total estimé à 1 490 000 € HT, dont 408 860 € HT maximum à la charge de la Communauté de communes.

Ces investissements s'inscrivent dans un cadre partenarial et font par ailleurs l'objet d'une participation financière de l'Etat, de la Région Ile-de-France et des EPCI pour pouvoir être réalisés, selon la répartition suivante :

- Etat : 21,20%
- Département : 36,36 %
- Région : 15 %
- EPCI : 27,44 %

Aussi en 2015, 2005 lignes ont été concernées par cette évolution, réparties sur les communes suivante :

- Auvernaux 159 lignes (janvier 2015),
- Saint Vrain 1 846 lignes (février 2015)

D'autres travaux, de mise en place d'armoires, sont programmés en 2016 et concerneront les communes suivantes :

- Mennecy 734 lignes (mars 2016)
- Itteville 976 lignes (novembre 2016)

Concernant le coût des travaux de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (ou FttH) sur le territoire de la Communauté, ce dernier est estimé à 16 455 000,00€ HT, financé de la manière suivante :

- Communauté de communes du Val d'Essonne : 3 883 000 € soit 23,6 %,
- Conseil Départemental 91 + Région Ile de France + Etat : 12 572 000 € soit 76,4 %.

6.2 Création d'un local rangement matériel à la Halle des Sports

La CCVE a réalisé un local rangement sous la forme d'un abri de jardin sur l'emprise de la halle des sports en bout des places de stationnement des autocars permettant ainsi le rangement du matériel pour l'entretien des espaces verts du site.

Cout de l'opération 9 188 € TTC

6.3 Création d'un parc de stationnement Rue du Martroy à Ballancourt-sur-Essonne

La CCVE a procédé à la réalisation d'un parc de stationnement paysagé situé rue du Martroy sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne destiné notamment aux usagers de la Maison des Services Publics, et composé de :

- 74 places au total,
- dont 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite dont 2 places équipées de bornes de charge pour véhicules électriques ou hybrides,
- dont 4 places équipées également de bornes de charge pour véhicules électriques ou hybrides,
- d'une aire de stationnement pour les deux roues.

Ce parc permettra ainsi aux usagers se rendant au siège de la Maison des Services Publics d'offrir du stationnement complémentaire et de proximité.

La gestion des bornes de charge pour véhicules électrique ou hybrides fera l'objet d'une compétence statutaire à engager en 2016.

Cout des travaux : 399 945 € TTC

6.4 Création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Itteville

Les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Itteville de 6 places soit 12 emplacements, ont démarré en décembre 2015 par le débroussaillage de la parcelle et du pré bornage de cette dernière.

La réalisation de cette troisième aire d'accueil sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Essonne permettra ainsi à la Collectivité de respecter les obligations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du 15 octobre 2013 en terme d'accueil de courte et longue durée.

En effet, ce schéma prévoit la création de 42 places sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, contre 44 qui seront disponibles à la fin des travaux de l'aire d'Itteville.

Cout de l'opération : 1 252 800 € TTC

Montant des subventions : **Région** 30.000 € - **Etat** : 128.058 € - **Conseil Départementale 91** : projet en cours d'instruction dans le cadre de la contractualisation.

6.5 Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes du Val d'Essonne a confié la gestion de ses aires d'accueil à la société SG2A / L'HACIENDA / SERCOL lors du renouvellement de son marché en 2015.

1 – Indicateur d'occupation de l'année

Ballancourt-sur-Essonne

Nombre de places : **12**

Total d'occupants sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 : **17 personnes**

Nombre total de familles entrées : **9** (cumul du nombre de familles sur 11 mois)

Nombre de familles sorties : **9**

Taux d'occupation moyen : **88,21 %**

Mennecy

Nombre de places : **20**

Total d'occupants sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 : **151 personnes**

Nombre total de familles entrées : **64** (cumul du nombre de familles sur 11 mois)

Nombre de familles sorties : **64**

Taux d'occupation moyen : **55,31 %**

2 – La vie de l'aire

La gestion de la vie de l'aire de Ballancourt-sur-Essonne, classée comme aire d'accueil de longue durée, reste globalement plus aisée que celle de Mennecy, classée comme aire d'accueil de courte durée.

En effet, il est à constater la nécessité du gestionnaire de rappeler régulièrement le respect du règlement intérieur pour l'aire de Mennecy. Aussi, de part sa nature, le taux de scolarité de cette dernière reste peu suivi, contrairement à l'aire de Ballancourt-sur-Essonne.

3 – Indicateurs de gestion financière

Bilan financier de l'aire d'accueil de Ballancourt-sur-Essonne

Le bilan financier fait apparaître :

- des dépenses annuelles pour un montant de 52 556,91 € représentant le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par le prestataire,
- des recettes annuelles à hauteur de 28 138,45 € décomposées de la façon suivante :
 - La subvention de la CAF représente 13 833,56 €,
 - Les recettes des gens du voyage représentent : 14 304,89 €.

Le reste à charge pour la CCVE se monte à 24 418,46 € soit environ 46,5 % du montant total des dépenses. Ce montant représente **2 034,87 €/place/an** à la charge de la CCVE.

Bilan financier de l'aire d'accueil de Mennecy

Le bilan financier fait apparaître :

- des dépenses annuelles pour un montant de 89 618,84 € représentant le montant forfaitaire de la gestion de l'aire par l'entreprise,
- des recettes annuelles à hauteur de 54 587,94 € décomposée de la façon suivante :

La subvention de la CAF représente 23 055,93 €.

Les recettes des gens du voyage représentent : 31 532,01 €.

Le reste à charge pour la CCVE se monte à 35 030,90 € soit 39,09 % du montant total des dépenses.

Ce montant représente **1 751,55 €/place/an** à la charge de la CCVE.

7 – ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

La compétence élimination et valorisation des déchets ménagers est un service public dont vous trouverez ci-dessous les principaux faits marquants pour l'année 2015.

- **Extension des consignes de tri aux petits emballages métalliques.**

En mars 2015, les consignes de tri se sont développées. Ainsi sont acceptés les petits emballages métalliques (exemple : capsules de bouteille, bouchons en métal, couvercles, opercules, sachets et poches, dosettes, papier aluminium, tubes).

- **Installations par le SIREDOM de plateformes d'apport volontaire enterrées (verre et biflux).**

Au 2nd semestre 2015 ont débuté les travaux de mise en place de plateformes d'apport volontaire enterrées. Ces bornes sont collectées par le SIREDOM. Leur entretien est à la charge des services techniques des communes.

Une convention tripartite a été signée entre la CCVE, le SIREDOM et les communes afin de fixer les règles et interventions de chacun.

Cette convention prévoit également une compensation financière à destination de la CCVE, afin de valoriser les tonnages collectés en points d'apport volontaire en lieu et place de ceux qui auraient dû être collectés en porte à porte.

- **Mise aux normes SEPA des factures REOMi (espace unique de paiement en euros)***

La CCVE envoie environ 20 000 factures chaque semestre. Le format des factures est un titre interbancaire de paiement qu'il a fallu mettre aux normes européennes.

**Le règlement européen 260/2012 impose de remplacer le TIP (Titre Interbancaire de Paiement) par des dispositifs compatibles avec les moyens de paiement SEPA avant la date limite de migration fixée au 1er février 2016 »*

- **Nouvelle tarification de la REOMi adoptée fin décembre 2015 pour une entrée en vigueur au 01/01/2016.**

➔ Cf Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE.

- **Opération compostage**

Depuis 2006, Les habitants du territoire du Val d'Essonne peuvent bénéficier de composteurs à tarifs préférentiels. Cette opération de promotion du compostage individuel remporte chaque année un vif succès. Suite au renouvellement d'un partenariat, de nouvelles conventions ont été signées.

Dans ce cadre, l'opération compostage n'a pu être réalisée sur 2015.

Pour rappel, l'ADEME participe à hauteur de 50 %, le département à hauteur de 30 % et le SIREDOM à hauteur de 10 %.

Pour mémoire, en 2014, ce sont **237** composteurs plastiques, **135** composteurs bois et **330** bio-seaux qui ont été commandés et distribués.

Depuis le début de l'opération en 2006, ce sont **10 234** composteurs qui ont été distribués.

Cette opération sera renouvelée en 2016.

- **Politique de communication**

Poursuite de la politique de communication initiée en 2006 à travers la page de l'éco citoyen dans le Val d'Essonne Infos, le Val d'Essonne Infos Environnement, le site Internet de la Communauté de Communes dédié à l'environnement, les calendriers de collecte, le règlement de collecte. Toujours dans cette optique de sensibilisation à l'acte de tri et à la réduction des déchets, un module a été mis en ligne sur le site internet de la collectivité. Son nom : EcoGeste, il a pour but de renseigner les habitants qui s'interrogent sur ce qu'ils doivent faire d'un déchet spécifique.

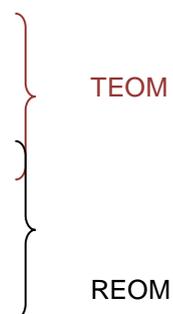
Au cours de l'année 2015, le site internet consacré à l'environnement a été visité près de **216 917 fois**, soit une augmentation de **5,34 %** par rapport à 2014.

- **Tonnages**

Ordures ménagères

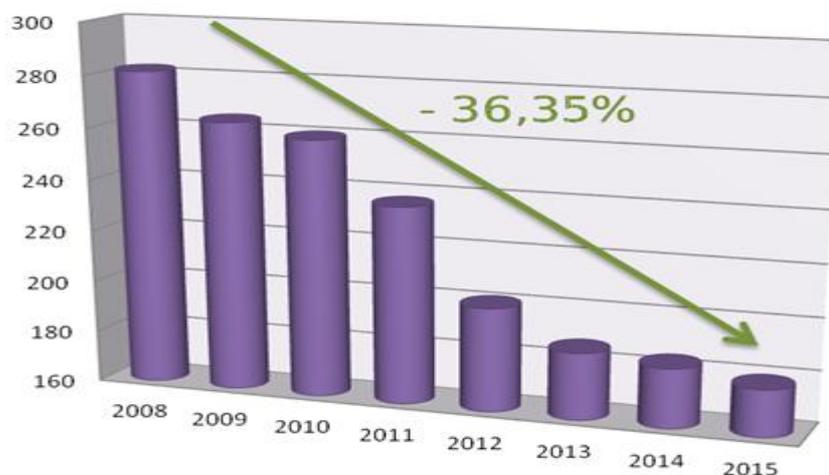
En 2008 ont été collectés ~ 280 Kg/habitant
En 2009 ont été collectés ~ 264 Kg/habitant
En 2010 ont été collectés ~ 259 Kg/habitant
En 2011 ont été collectés ~ 236 Kg/habitant
En 2012 ont été collectés ~ 200 Kg/habitant
En 2013 ont été collectés ~ 185 Kg/habitant
En 2014 ont été collectés ~ 183 Kg/habitant
En 2015 ont été collectés ~ 178,2 Kg/habitant

Soit une baisse de 36,35 % depuis 2008



Les tonnages d'ordures ménagères baissent grâce aux efforts de chacun. Il faut persévérer et maintenir cette tendance.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères (Kg/hab)



- **Contrôle du tri**

Des opérations sont organisées régulièrement afin de sensibiliser et informer les usagers sur les bons gestes de tri. La qualité et la quantité de tri sont importantes. De la qualité et de la quantité du tri dépendent les reversements d'ECO-EMBALLAGE qui viennent en recettes dans le budget du service.

Photos de refus de tri



Erreur de tri fréquemment constatée

Sacs plastiques

Boîtes polystyrène

A NOTER : les consignes de tri vont évoluer en 2016

- **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE**

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE : <http://www.valdессonne-environnement.com/>

- ➔ Les indicateurs techniques
- ➔ Les indicateurs financiers
- ➔ Les mesures de prévention

8 – MAISON DES SERVICES PUBLICS

• Contexte

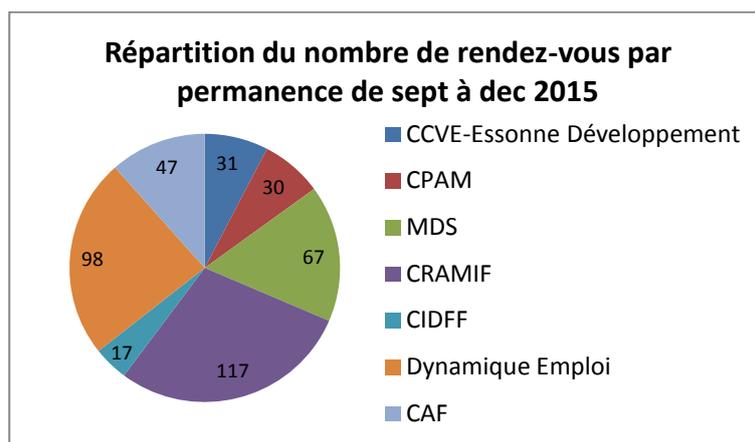
Dans le cadre de son contrat communautaire 2008/2014 la CCVE a décidé d'inscrire la construction de la Maison des services publics du Val d'Essonne (MSP) destinée à abriter son siège administratif et se doter d'un équipement voué à l'accueil de services publics de proximité à redéployer ou créer sur le territoire communautaire.

La MSP a pour vocation de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, notamment ceux résidant en zones rurales ou dites « urbaines éloignées ». De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Le porteur de projet et les partenaires conviennent d'organiser un espace mutualisé de services au public via une convention dans le cadre de l'obtention de la labellisation.

Dans ce contexte et par anticipation, la CCVE a ouvert sa « Maison des Services Publics du Val d'Essonne » en septembre 2015 afin d'offrir aux habitants du territoire, un accès de proximité à divers services. Un travail partenarial important a ainsi été entrepris au quotidien avec les différents acteurs du territoire, partenaires (travailleurs sociaux, institutions...). Tous les Valdessonniens ainsi que les personnes travaillant sur les 21 communes de la communauté y sont accueillis sur rendez-vous lors des permanences suivantes : Maison des Solidarités, Assistante sociale de la CAF, CPAM, CRAMIF, Juriste du CIDFF, Ecrivain public, Mission Locale, Essonne développement.

- **407 rendez-vous** ont ainsi été assurés en 2015 répartis comme suit :



Perspective de développement :

- Recrutement d'une coordinatrice de la future MSAP et conseillère en insertion/action sociale prévu en 2016 afin de coordonner l'ensemble de la structure et d'en développer les prestations et services.
- Rédaction de la convention de partenariat avec l'Etat et les inter-opérateurs dans le cadre de l'obtention de la labellisation et les subventionnements afférents.
- Création d'un Espace Multimédia afin de favoriser l'égalité d'accès des publics aux ressources numériques. Il sera équipé de 2 ordinateurs munis de logiciels de traitement de texte et tableur, ainsi que d'une connexion à Internet avec impression possible et gratuite sur demande si elle correspond aux prestations de la MSP.
- Des actions collectives multi partenariales proposées en 2016.

Enfin, et pour travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs du territoire, les CCAS de la CCVE seront conviés à des temps d'information pour leur présenter la structure et les partenaires.

Ces réunions seront par ailleurs l'occasion d'échanger sur les besoins et les attentes de chacun.

INSERTION DES JEUNES 16/25 ANS

• Contexte

En 2008 l'extension de la compétence « développement économique » à l'insertion professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans, a été approuvée. Depuis, la CCVE a décidé de confier l'accueil, le suivi et l'accompagnement personnalisé des jeunes en recherche d'insertion professionnelle et d'emploi aux 2 missions locales qui couvrent son territoire. La CCVE soutient financièrement les 2 structures dans la mise en œuvre de leur programme d'actions en faveur des jeunes du Val d'Essonne.

Les jeunes déscolarisés du territoire âgés de 16 à 25 ans peuvent donc bénéficier d'un suivi personnalisé afin de définir leur projet professionnel et les étapes de sa réalisation.

Les jeunes habitants sur le territoire de la CCVE dépendent de 2 missions locales distinctes dont les missions principales sont similaires :

- L'élaboration et la définition avec le jeune d'un projet professionnel.
- La mobilisation des dispositifs existants sur le territoire : Projet d'Orientation Professionnel (POP), Ateliers Techniques de Recherche d'Emploi (TRE), Garantie jeunes, Chèques mobilité...
- Et l'orientation des jeunes vers l'ensemble des structures et/ou partenaires de l'insertion sociale et professionnelle si nécessaire.

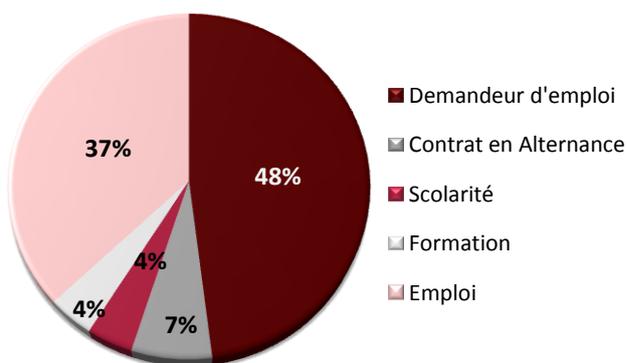
• Bilan chiffré 2015

• La Mission Locale des 3 Vallées (ML3V) gère les jeunes des communes de Leudeville et de Saint Vrain. Ils sont reçus dans les locaux de la ML3V à Brétigny sur Orge.

Le nombre de jeunes accompagnés sur l'année est de 29 jeunes dont 52% ont trouvé une solution d'insertion (formation, emploi, reprise de scolarité, contrat en alternance...)

Ces 29 jeunes ont pu bénéficier de 251 actes de service soit près de 9 propositions formulées en moyenne par jeune.

Taux d'insertion du public accompagné : 52 %

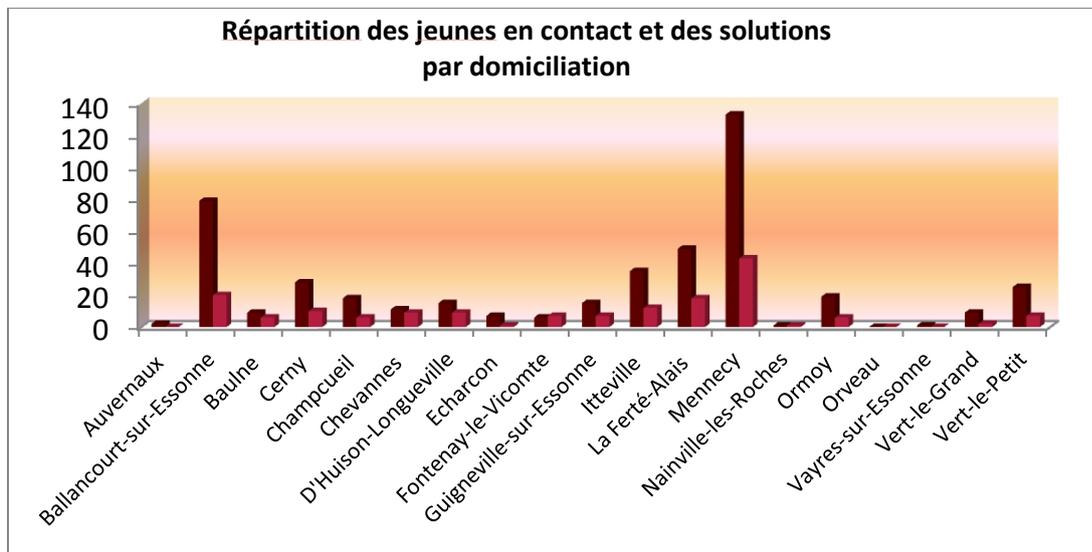


• Dynamique Emploi /Mission locale d'Evry accompagne les jeunes des 19 autres communes du territoire. La CCVE met à disposition 7 permanences délocalisées sur Auvernaux, La Ferté-Alais, Vert le Petit, Cerny, Ballancourt sur Essonne, Mennecy, Ormoy.

Une permanence tous les jeudis mis en place au sein de la MSP permet un partenariat de proximité.

Le nombre de jeunes reçus est de 462 sur l'année 2015 dont 164 jeunes placés en emploi et 162 ont trouvé une formation.

La conseillère a pu mobiliser plus de 21 500 € d'aides financières dont 84% dans le cadre de la formation. De plus, grâce au partenariat développé avec les entreprises du territoire depuis de nombreuses années on constate que 60 entreprises et structures de la CCVE ont participé aux résultats des placements réalisés. Une session de recrutement job dating « Les rendez-vous de l'emploi » a été réalisée par Essonne développement sur le territoire dans le cadre du PACTE Sud Essonne cette année (Vert le Petit). La CCVE et la Mission locale Dynamique Emploi s'y sont impliquées.



■ : Jeunes en contact (462 jeunes sur 2015)

■: Solutions* (164 emplois dont 66 CDD / 44 Emplois d'avenir / 27 CDI / 14 CUI / 13 Intérim et 162 formations)

*Un jeune peut être concerné par plusieurs solutions

Perspectives

Inscrire un partenariat qualitatif avec l'association Dynamique Emploi afin d'avoir une meilleure lecture des actions mises en œuvre auprès des jeunes du territoire.

SANTE

• Contexte d'intervention de la CCVE

En vue de maintenir l'offre de soins sur le territoire, penser son attractivité et favoriser l'accès des habitants à un système de santé de qualité qui réponde aux besoins, la Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est dotée de la compétence « politique en faveur de l'accès au soin » en 2014.

Des dispositifs financiers ont été mis en place en faveur des médecins et des communes :

- Appui aux futurs professionnels de santé de premiers recours (soins dispensés par les médecins généralistes, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes et les pharmacies) et étudiants en formation sanitaire et sociale, avec pour objectif de contribuer à l'installation de jeunes diplômés médicaux et paramédicaux en soutenant financièrement les futurs professionnels de santé s'engageant à exercer leur activité sur le territoire. Une enveloppe de 6 000€ a été budgétée.

- Appui aux praticiens en cours d'installation avec un soutien financier pour les travaux d'installation et d'équipement en direction des professionnels qui s'installent et l'achat de matériel de sécurisation des locaux pour les professionnels déjà en poste avec une enveloppe budgétaire de 20 000€.

- Appui aux communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours versé par la CCVE pour le maintien ou développement de l'offre de soins avec la création ou réhabilitation de locaux pour héberger les professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes et autres spécialistes comme les orthophonistes, kinésithérapeutes...). Un montant de 80 000€ inscrit en 2015.

La Communauté de communes a ainsi soutenu financièrement en 2015 un projet de réhabilitation de locaux situés sur la commune de Saint-Vrain, dans le cadre de la 1^{ère} tranche des fonds de concours pour un montant de 12 561 € HT.

• Perspectives

- Contractualiser avec l'ARS et un cabinet conseil pour la réalisation d'un diagnostic de l'offre de soins à l'échelle des 21 communes de la CCVE, en vue de recenser les atouts, besoins et faiblesses du territoire en matière de santé et mener une analyse concertée avec les acteurs.
- Accompagner les initiatives et expérimentations locales : favoriser les regroupements de professionnels de santé, réfléchir à l'accessibilité d'une offre de soins de 1^{er} recours.
- Renforcer l'accompagnement médico-social des personnes éloignées de la santé.
- Promouvoir l'attractivité du territoire en allant à la rencontre des facultés de médecine et se rapprocher des maîtres de stage exerçant sur le territoire.

9 – MANIFESTATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

9.1 Manifestations sportives

Ces manifestations sont proposées au public sportif, qualifié ou amateur selon les disciplines. La participation reste bien marquée. L'objectif est de poursuivre cet existant, voire le développer.

- **Tour du Val d'Essonne 2015 – 11^{ème} édition, Dimanche 4 octobre 2015**

Le Tour du Val d'Essonne est une course cycliste ouverte aux licenciés UFOLEP et existe depuis 2005. La manifestation est accueillie chaque année par une commune différente. La spécificité de cet évènement est que le circuit, (redessiné tous les ans) est sécurisé (pour les intersections et différents axes routiers) en grande partie par les élus des communes du territoire, et secondé par des associations spécifiques.

Historique des éditions

ANNEE	COMMUNE D'ACCUEIL	LICENCIES INSCRITS
2005	CHEVANNES	218
2006	MENNECY	198
2007	ITTEVILLE	229
2008	CERNY	270
2009	FONTENAY LE VICOMTE	261
2010	CHAMPCUEIL	245
2011	VERT LE GRAND	+/- 350
2012	NAINVILLE LES ROCHES	202
2013	VAYRES SUR ESSONNE	186
2014	ORVEAU	171
2015	ORMOY	194

- **Initiation golf – 6^{ème} édition, du 7 avril au 19 juin 2015**

Depuis 2010, le partenariat entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et l'association de Golf Mennecy/Chevannes permet aux écoles primaires du territoire, de découvrir cette discipline inconnue pour certains élèves. L'attractivité et l'engouement pour cette animation conduit au renouvellement de cette prestation. Cette année, une offre découverte permet aux élèves et leur famille de bénéficier d'une séance d'essai pendant la journée porte-ouverte qui se déroule en septembre.

Pour l'année 2015, en raison des contraintes budgétaires de la collectivité, l'accueil des écoles primaires a été organisé en donnant la priorité à celles qui n'avaient jamais participé, voire très peu.

Concept de l'évènement

Les écoles sont contactées et inscrivent gratuitement leurs classes pour des sessions d'initiation (une session par école). L'Association Sportive du Golf Mennecy-Chevannes met à disposition des enfants, l'ensemble du matériel nécessaire et adapté. Elle prévoit également l'encadrement des groupes. La Communauté de Communes met en place le transport des élèves. Les sessions se déroulent en matinée sur toute la durée de l'initiation selon un calendrier mis en place en coordination avec l'association.

Historique des éditions

ANNEE	ECOLES PARTICIPANTES	Nombre de classes	Nombre total d'enfants
2010	12 écoles primaires	35	809
2011	17 écoles primaires	37	782
2012	15 écoles primaires	34	864
2013	20 écoles primaires	32	748
2014	17 écoles primaires	19	573
2015	9 écoles primaires	9	266

Ecoles des communes inscrites : D'Huison-Longueville, Leudeville, Itteville, Champcueil, Vert le grand, Nainville les Roches, Ballancourt sur Essonne, Ormoy

- **Tournoi de pétanque – 3^{ème} édition, 23 mai 2015**

Le Tournoi intercommunal de Pétanque a pour vocation de réunir l'ensemble des clubs et associations de pétanque du territoire. Il existe depuis 2013 et est accueilli par une commune différente à chaque édition nouvelle.

Historique des éditions

ANNEE	COMMUNE D'ACCUEIL	CLUBS PARTICIPANTS
2013	BALLANCOURT SUR ESSONNE	8
2014	D'HUISON LONGUEVILLE	8
2015	FONTENAY LE VICOMTE	10

- **Partenariat sportif**

La Communauté de Communes du Val d'Essonne accompagne les associations par des partenariats sportifs. C'était le cas, le 24 mai 2015, pour la **Ronde des Etangs** qui s'est déroulée à Vert-le-Petit et organisée par son club d'athlétisme. Il était proposé un Challenge pour les entreprises du territoire pour la 4^{ème} année consécutive. Cette manifestation prend de l'ampleur tous les ans. Plus de 700 participants étaient présents en 2015.

9.2 Réhabilitation du complexe aquatique

La Délégation de Service Public :

Après une première procédure visant à la réhabilitation et l'exploitation du complexe de Mennecey arrêtée en cours pour des motifs d'intérêt général, une nouvelle procédure a été relancée.

La procédure relancée fin 2014 s'est donc poursuivie tout au long de l'année 2015 et se terminera en 2016.

Réunie le 17 février 2015, la commission visée à l'article L. 1411-5 du CGCT a admis les candidatures des groupements suivants et les a autorisées à déposer une offre :

- **SARL Complexe Aquatique France Nord** (architecte : SAS Enia Architectes et TOTEM architecture SARL ; constructeur : SAS DUBOCQ et ERI) ;
- **ESPACEO, candidat seul** (architecte : Malisan ; constructeur : Outarex) ;
- **Groupement OPALIA et DEMATHIEU BARD** (architecte : BVL Architecture et A/Concept) ;

- **Groupement COFELY et RECREA** (architecte : Chabanne & Partenaires ; constructeur : Baudin Châteauneuf) ;
- **EXTERIMMO** candidat seul (architecte : Thierry Naberes / Agence TNA ; constructeur : Bouygues Bâtiment Ile-de-France PPP).

Le dossier de consultation (DCE) a été ensuite adressé à ces candidats, qui ont tous déposé dans les temps leurs offres (offre de base et options).

Suite à l'analyse des offres et une réunion de la commission le 1^{er} octobre 2015, formulant son avis concernant les offres, le Président de la CCVE a décidé d'engager des négociations avec :

- SARL Complexe Aquatique France Nord et SPADIUM ;
- Groupement OPALIA et DEMATHIEU BARD ;
- Groupement ENGIE/COFELY et RECREA.

Les autres candidats se sont vus notifier le rejet de leur offre et l'éviction de la procédure.

Des séances de négociations ont été alors organisées par la CCVE avec les trois candidats admis à négocier :

- le 10 novembre 2015.
- le 18 décembre 2015.

L'attribution de la Délégation de Service Public interviendra à la fin du 1^{er} semestre 2016 pour un début de travaux en janvier 2017.

9.3 Halle de sport intercommunale Assia El'Hannouni

L'équipement intercommunal implanté à Champcueil permet d'accueillir de nombreuses activités sportives dispensées par des structures (association et ou club) des communes de Mennecy, la Ferté Alais, Itteville, Ballancourt Sur Essonne, Champcueil pour les activités suivantes : Badminton, basket ball, arts martiaux, zumba, remise en forme et sous l'égide du foyer rural de la commune de Champcueil (escalade, multisport enfants, GRS, judo, step, taï Jitsu). Ce planning d'accueil n'est pas figé et évolue chaque année en fonction des demandes et des disponibilités. Les sportifs bénéficient des lieux en seconde partie de soirée à partir de 18h et jusqu'à la fermeture des locaux, soit 22h. Les créneaux sont accordés par bloc de deux heures et ne peuvent dépasser un total de 6 heures par activité afin de pouvoir répondre aux différentes demandes.

En journée, les établissements scolaires (écoles maternelles, primaires et collège) se partagent les lieux. Des plages horaires sont réservées pour le sport adapté.

Nombre d'utilisateurs estimé :

- +/- 500 collégiens
- +/- 250 écoliers (primaires et maternelles)
- +/- 50 utilisateurs sport adapté
- +/- 650 adhérents associations sportives (toutes activités confondues)

La gestion de l'occupation de l'équipement est prise en charge par la collectivité.

En cours d'année, un recrutement supplémentaire a permis de renforcer l'équipe technique qui compte maintenant deux agents. Leur temps de travail a été annualisé. Depuis la rentrée du mois de septembre, le fonctionnement de l'équipement a été optimisé en augmentant les plages horaires avec une ouverture du site aux utilisateurs les samedis en matinée (de 9h à 12h45).

Par ailleurs, le reste de l'année, des animations se déroulent de façon occasionnelle les samedis et dimanches, sur des demandes spécifiques (tournois, rencontres inter-club, entraînement dans le cadre de championnat).

9.4 Terrain de football synthétique communautaire Romain Desbief

Poursuite de la convention entre la collectivité et la commune de MenneCY, pour la gestion et l'occupation du terrain de football synthétique de la CCVE ainsi que pour la mise à disposition ponctuelle des vestiaires du complexe Alexandre Rideau.

L'équipement est utilisé par les établissements scolaires (maternelles, primaires, collège et lycée) du territoire, ainsi que par les associations sportives du Val d'Essonne.

Fréquentation estimée :

+/- 1 500 élèves (tous niveaux confondus)

+/- 650 adhérents associations sportives

10 – CULTURE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En 2015, la CCVE a poursuivi son développement territorial en matière culturelle en soutenant activement les différentes actions à rayonnement communautaire, avec la volonté de promouvoir la culture pour tous et en effectuant le transfert du conservatoire de musique, de théâtre et de danse (ex SIMED) le 1^{er} janvier 2015.

Manifestations culturelles et autres

Des manifestations gratuites sont proposées aux publics familial, scolaire et obtiennent une bonne fréquentation.

- **Printemps des contes, du 4 au 29 mars 2015**

Cette manifestation existe depuis 2009 et attire tous les ans, un public fidèle avec près de 1000 visiteurs. Elle résulte d'un travail commun avec les bibliothèques et médiathèques du territoire tant dans l'organisation que dans le choix du thème qui change chaque année. Les séances et les animations complémentaires sont gratuites. Le spectacle de clôture organisé par la collectivité est accueilli par des communes différentes à chaque nouvelle édition.

Historique des éditions

EDITION	COMMUNES ACCUEIL	LIEU	THEME
2009	LEUDEVILLE/ ITTEVILLE	Salle des Loisirs/ Espace Georges Brassens	La peur
2010	MENNECY	Théâtre	L'Afrique
2011	ORMOY	Salle des Fêtes	La mythologie
2012	FONTENAY LE VICOMTE	Salle polyvalente	Les contes classiques
2013	CHEVANNES	Salle polyvalente	L'Asie
2014	LA FERTE ALAIS	Salle polyvalente	Les Animaux
2015	D'HUISON LONGUEVILLE	Salle polyvalente	La Gourmandise

- **Fête de la science, du 9 au 14 octobre 2015**

Organisée depuis 2008, cette manifestation a atteint l'objectif de proposer aux écoliers ainsi qu'aux familles (près de 600 visiteurs au total) des prestations et animations scientifiques de qualité (conte, activités de découverte...). Elle est accueillie également sur des communes différentes d'année en année. Le thème choisi suit celui proposé au niveau national.

Historique des éditions

EDITION	COMMUNES ACCUEIL	LIEU	THEME
2008	ITTEVILLE	Espace Georges Brassens	La terre
2009	LEUDEVILLE	Espace Georges Brassens	Darwin
2010	LEUDEVILLE	Salle polyvalente	La chimie
2011	BAULNE	Salle polyvalente	La Biodiversité
2012	BALLANCOURT	Espace Daniel Salvi	Les énergies
2013	CHEVANNES	Salle polyvalente	L'Eau
2014	LEUDEVILLE	Salle polyvalente	La Cristallographie
2015	FONTENAY LE VICOMTE	Salle polyvalente	La Lumière

- **Journées de prévention, du 28.09 au 1.10.2015**

Cette présentation préventive de la sécurité est mise en œuvre à destination des écoliers du territoire afin de leur faire prendre conscience des différents dangers existants dans leur environnement (utilisation du véhicule à deux roues, drogue, alcool, sida, internet). La collectivité accompagne la commune de Mennechy, organisatrice, financièrement pour son déroulement.

Historique des éditions

EDITION	MENNECY	FREQUENTATION GLOBALE
2009	Espace culturel parc de Villeroy	Classes : de 4 ^{ème} et 3 ^{ème}
2010 à 2015	Espace culturel parc de Villeroy	Classes : CM2 et 4 ^{ème}

- **Les Hivernales, du 9.01 au 7.03.2015**

La Compagnie l'Atelier de l'Orage présente un festival sur plusieurs communes de notre territoire. Dans le cadre d'un partenariat entre la compagnie et la Communauté de communes, des séances de sensibilisations pédagogiques sont proposées aux écoles primaires du territoire. Il s'agit d'ateliers en relation avec le thème et dispensés au sein des établissements inscrits. Concernant l'édition 2015 « l'humour musical des désaxés », les élèves des écoles de 17 communes ont pu découvrir les différents instruments de musique utilisés, participer à un quizz musical et échanger avec les musiciens.

Historique des éditions

EDITION	THEME	FREQUENTATION GLOBALE
2015	L'humour musical des désaxés	Classes : CM1 et CM2

LE CONSERVATOIRE

Contexte

Transféré à la Communauté de Communes du Val d'Essonne le 1^{er} janvier 2015, le conservatoire intercommunal a commencé un nouveau déploiement sur un territoire évoluant de 7 à 21 communes avec une volonté d'accueillir de nouveaux élèves, de développer la connaissance de la structure notamment par la réalisation de supports de communication, la présence du conservatoire lors des manifestations communales (forums des associations, fêtes de la musique...) et la proximité avec ses usagers.

Le Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse du Val d'Essonne s'inscrit dans le maillage territorial des établissements publics d'enseignement artistique français. Il se définit à l'intersection des axes « enseignement » et « culture ».

Les missions d'un conservatoire de niveau intercommunal sont aujourd'hui l'enseignement artistique spécialisé de base, amateur (cycle d'éveil, cycle 1, cycle 2, cycle 3 et parcours personnalisé), l'éducation artistique (écoles, structures petite enfance, médiathèques, ...) et le soutien aux pratiques en amateur. Le cadre pédagogique général est défini par le Ministère de la Culture (nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique en 2008 (SNOP), nouveau Schéma d'Orientation Pédagogique en danse en 2003, Schéma d'Orientation Pédagogique en théâtre en 1999).

Depuis décembre 2008 différents dispositifs départementaux aident à la cohérence et à la solidité territoriale de cet enseignement. Les missions de diffusion et d'éducation culturelles s'inscrivent dans les orientations de la communauté de communes et des communes du territoire en matière de culture.

Fonctionnement

L'activité du conservatoire s'inscrit sur une saison annuelle se déroulant de septembre à début juillet.

Les lieux de cours

Le conservatoire dispose de 4 lieux de cours mis à disposition par les communes de la CCVE, ce qui lui permet de décentraliser l'enseignement et donc de se rapprocher du public et des usagers :

- Ballancourt-sur-Essonne (31, rue du Martroy)
- Vert-le Grand (salle de l'Auberge)
- Vert-le-Petit (Espace J.L. Barrault)
- La Ferté-Alais (4, rue Brunel)

Les partenariats

La diversité des actions menées par le conservatoire s'inscrit dans une volonté affirmée, d'ouverture vers de nouveaux publics, d'élargissement de l'offre d'enseignement, et dans la volonté de **partenariats** et de **réseau** avec les différents acteurs culturels associatifs et institutionnels :

• Avec le milieu scolaire

3 enseignants artistiques interviennent dans 8 écoles des communes du territoire soit 42 classes et 1 173 enfants.

Commune Nom Ecole	Nombre de classes	Nombre d'enfants
BALLANCOURT Elémentaire J. Ferry	9	252
Elémentaire Saint-Martin	6	164
SAINT-VRAIN Maternelle D. Galland Elémentaire D. Galland	1 6	28 167
ITTEVILLE Maternelle E. Triolet	5	142

LA FERTE-ALAIS Maternelle Champ de coq	1	28
Elémentaire L. Moreau	6	168
VERT-LE-PETIT Elémentaire A. Savary	8	224

- **Avec les structures en charge de la pratique amateur**

- Conseil Départemental 91
- Association Differentia (Evry), AMCC et paroisse (Champcueil), Association Carmen Forté (Paris), Association « Videlles Passé Présent », Associations Renaissance et Culture, clac' dance et jambalaya, comité des fêtes, Cisba (Ballancourt)
- Chœurs de femmes Holoèdre et Pour Raison de beauté
- Conservatoire à Rayonnement Départemental Evry, Conservatoire à Rayonnement Communal Chilly-Mazarin

- **Avec les organismes culturels et sociaux**

- Services culturels de Ballancourt, Baulne, Champcueil, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, La Ferté-Alais, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit
- Etablissements d'accueil du jeune enfant (crèches, relais assistantes maternelles, halte-garderies)
Le conservatoire est ainsi présent grâce à 2 intervenantes artistiques dans 9 établissements des communes de la CCVE. Il concerne 223 enfants de moins de 3 ans.
- Maison de retraite Degommier (Cerny), Hôpital G. Clémenceau (Champcueil),
- Association Le pont du Saussay (Ballancourt)
- Scène Nationale, Scène conventionnée,
- Conservatoires de France, FFEM

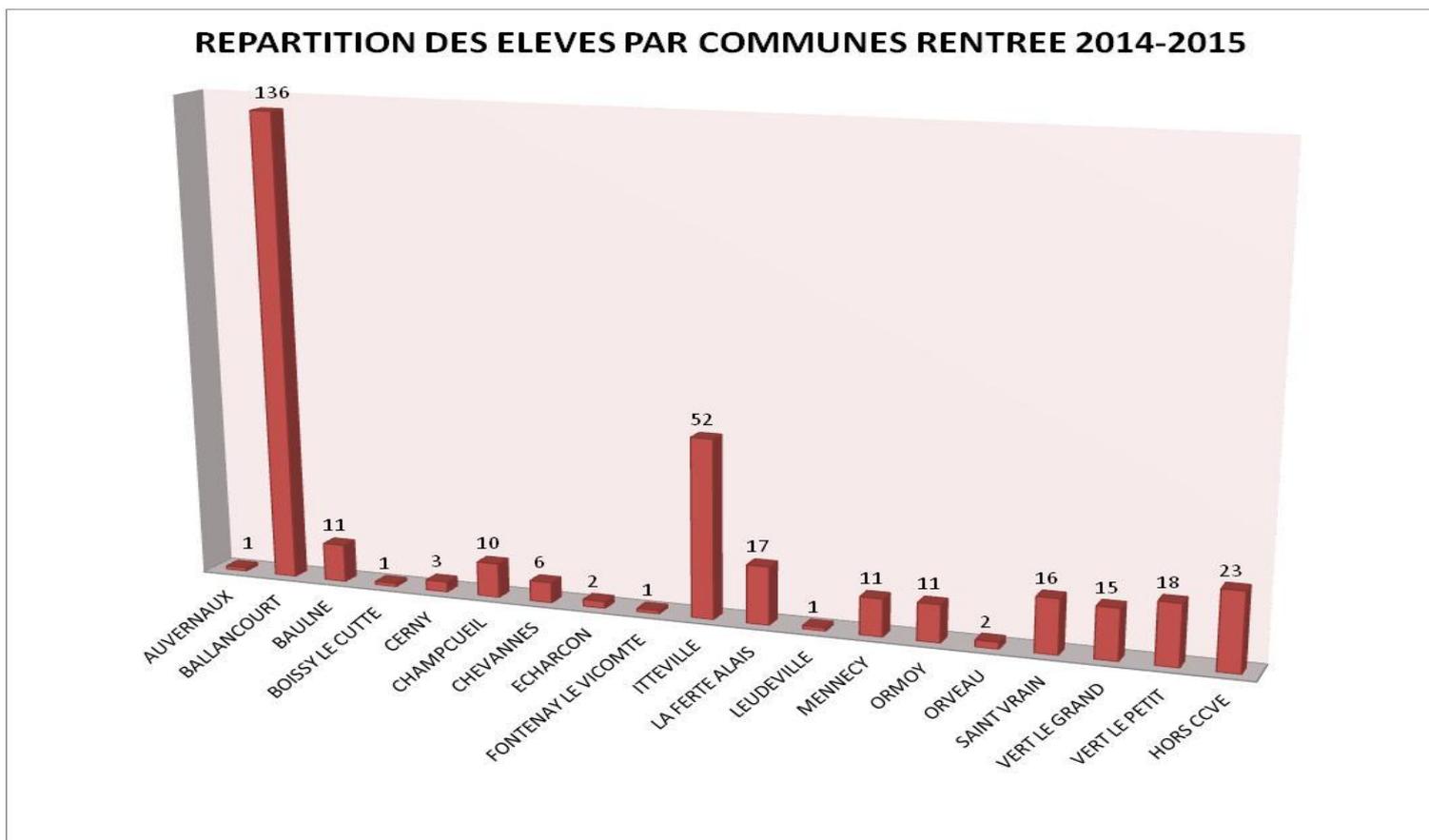
Commune Nom Structure	Nombre d'enfants
VERT-LE-GRAND R.A.M.	30
ITTEVILLE R.A.M.	30
VERT-LE-PETIT Maison de la Petite Enfance	30
BALLANCOURT Halte-garderie « La Poussinette	20
BALLANCOURT R.A.M.	30
BALLANCOURT Espace multi-accueil petite enfance « les p'tits mousses »	18
SAINT-VRAIN Les Gougouilles (Associatif)	30
LA FERTE-ALAIS Multi-accueil parental, Picoti Picota	20
INTERCOMMUNAL R.A.M.	45

- Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E), le conservatoire accueille des enfants de la maison départementale des solidarités (famille d'accueil à Itteville, Ballancourt-sur-Essonne). Des enfants du « village d'enfants » de Ballancourt-sur-Essonne suivent des formations proposées par le conservatoire.

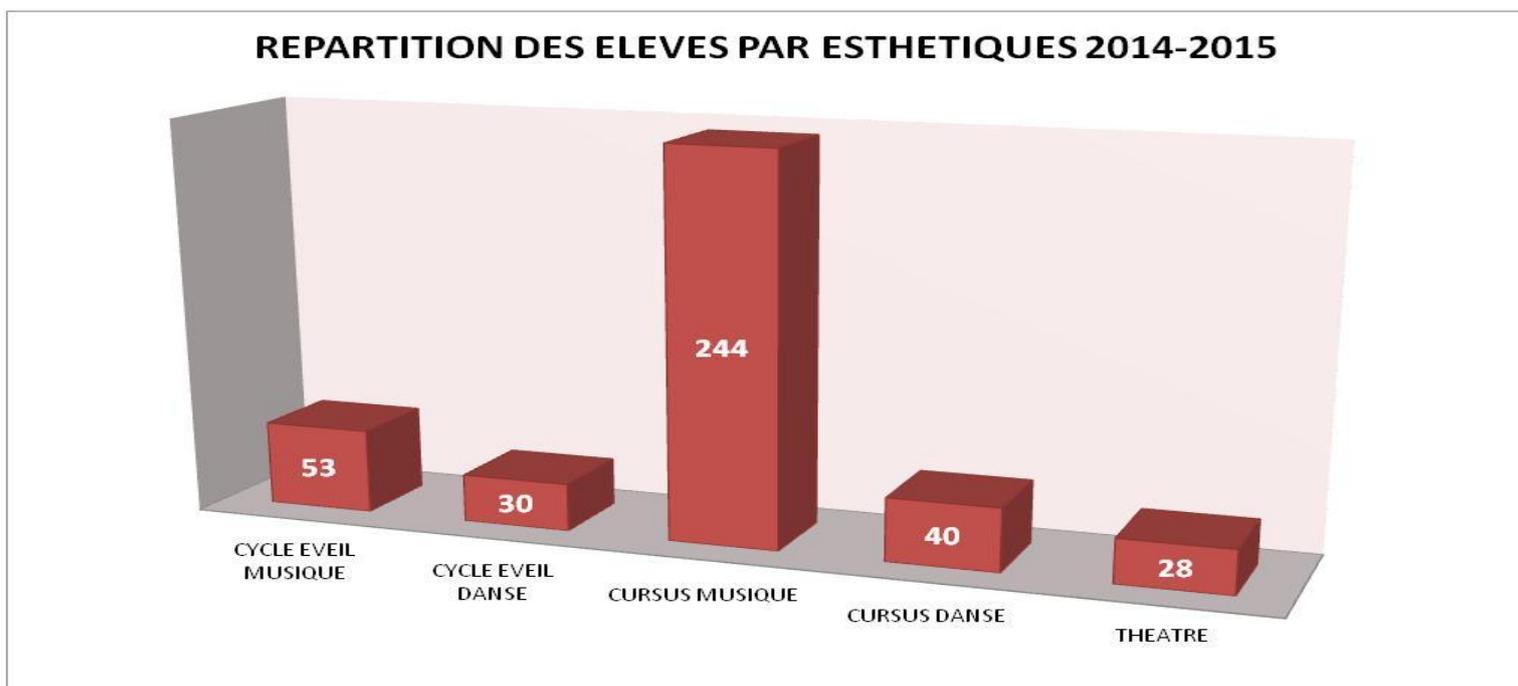
Représentations statistiques

Légende des représentations statistiques à suivre sur les 337 élèves inscrits pour les 395 disciplines pratiquées (au 09 novembre 2014) :

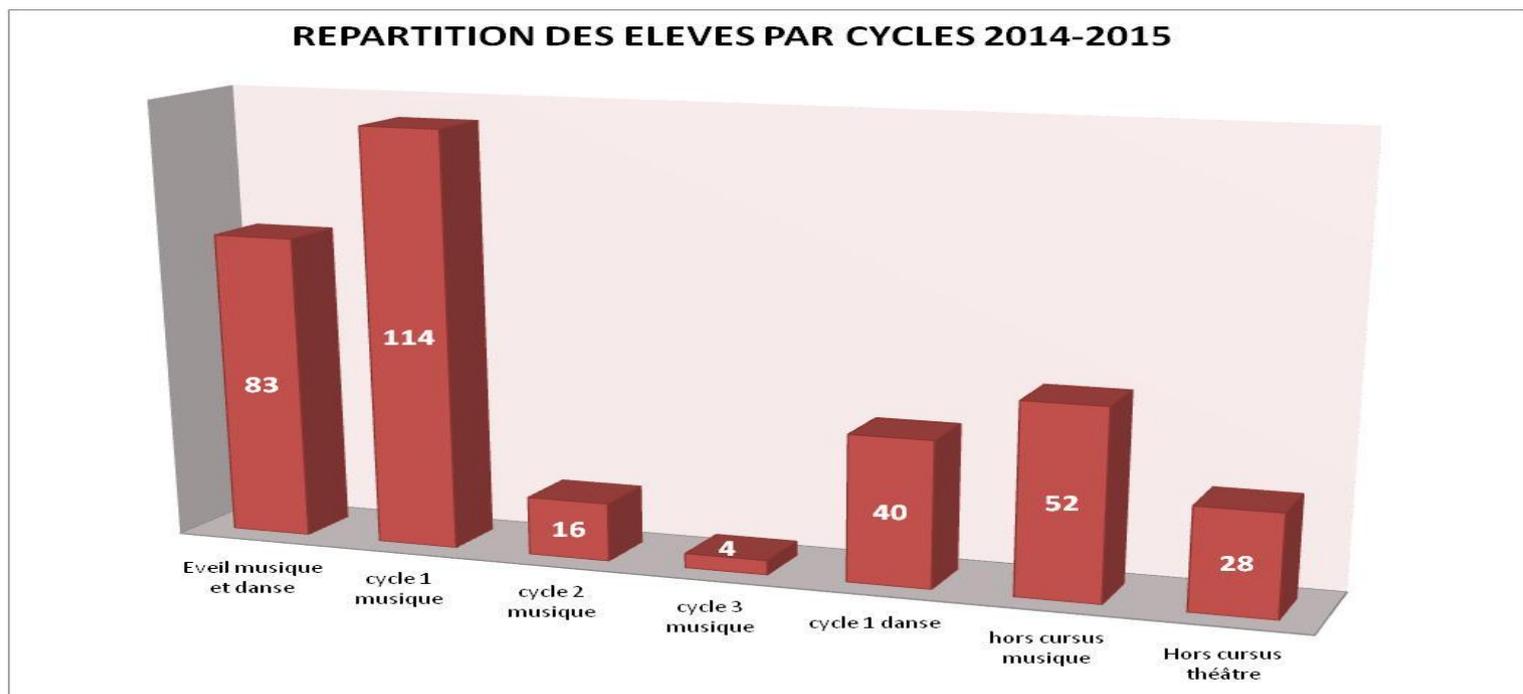
- Répartition des élèves par commune



- Répartition des élèves par esthétiques



- Répartition des élèves par cycle d'enseignement



Equipe du conservatoire

Direction et administration :

- Une direction en poste, soutenue par une équipe administrative de 2 personnes et une coordination pédagogique à temps partiel assurée par un enseignant du conservatoire

Répartition des disciplines de spécialité enseignées :

- 28 enseignants interviennent au sein du conservatoire dont 4 diplômés habilités à développer des partenariats dans le milieu scolaire.

Département Musique : en cycle 1, 2 et 3

- Violon
- Violoncelle
- Contrebasse
- Guitare Classique
- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Clarinette, Saxophone
- Trompette
- Piano
- Claviers électroniques
- Accordéon
- Guitare électrique
- Guitare d'accompagnement
- Guitare basse électrique
- Batterie
- Technique vocale Musiques Actuelles
- Formation Musicale
- Formation Musicale Musiques Actuelles

Département danse : en cycle 1

- Danse contemporaine

Département Théâtre :

- Théâtre

Département Eveil et Initiation : cycle d'éveil pour les enfants de 4 à 7 ans.

- **Musique** : Jardin, Initiation et Pré-instrumentaux
- **Danse** : Eveil, Initiation et orientation
- **Pluridisciplines** : musique ; danse ; arts plastiques

Département Interventions en milieu scolaire, petite enfance et personnes âgées :

- 3 enseignants interviennent dans les structures pré citées

Disciplines et ateliers complémentaires :

- *Musique d'ensemble baroque « les hémioles »*
- *Atelier groupes musiques actuelles*
- *Atelier rock junior et adultes*
- *Atelier d'improvisation enfants et adultes*
- *Atelier vents et bois adultes*
- *Atelier chants musiques actuelles*
- *Ensemble vocal adultes*

Perspectives année scolaire 2015- 2016

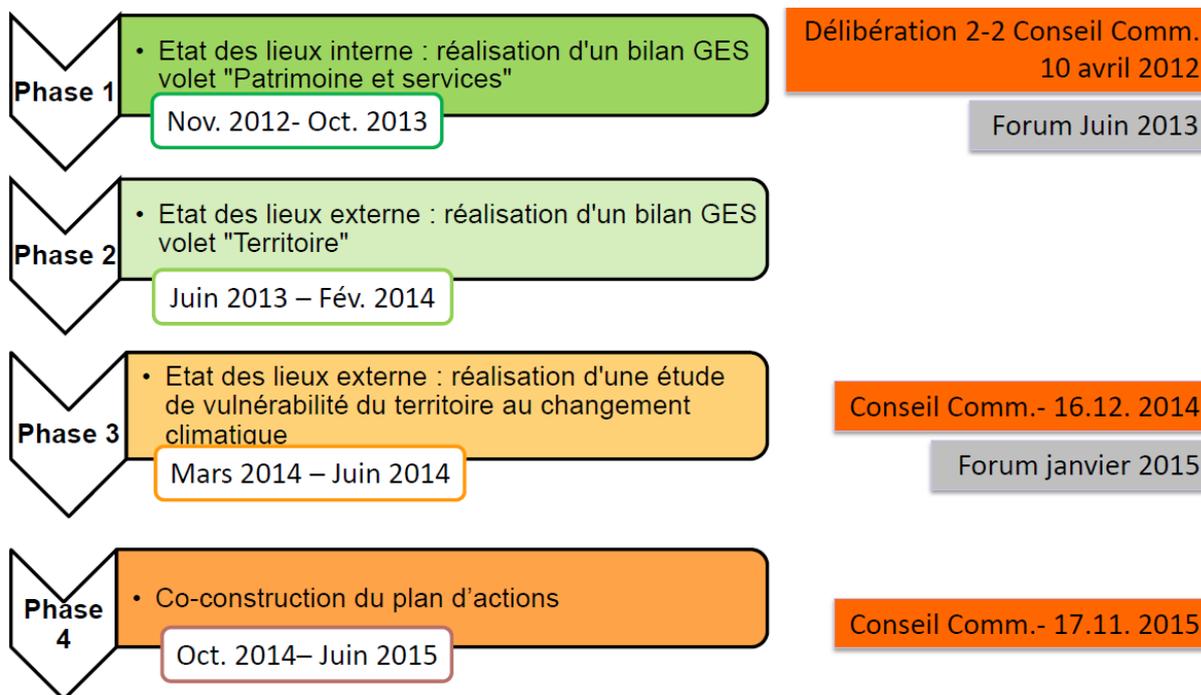
- Déployer de nouveaux lieux de cours sur le territoire
- Maintenir et créer de nouveaux partenariats et de nouveaux projets pédagogiques
- Mettre en place un cursus pour les collégiens dans le département Théâtre - Arts dramatiques

11 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Plan d'actions lié au changement climatique et aux enjeux énergétiques de la CCVE

Afin de s'inscrire dans la démarche prévue par la loi Grenelle II (loi n°2010-788), qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET), le Conseil Communautaire du 10 avril 2012 a délibéré et validé « *l'élaboration et la réalisation d'un Bilan Gaz à Effet de Serre (GES) et d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET).* »

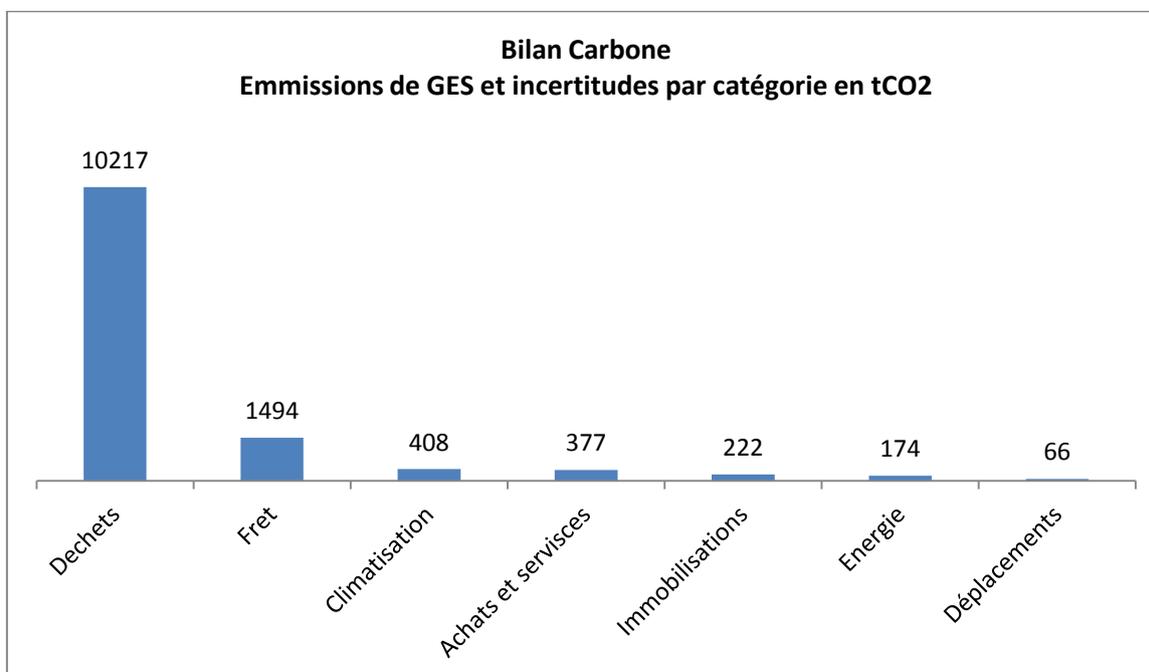
Ainsi, LE PCET de la CCVE réalisé par le bureau d'études H3C Energie, se développe en 4 phases :



En 2015, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) portant sur le patrimoine et sur les compétences de la CCVE a été révisé, comme le précise l'article 75 la loi Grenelle II.

Ce Bilan Carbone doit être révisé tous les 3 ans. Celui de la CCVE ayant été réalisé en 2012 (données 2011), une mise à jour a été effectuée entre janvier et mars 2015 sur la base des émissions en 2014.

Ainsi, en 2014 les émissions induites par le patrimoine et les activités de la CCVE, au titre de son fonctionnement interne et de l'exercice de ses compétences sont d'environ 13 000 tonnes équivalent CO₂ (teq CO₂) (contre 14 000 teq CO₂ en 2011), avec la répartition suivante :



Dans le cadre de la quatrième phase du PCET, l'élaboration d'un programme d'actions pour l'atténuation et la réduction des émissions de gaz à Effets de Serres (GES) et l'adaptation au changement climatique s'est déroulée d'octobre 2014 à juin 2015 avec :

- la co-construction du programme d'actions internes, qui vise à réduire les émissions de GES liées au patrimoine et aux compétences de la CCVE,
- la co-construction du programme d'actions externes, qui vise à réduire les émissions de GES à l'échelle de l'ensemble du patrimoine et du territoire de la CCVE.

La phase de co-construction du programme d'actions internes aux agents de la CCVE s'est déroulée sous forme de 2 ateliers :

- Première session d'atelier: Réflexions sur les actions existantes et à mettre en œuvre ;
- Deuxième session d'atelier: Travail sur la déclinaison opérationnelle du plan d'actions.

Le programme d'actions internes aux agents de la CCVE a été validé par le comité de pilotage « interne », puis a été présenté aux agents de la CCVE le 24 juin 2015.

La phase de co-construction du programme d'actions externes a été lancée le 20 janvier 2015 lors du forum de présentation du Profil Climat du PCET qui s'est tenu à l'espace Daniel Salvi de Ballancourt-sur-Essonne. A cette occasion les participants étaient invités à s'inscrire aux ateliers de co-construction du programme d'actions du PCET de la CCVE.

Ainsi, 35 participants (élus, entreprises et associations) se sont inscrits aux ateliers de co-construction.

Les ateliers de co-construction se sont déroulés en 3 sessions d'une demi-journée entre le mois de février et d'avril 2015, sur les 5 thématiques qui ont été identifiées à l'issue de l'étude de vulnérabilité :

- L'énergie dans l'habitat résidentiel et tertiaire ;
- Les déchets ;
- La mobilité ;
- La consommation responsable / Agroalimentaire ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Le programme d'actions du PCET de la CCVE a été soumis à la validation du Comité de Pilotage le 1^{er} juillet 2015, puis a été transmis aux services de l'Etat pour avis.

Suite à la promulgation de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et à l'instauration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), les services de l'Etat ont signalé à la CCVE que les PCET qui n'ont pas été validés au 17 août 2015 devenaient caducs et devaient être retravaillés pour évoluer en PCAET en incluant le volet « air », et devraient être approuvés avant le 31 décembre 2016.

Néanmoins, afin de mettre en œuvre tout ou partie des actions définies dans les projets de PCET et qui pourraient ainsi garder toute leur pertinence, le Conseil Communautaire du 17 novembre 2015 a validé le plan d'actions lié au changement climatique et aux enjeux énergétiques de la CCVE dans le cadre de sa compétence développement durable, sans pour autant que ce plan constitue un PCET.

Après la publication des décrets d'application de la loi TECV en 2016, et avoir complété son projet, la CCVE transmettra pour avis son PCEAT aux services de l'Etat pour une validation en Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2016.

12 – LES ACTIONS DE COMMUNICATION

12.1 La communication généraliste

Val d'Essonne Infos

Val d'Essonne Infos reste la colonne vertébrale de la communication institutionnelle envers les habitants. Cette publication a maintenu son rythme de parution avec la sortie de 3 numéros répartis au long de l'année : début d'année, printemps et rentrée scolaire.

Val d'Essonne Infos a maintenu son volume moyen d'informations publiées avec un numéro de 36 pages, puis un bulletin de 28 et un dernier de 32 pages.

Val d'Essonne Infos s'efforce de rendre compte aux habitants des actions de leur Communauté de Communes et de relayer les actions communales et de la vie associative.

C'est un moyen pour diffuser plus largement l'information sur la richesse et le dynamisme du territoire, notamment associatif, et de permettre au plus grand nombre de profiter d'actions de qualité.

Le déménagement du siège de la CCVE à Ballancourt-sur-Essonne ainsi qu'un dossier thématique sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale expliquent le numéro conséquent diffusé en janvier 2015.

En 2015, dès le numéro du mois de mars du journal *Val d'Essonne Infos* n°33, après l'intégration du Conservatoire Intercommunal de Musique, de Théâtre et de Danse du Val d'Essonne aux services de la CCVE, une nouvelle rubrique Conservatoire a été intégrée au journal. Ces pages permettent à la fois une rétrospective sur les événements proposés par le Conservatoire du Val d'Essonne, et une invitation aux événements à venir ainsi qu'un rappel des informations pratiques de la structure.

La rubrique inaugurée en 2012 présentant aux habitants un aspect insolite ou méconnu du Val d'Essonne lié à son histoire, à son patrimoine etc. a quant à elle été maintenue dans chaque numéro.

En terme de ligne éditoriale, la nouvelle rubrique « mieux connaître le territoire » créée en 2014 afin d'éclairer les habitants sur des procédures administratives parfois mal connues est reconduite désormais dans chaque numéro.

En 2015, ce sont notamment le positionnement de la CCVE dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale, les étapes du projet de réhabilitation du complexe aquatique et les nouvelles permanences tenues au siège de la Maison des Services au Public qui ont pu être présentés. De la même façon, c'est dans cette rubrique qu'a été présentée la nouvelle composition du Conseil communautaire dans le numéro de septembre du *Val d'Essonne Infos* n°34.

La rubrique dédiée aux nouveaux commerçants et entrepreneurs du Val d'Essonne a été maintenue et enrichie.

De plus en plus appréciée par les professionnels, cette rubrique permet d'informer les habitants de l'existence du commerce ou de l'entreprise.

L'insertion d'un article pour ces commerces ou entreprises est totalement gratuite mais à une condition préalable : avoir eu un contact formel avec le service Développement économique. C'est une manière supplémentaire d'établir un lien entre les acteurs économiques et la collectivité, et ainsi à travers une bonne connaissance mutuelle, tisser un partenariat positif.

Entre Nous

Afin de compléter l'information des habitants, une publication a été créée en 2010 : *Entre Nous*. Cette lettre est centrée sur une thématique principale. Elle est donc à la fois plus légère que *Val d'Essonne Infos* à réaliser et permet d'approfondir certains thèmes.

En 2015, 2 numéros ont été publiés.

- Le premier numéro, publié en mai 2015, a porté sur ses 12 pages la présentation du Conservatoire Intercommunal de Musique, de Théâtre et de Danse afin de présenter la structure et les enseignements qu'elle dispense, d'éclairer sur le projet de la CCVE en matière d'actions culturelles et d'éducation artistique, et d'inviter les habitants du Val d'Essonne à s'y intéresser et s'y inscrire.
- Le second numéro, de 8 pages cette fois, a porté sur la Maison des Services au Public et notamment les différentes permanences proposées au sein du nouveau siège de la CCVE, à Ballancourt-sur-Essonne. Ces pages ont marqué la volonté de la Communauté de Communes d'ouvrir ses portes à d'autres partenaires proposant un service aux habitants et/ou aux entreprises, et de présenter ces partenaires afin que les habitants puissent profiter de l'accompagnement social et/ou vers l'emploi dont ils ont besoin, ainsi que d'une proximité la plus efficace possible.

12.2 La communication thématique

De manière générale, le plan de communication annuel est étudié pour limiter la multiplication de distributions de documents thématiques dans les boîtes aux lettres, dans un souci de maîtrise des coûts.

En complément des informations utiles dans *Val d'Essonne Infos* d'autres événements ou sujets sont publiés dans des supports particuliers.

L'Environnement et la gestion des déchets

Une rubrique est « sanctuarisée » dans *Val d'Essonne Infos* afin de donner des informations concrètes et utiles pour mieux trier ses déchets, et en comprendre l'intérêt économique en termes de répercussion sur la redevance et protection de l'environnement.

De même qu'en 2013 et en 2014, il a néanmoins été nécessaire de publier un support particulier pour la mise en place de la collecte spécifique des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques en fin d'année, ainsi qu'un calendrier de collecte des Ordures Ménagères sur les différentes communes du la CCVE.

Cette année également, pour appuyer une action menée par la Communauté de Communes, des supports (affiches) ont été réalisés dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable.

Le développement économique, l'insertion professionnelle et le tourisme

L'essentiel de la communication de la CCVE envers le monde économique se fait à travers son site Internet dédié aux entreprises, permettant ainsi une réactivité beaucoup plus forte qu'une communication « papier ».

Toutefois, *l'Annuaire des Entreprises* « édition 2015 » a été réédité et distribué comme il en est désormais traditionnellement le cas à l'ensemble des foyers, au mois de janvier. C'est une façon de faire la promotion des entreprises et commerçants du territoire auprès des consommateurs locaux potentiels.

Seules les entreprises qui en font la demande, et leur nombre est croissant, figurent dans cet annuaire.

La communication a également accompagné le lancement de deux opérations nouvelles tournées vers le grand public en 2015 et portées par le Service Développement économique – commerce :

La Fête des Fleurs, le second marché thématique qui s'est tenu à La Ferté-Alais le 6 juin d'une part, et la Nocturne du Bien-être proposée à Saint-Vrain à l'automne.

Afin de mettre à disposition du service en charge de la dynamisation des commerces un outil efficace, sous forme de dépliant papier, a été édité à 2000 exemplaires, exclusivement à destination des commerçants du Val d'Essonne. Cet outil a permis de rassembler les informations pratiques dont les commerçants ont pu avoir besoin, notamment sur les subventions mises en place par la CCVE, les dates des rendez-vous clefs et les documents et formations à leur disposition en 2015, ceci en vue de les aider au mieux à développer leur entreprise et de savoir qui contacter en cas de besoin.

En 2014 a donc été réalisée l'édition 2014/2015 du Guide du Tourisme. En 2015, il n'a donc pas été nécessaire de rééditer ce guide qui a attendu sa parution suivante en 2016.

12.3 La communication électronique

La CCVE met plusieurs sites Internet à la disposition des habitants.

La place de la communication dématérialisée de la CCVE est croissante, en ce qu'elle complète la communication papier, voire qu'elle la remplace même totalement depuis 2011 dans certains cas.

Le nombre des visites des sites témoigne du fait que l'outil d'information Internet est de mieux en mieux utilisé par les habitants.

Pour le site généraliste de la CCVE, l'effort de mise à jour régulière et de diffusion des informations sur la vie locale, notamment les manifestations organisées dans les communes du Val d'Essonne, a été très renforcé en 2015, ce qui permet une augmentation sensible de la fréquentation.

Le site a été totalement revu dans sa présentation graphique, son arborescence et son utilisation en 2014 afin de proposer une interface plus interactive à l'internaute, de mieux placer l'habitant au cœur du dispositif et de le rendre plus facilement accessible aux personnes handicapées.

Désormais, le nouveau site Internet général de la CCVE offre une place encore plus élargie à la publication des actualités (majoritairement sportives, culturelles et associatives) du Val d'Essonne.

Un agenda recensant ces actualités est mis à disposition des internautes. Le site est par ailleurs beaucoup plus interactif et permet désormais aux habitants d'effectuer certaines démarches en ligne.

C'est ainsi en examinant les statistiques de fréquentation qu'une attention toute particulière a été portée à l'actualisation des informations et pages les plus fréquentées. Les informations essentielles se retrouvent dès la page d'accueil, ou en un nombre de clics le plus réduit possible. De cette façon, un accès plus rapide, via des « boutons » accessibles directement en page d'accueil, a été ajouté pour une consultation plus facile de l'annuaire des associations et du moteur de recherche des lignes de transport.

Egalement, depuis 2014, les associations et les communes sont beaucoup plus impliquées dans la publication de ces actualités puisqu'elles ont désormais la possibilité d'avoir accès directement à l'interface administrateur du site afin d'y publier leur propres articles (avec une modération de nos services qui gardent la main sur le site). Les associations et toutes les communes du territoire ont été informées de cette nouvelle fonctionnalité accessible gratuitement pour elles. Une large communication aussi informative et pédagogique que possible a été effectuée, et un rappel est fait régulièrement via e-mailing, téléphone, affichage et relai de l'information par les correspondants référents des associations et responsables de la communication au sein des mairies du territoire. En 2015, une très large augmentation des publications des associations et mairies a été constatée. Ces dernières ont fait part d'un retour très positif sur l'utilisation de cette fonctionnalité.

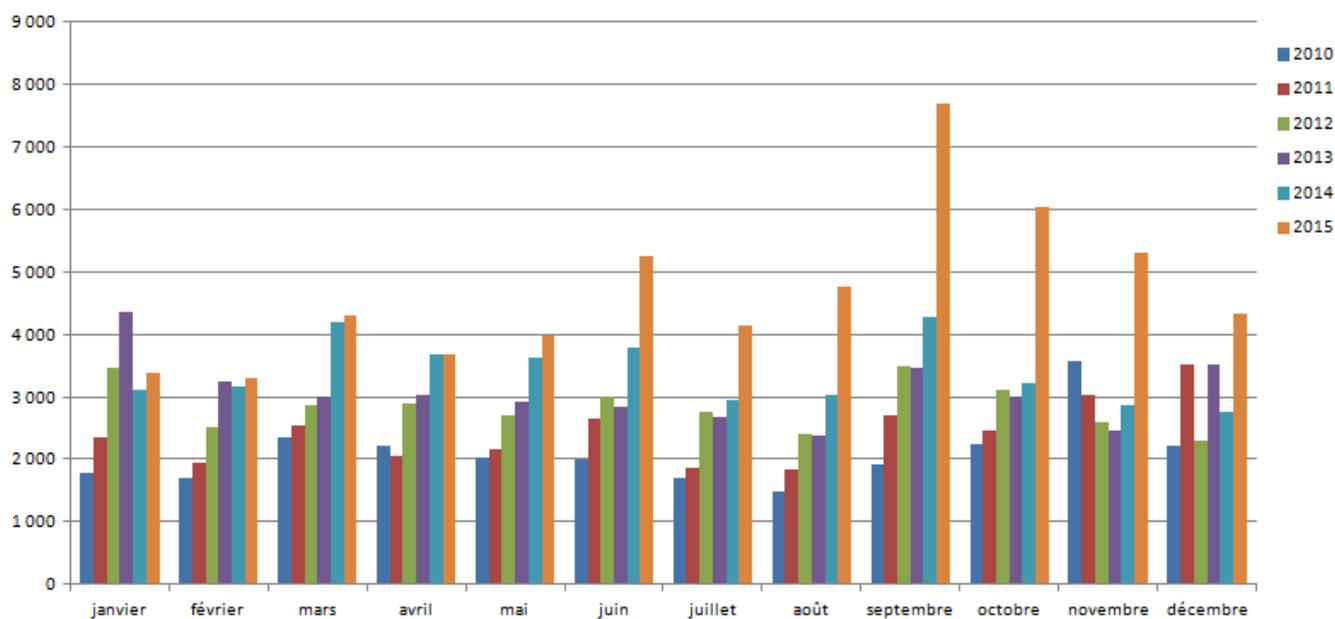
L'annuaire des associations, disponible en ligne depuis 2014 et a ainsi été davantage nourri en 2015 et rassemble aujourd'hui plus de 150 inscrits.

Enfin, ce site refondu permet l'envoi de newsletters aux habitants. Par exemple, depuis 2014, la lettre électronique En Direct informe les élus du Val d'Essonne dès le lendemain de chaque conseil du contenu de ce dernier, et des Flashs Infos peuvent être envoyés (par exemple en cas d'incidents importants relatifs aux transports) à nos listes de diffusion.

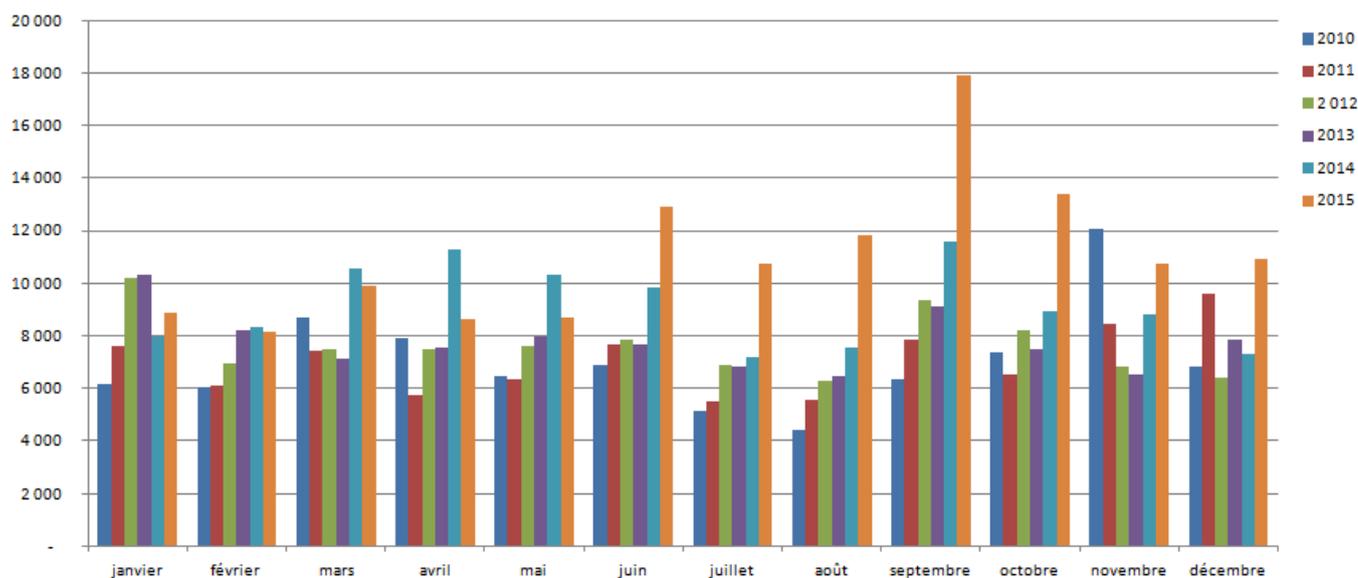
En 2015, et à l'image des lettres envoyées via le site économique, une newsletter générale hebdomadaire a été créée : chaque jeudi, une lettre électronique présente à 2900 abonnés sous différentes rubriques les manifestations, spectacles, événements, représentations et rendez-vous à venir et à ne pas manquer en Val d'Essonne.

Avec 56 173 visites en 2015, on constate une augmentation de 38.41% des visites par rapport à 2014. On constate également une augmentation de 20.95% des pages vues avec 132 647 pages vues.

Evolution des visites du site généraliste



Evolution des pages vues du site généraliste



Les publications d'actualités sur le site environnement ont encore été renforcées durant cette année 2015 et sont désormais beaucoup plus régulières, quotidiennes lorsque l'actualité le permet.

Afin de mieux vérifier l'attente des internautes tant quantitativement que qualitativement, une vigilance particulière sur les statistiques de fréquentation du site a été opérée en 2015 avec un outil d'analyse statistique plus pertinent.

Les pages les plus consultées ont été davantage nourries et mises en avant, et la régularité des publications a été renforcée, avec une mise à jour régulière des informations pratique et une veille au bon fonctionnement du site ainsi qu'à sa présentation ergonomique.

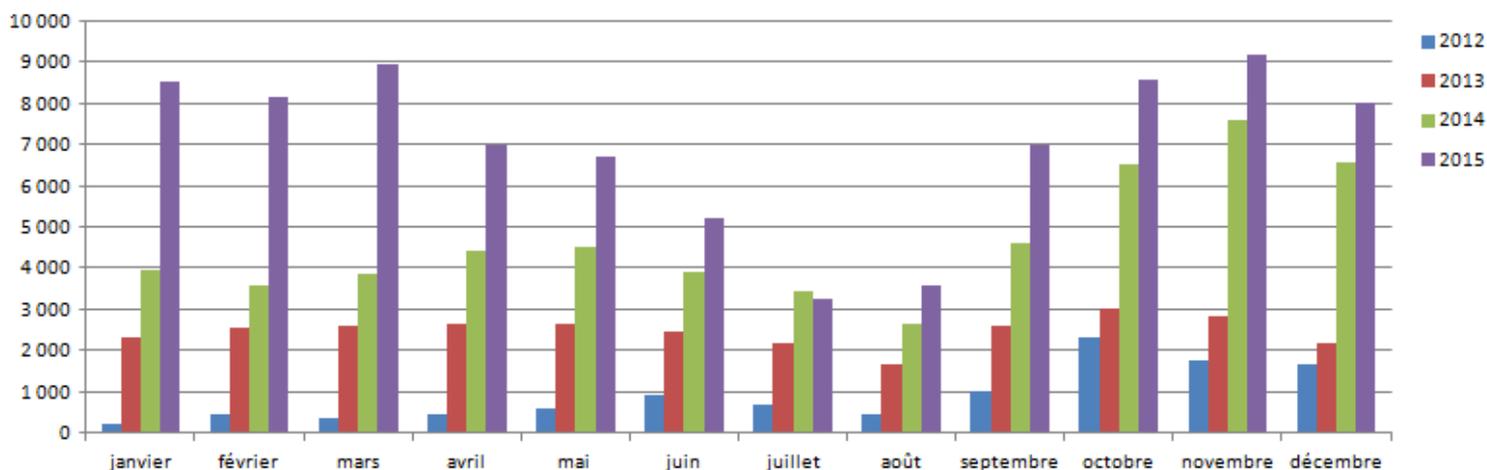
Après une baisse de fréquentation entre 2013 et 2014, on peut constater une augmentation de la fréquentation de ce site Internet. Un piratage du site environnement en décembre 2015 force une augmentation considérable des visites (185% sur l'année), ce qui n'est pas significatif des visites mensuelles et fausse les statistiques de fréquentation. Cependant, de janvier à novembre, le nombre de visites et de pages vues a pris un rythme de croisière et est stabilisé à environ 17 500 visites par mois et 300 000 pages vues par mois également.

Depuis 2011, la diffusion d'une newsletter dématérialisée en lieu et place d'une communication semble, au vu des statistiques de fréquentation, être désormais un outil utilisé par les acteurs économiques du territoire. En 2015, l'envoi de cette lettre électronique a été poursuivi pour arriver à une régularité mensuelle. Cette lettre électronique est nourrie des différents articles publiés quasi quotidiennement sur le site. Le contenu de ces derniers est choisi en fonction des sujets les plus consultés par les internautes et recensés dans les statistiques de fréquentation.

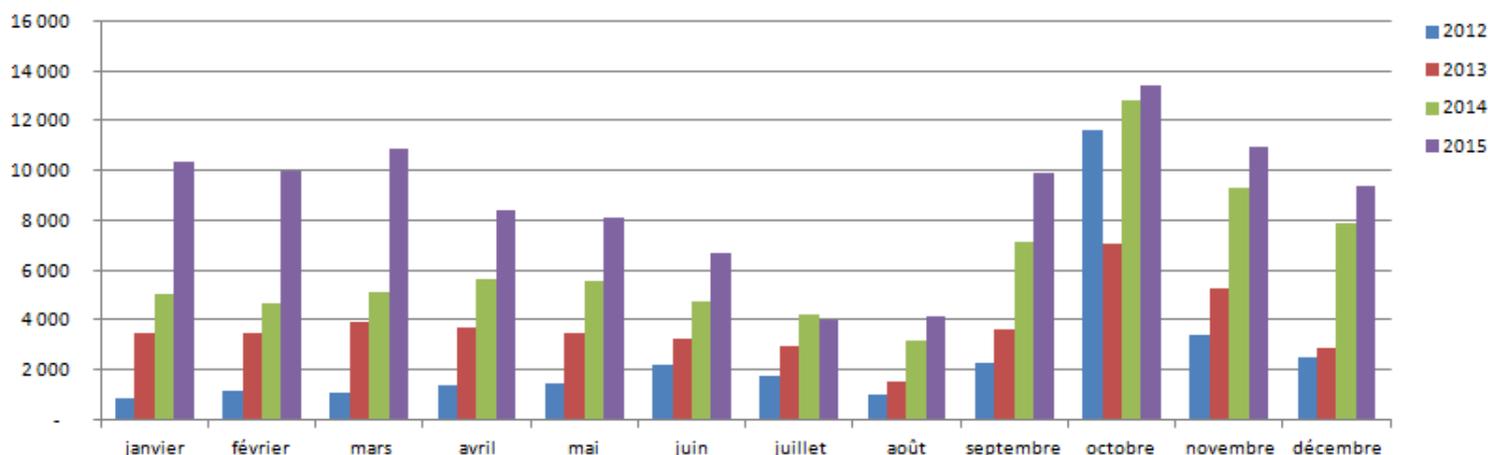
Le site économique connaît notamment un vif succès et est désormais un outil qui fait partie du quotidien des habitants, notamment grâce à l'annuaire des commerces et entreprises en ligne.

Les pages présentant des dossiers et actualités sont notamment très consultées, ainsi que les rubriques dédiés aux commerces et aux aides aux entreprises.

Avec 84 074 visites en 2015, on enregistre une progression de 51.56% par rapport à 2014. La progression en termes de pages vues est de 40.68 % avec un total de 106 173 pages consultées.



Evolution des pages vues du site économique



A noter que la CCVE est également présente sur les réseaux sociaux (Facebook® et Twitter®). Selon un recensement réalisé en 2014 par le site internet eTerritoire, dans le Top 40 des communautés de communes, la CCVE arrivait en 15^{ème} position en nombre de tweets enregistrés et en 21^{ème} position en nombre d'abonnés. En 2015, sans que ce classement ne soit encore connu, la CCVE a conservé son statut parmi les collectivités les plus présentes sur Twitter® et recevait régulièrement des mails du réseau social pour l'en informer.

Enfin, à la fin de l'année 2015, un nouveau chantier a été lancé avec la création d'un site Internet dédié au Conservatoire. La méthodologie et le retroplanning ont été définis en 2015 pour une réalisation du travail et une mise en place en 2016.

12.4 Autres actions

Pour les vœux 2016, la CCVE a décidé de ne pas faire d'envoi courrier de cartes de vœux fin 2015, comme inauguré en 2010. Une carte a été publiée sur le site Internet de la CCVE à l'intention de tous les habitants et diffusée par courriel à tous les contacts mails disponibles dans la base de contact de la CCVE. Cette carte animée est revenue avec discrétion sur les tragiques événements survenus à la fin de l'année 2015 au moment des attentats à Paris, pour souhaiter à chacun une belle année placée sous le signe de la solidarité et de la citoyenneté. La carte, qui a souhaité marquer la volonté de la CCVE de toujours mieux travailler pour offrir un service public de qualité à ses habitants, a été mise en musique cette année encore.

Plusieurs parutions ont été faites dans le journal local *Le Républicain* pour annoncer la parution du « Guide du Tourisme et des Randos » au printemps, les marchés thématiques, les actions culturelles (Printemps des contes et Fête de la Science) pour inviter les valdessois à faire leurs courses de fin d'année sur le territoire dès le mois de novembre. Un « cartouche » sur les calendriers 2016 distribués par *Le Républicain* a également été dédié à la CCVE afin d'inviter les habitants à « rester connecté(e)s » aux différents sites Internet et réseaux sociaux de la collectivité.

Le 11 avril 2015 a eu lieu l'inauguration de la Maison des Services au Public. A cette occasion, l'exposition photographique « Regard et profil en Val d'Essonne » a été réalisée par le photographe professionnel Jean-Marie Cras qui a œuvré pour présenter les différentes compétences et actions de la CCVE en mettant en avant la dimension de l'« humain ». Les photographies sont toujours exposées dans les locaux et visibles par le public.

Enfin, à la fin de l'année 2015, un partenariat pour l'année 2016 a été conclu avec La Radio Sans Pub qui devra donc s'attacher en 2016 à diffuser 4 à 6 reportages sur des thèmes choisis par la CCVE, et à annoncer dans sa rubrique « Agenda » les actualités publiées sur le site internet de la CCVE.

13. LES ACTIVITES FONCTIONNELLES

13.1 Les finances en 2015.

Depuis l'exercice 2012, l'activité est répartie sur deux budgets différents : le budget général de la CCVE et le budget du service REOMI.

Budget général :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015			
En €	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes réelles	2 807 713,64	21 783 077,77	24 590 791,41
Dépenses Réelles	1 475 802,52	20 814 790,64	22 290 593,16
Résultat de l'exercice	1 331 911,12	968 287,13	2 300 198,25
Résultat 2013 reporté	- 1 516 358,28	5 376 636,45	
Solde d'exécution des RAR en investissement	1 986 994,84		
Résultat de clôture	1 802 547,68	6 344 923,58	8 147 471,26

Les résultats globaux 2015 : un budget global de 22 290 593,16 € de dépenses et 24 590 791,41 de recettes.

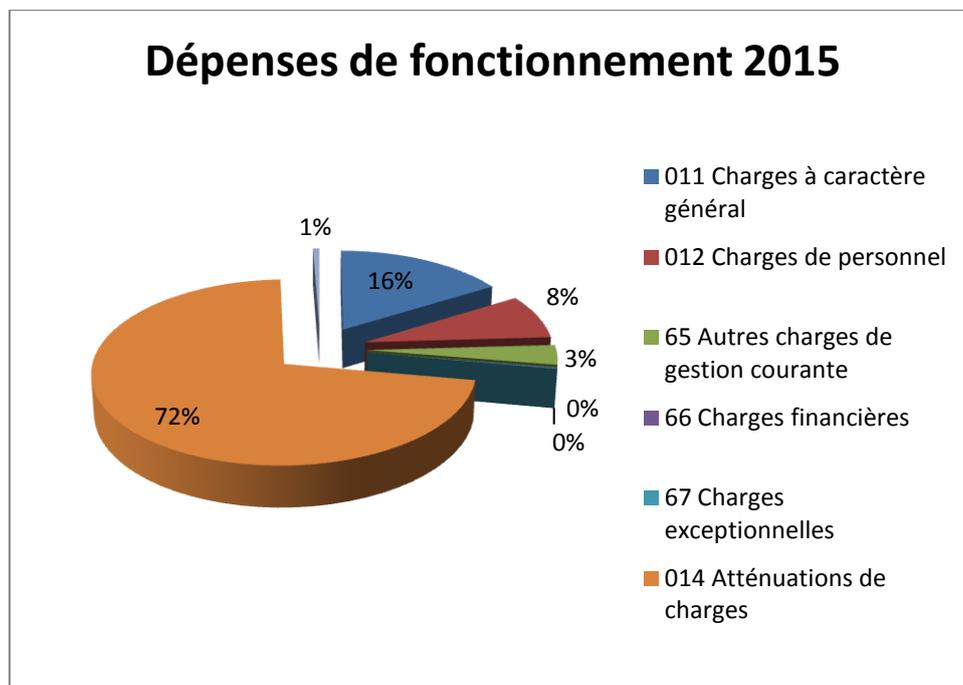
En dépenses de fonctionnement,

Les dépenses réelles (20 673 936,46 €.) ont été réalisées à hauteur de 94% des prévisions budgétaires.

Les versements aux communes (Attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR) ont représenté 74% de ces réalisations.

Les dépenses de fonctionnement 2015 présentées par chapitre :

Chapitres	Libellés	Budget 2015 + DM	CA 2015	% réalisé
011	Charges à caractère général	3 579 411,00	2 553 394,61	71,34%
012	Charges de personnel	1 739 000,00	1 627 416,27	93,58%
65	Autres charges de gestion courante	775 500,00	683 168,57	88,09%
66	Charges financières	15 800,00	6 947,73	43,97%
67	Charges exceptionnelles	27 990,00	511,55	1,83%
014	Atténuations de charges	15 822 000,00	15 809 957,01	99,92%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 970,00	133 394,90	99,57%
Total des dépenses de fonctionnement		22 093 671,00	20 814 790,64	94,21%



Les dépenses de fonctionnement 2015 à caractère général présentées par secteur :

Domaines	Dépenses
ACCES AUX SOINS	0,00
ADMINISTRATION GENERALE	84 140,69
ANIMATIONS CULTURELLES ET EVENEMENTS	26 164,20
COMMUNICATION	277 161,19
CONSERVATOIRE	13 661,32
DEVELOPPEMENT DURABLE	65 699,06
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	58 361,61
INFORMATIQUE	120 959,62
INSERTION PROFESSIONNELLE	126 170,26
MARCHES PUBLICS - JURIDIQUE	90 448,79
MOBILITE, TRANSPORTS	1 198 736,63
MOYENS GENERAUX	4 045,59
RESSOURCES HUMAINES	24 714,20
SERVICES TECHNIQUES	369 930,40
SPORT	12 048,88
TOURISME	9 640,13
URBANISME	71 512,04
Non ventilables : attribution de compensation, DSC ...	15 809 957,01
Personnel	1 627 416,27
Total général	19 990 407,89

Dépenses de fonctionnement 2015

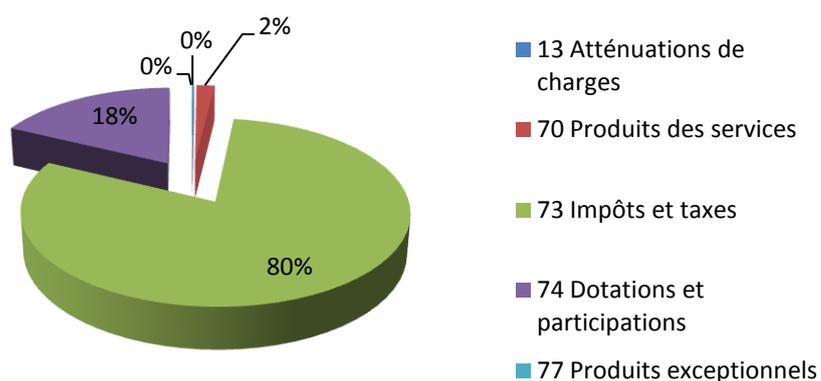


En recettes de fonctionnement,

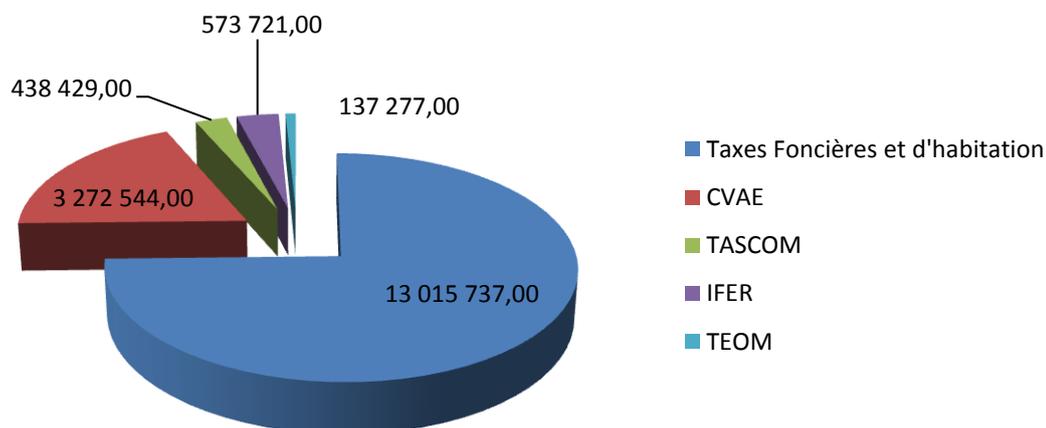
Les recettes réelles (21 714 714,59 €) ont été réalisées à hauteur de 100 % des prévisions budgétaires.

Chapitre	Libellé	Titres émis + produits rattachés
13	Atténuations de charges	35 486,62
70	Produits des services	382 262,34
73	Impôts et taxes	17 437 708,00
74	Dotations et participations	3 850 271,24
77	Produits exceptionnels	8 165,31
42	Opérations d'ordre : amortissements	821,08
	TOTAL	21 714 714,59

Recettes de fonctionnement 2015

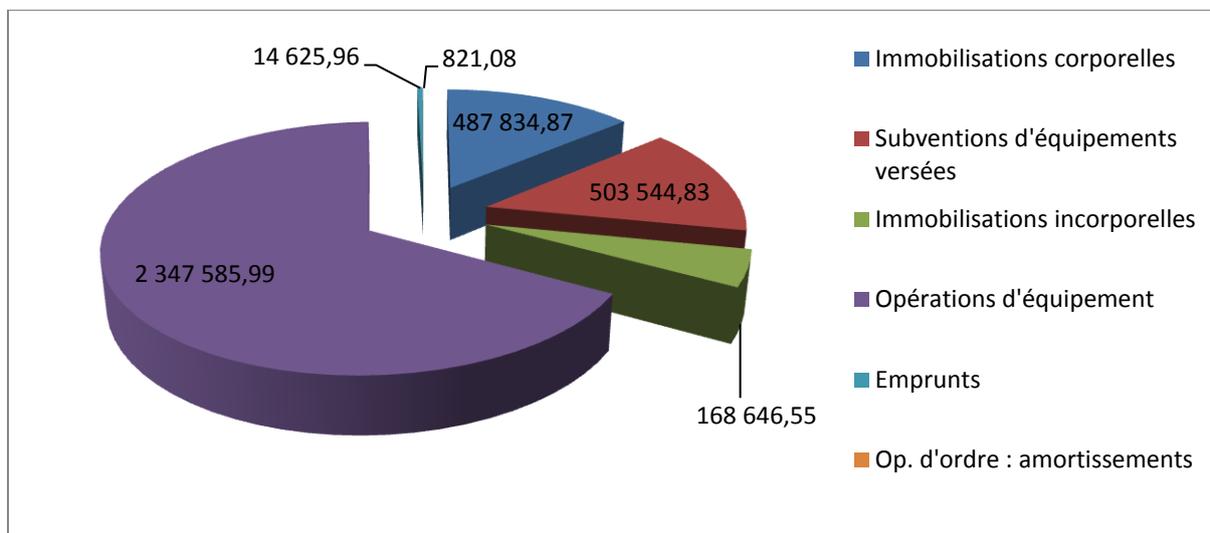


Détail du chapitre impôts et taxes



En dépenses d'investissement,

Les dépenses réelles (mandats + RAR) ont été réalisées à hauteur de 34% des prévisions budgétaires pour un montant total de 3 522 238,20 € + 821,08 € d'opérations d'ordre dont la répartition par nature donne le tableau et le graphique suivants :



Afin de présenter de manière lisible la répartition des dépenses d'investissement par opération, il convient de scinder le tableau en deux sous totaux.

La première partie du tableau présente les chapitres-opérations identifiés et voté individuellement dans le budget.

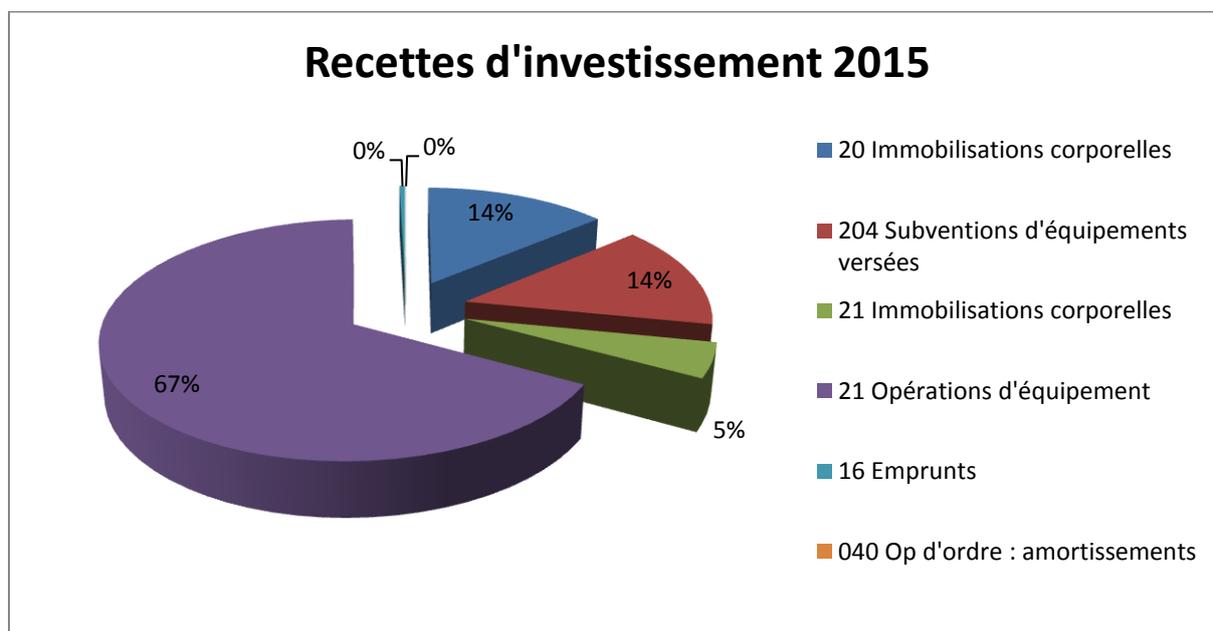
La seconde partie concerne les opérations non différenciées dans le budget ainsi que les autres dépenses d'investissements.

CA 2014 Détail des Opérations d'Equipement	Dépense
Aire d'Accueil Itteville	1 252 800,00
Maison des Services Publics	746 275,55
Stade Nautique	153 336,08
Travaux déplacements doux	194 214,36
Desserte Val d'Essonne	960,00
SDAN Aménagement numérique	-
Révision SCOT + DAC	-
Total chapitre-opérations :	2 347 585,99
Total opérations non individualisées :	1 099 764,34

Les recettes d'investissement,

Les recettes d'investissement (titres + RAR) s'élèvent à 6 240 266,66 € pour les opérations réelles et 102 103,29 pour les opérations d'ordre selon la répartition suivante :

Chapitre	Libellé	Titres émis + restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	2 043 798,86
10	Dotations	613 077,78
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	344 828,49
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 700,00
040	Op d'ordre : amortissements	133 394,90
041	Op patrimoniales	-
	TOTAL	3 140 800,03

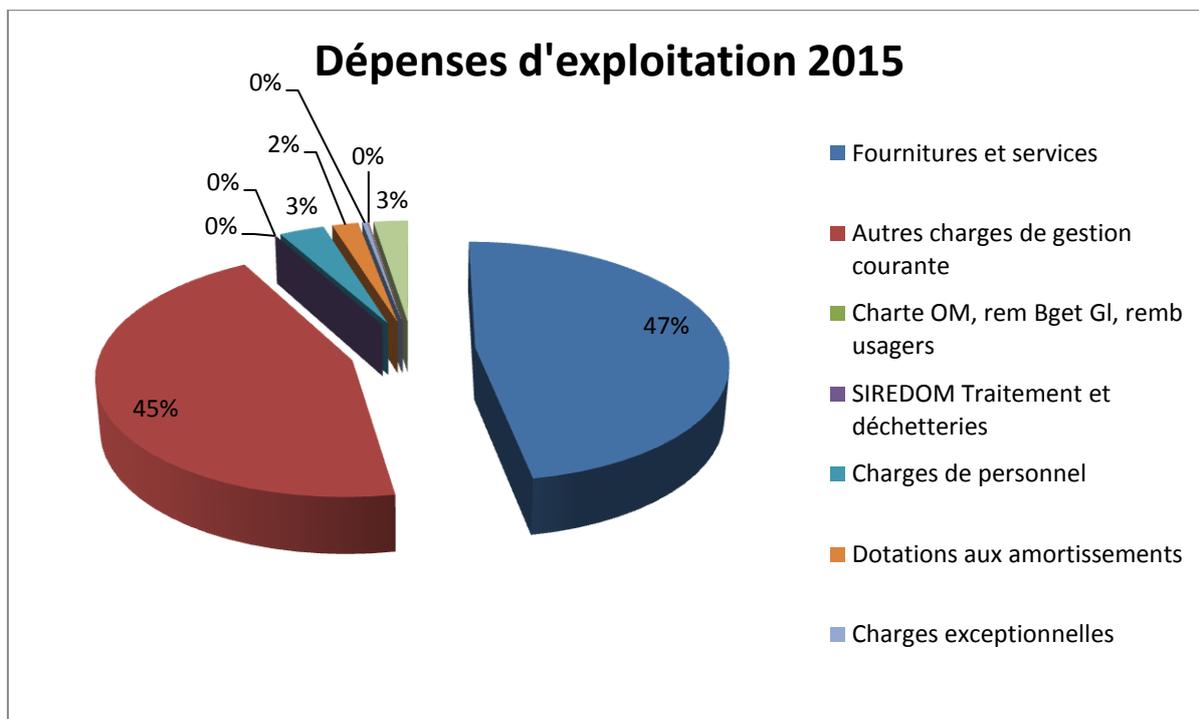


Le budget REOMI

BUDGET ANNEXE REOMI			
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015			
En €	Investissement	Exploitation	Total
Recettes réelles	167 218,19	6 181 608,10	6 348 826,29
Dépenses Réelles	120 000,32	6 266 883,32	6 386 883,64
Résultat de l'exercice	47 217,87	- 85 275,22	- 38 057,35
Résultat 2013 reporté	70 156,59	622 304,72	
Solde d'exécution des RAR en investissement	259,84		
Résultat de clôture	117 634,30	537 029,50	654 663,80

Les dépenses de la section d'exploitation se sont montées à 6 266 884,32 € (y compris les rattachements et les opérations d'ordre).

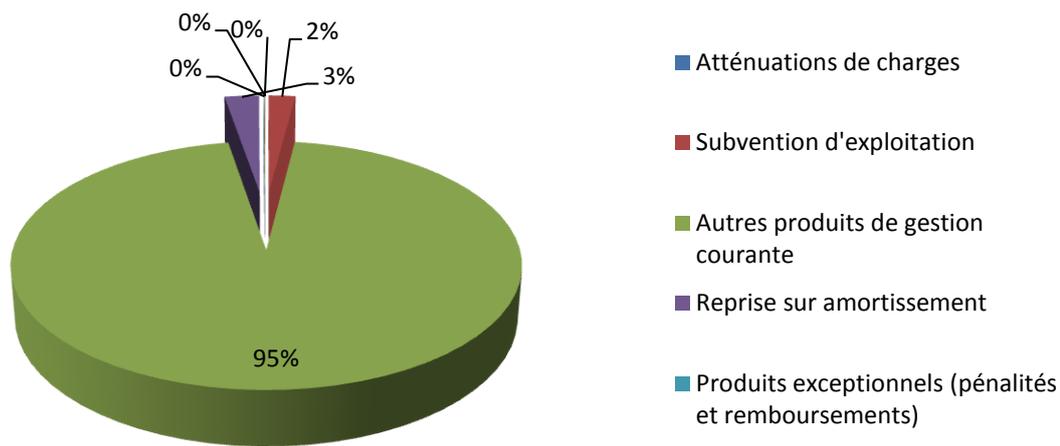
Libellé	Mandats + charges rattachées
Fournitures et services	2 957 085,92
Autres charges de gestion courante	2 799 039,18
Charges de personnel	205 632,41
Dotations aux amortissements	120 000,00
Charges exceptionnelles	23 677,53
Charges financières	4 014,35
<i>Op d'ordre : amortissements</i>	<i>157 434,93</i>
TOTAL	6 266 884,32



Le financement de la section d'exploitation se fait au moyen des recettes suivantes pour un total de 6 181 608,10 €.

Libellé	Titres émis + Produits rattachés
Atténuations de charges	514,66
Subvention d'exploitation	125 000,00
Autres produits de gestion courante	5 890 299,77
Reprise sur amortissement	160 000,00
Produits exceptionnels (pénalités et remboursements)	2 783,60
Opérations d'ordre	3 010,07
TOTAL	6 181 608,10

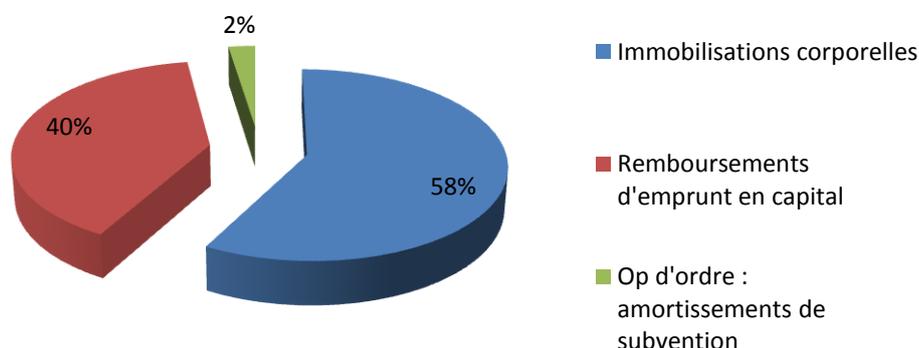
Recettes d'exploitation 2015



Les dépenses d'investissements se sont montées à 120 000,32 € (RAR et opérations d'ordres inclus) se répartissant de la manière suivante :

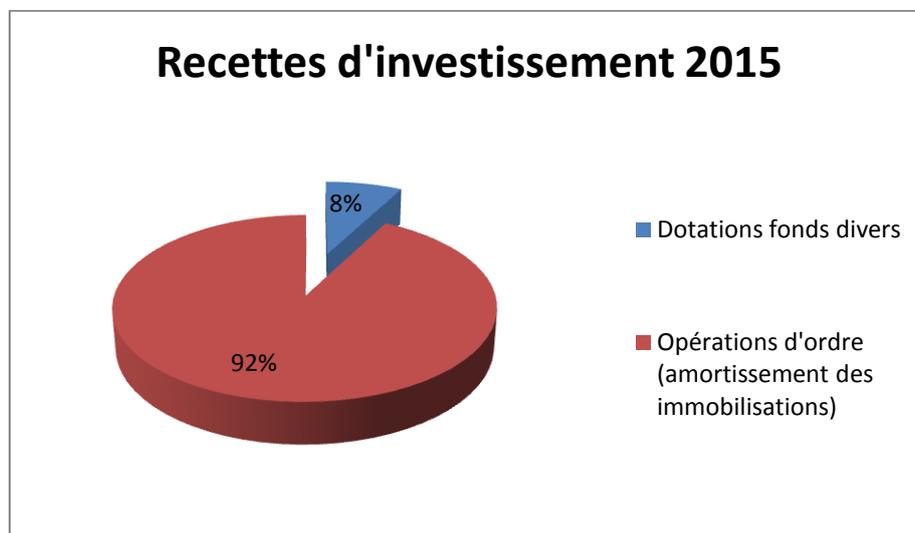
Libellé	Mandats émis + restes à réaliser
Immobilisations corporelles	71 370,94
Remboursements d'emprunt en capital	48 688,47
Op d'ordre : amortissements de subvention	3 010,07
TOTAL	123 069,48

Dépenses d'investissement 2015



Les recettes d'investissement se montent à 170 547,19 €.

Libellé	Titres émis + restes à réaliser
Dotations fonds divers	13 112,26
Opérations d'ordre (amortissement des immobilisations)	157 434,93
TOTAL	170 547,19



13.2 Les ressources humaines en 2015

1/ L'administration en chiffres

Au 31 décembre 2015, la CCVE est composée de 56 agents (34 titulaires et 22 non titulaires).

- 41 % du personnel est issu de la filière administrative
- 14 % du personnel est issu de la filière technique
- 41 % du personnel est issu de la filière enseignement artistique
- 4 % du personnel autres (emplois aidés, CDD)

La répartition par catégories représente :

CAT A	27 %
CAT B	45 %
CAT C	27 %
Autres	1 %

La répartition par sexe : 64 % de femmes et 36 % d'hommes.

2/ Les mouvements de personnel

- Recrutement d'une Directrice Générale Adjointe,
- Recrutement d'une assistante pour le service ADS mutualisé,
- Recrutement d'une Directrice Générale des Services,
- Recrutement d'une gardienne pour la Halle des sports de Hassia El Hanouni au travers du dispositif de CUI,
- Recrutement d'une responsable des finances,
- Recrutement d'un agent technique pour le service déchets ménagers.

3/ L'absentéisme

Sur la période 2015, 26,5 % des agents titulaires de la collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1,1 fois sur l'année pour une durée moyenne d'arrêt de 51,9 jours.

La part du temps perdu en raison des absences est de 5,5 %.

Le taux d'absentéisme global est de 5,5 %.

L'absentéisme des agents non titulaires est quasi inexistante.

13.3 L'activité administrative

Le tableau ci-après permet de mesurer l'évolution de l'activité administrative depuis 2008.

DETAIL	ACTIVITES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
ADMINISTRATION	Courriers envoyés	766	862	702	722	1033	1283	1155	869	- 24.76 %
	Délibérations	96	97	103	86	109	121	156	209	+ 33.97 %
COMPTABILITE	Mandats	1657	1626	1555	1697	1708	1863	1976	2199	+11.28 %
	Titres	157	252	262	293	321	341	296	367	+23.99 %
REUNIONS	Réunions DGS Communes					5	3	7	7	+ 0%
	Commissions	37	53	53	40	28	33	17	26	+52.94 %
	Bureau Communautaire	8	9	7	8	6	5	8	7	- 12.5 %
	Conseil Communautaire	8	6	6	7	6	5	8	7	- 12.5 %

13.4 Recensement des marchés conclus en 2015

Article 133 :
Liste des marchés conclus en 2015 en application du Code des Marchés Publics

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT
Marché public relatif à l'élaboration et la mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) sur le territoire du Val d'Essonne	20/03/2015	EKODEV	75001	23 987,50 € HT
Marché complémentaire au marché d'AMO pour la DSP concernant la conception, les travaux de réhabilitation du stade nautique Maurice Herzo à Mennecey, l'entretien, la maintenance et le gros entretien renouvellement ainsi que l'exploitation et la gestion du service public	08/09/2015	PEYRICAL	75010	25 000,00 € HT

MARCHES DE 90 000 à 208 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT
Marché public relatif à la mise en œuvre de la communication à la CCVE	26/06/2015	CROISSANCE IMAGE	95600	101 410,00 € HT (sur 2 ans)

MARCHES SUPERIEURS à 209 000 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT
Marché public relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne	22/12/2015	SG2A-L'HACIENDA	69140	262 620,00 € HT (sur 3 ans)

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT
Marché public relatif à la fourniture de puces électroniques pour l'identification des bacs de collecte des déchets ménagers	23/12/2015	TERCOL INGENIERIE	78530	à BDC montant min annuel de 15 000,00 € HT et montant max annuel de 45 000,00 € HT (sur 3 ans)
Marché public relatif à la fourniture d'électricité pour les bâtiments communautaires avec une puissance supérieur à 36 kVa	28/12/2015	EDF	75008	28 584,12€ HT (sur 2 ans)

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 90 000 à 5 224 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant € HT
Marché public relatif à la réalisation d'aménagement d'une aire d'accueil de gens du voyage sur le territoire de la commune d'Itteville - lot n°1: Voierie	22/12/2015	COLAS	91152	847 000€ HT

13.5 - Rétrospective des faits marquants 2015

RETROSPECTIVE DES FAITS MARQUANTS DE 2015

MOIS	SECTEUR	EVENEMENTS
Janvier	Communication - publications	Edition Val d'Essonne Infos 32 et Annuaire des entreprises 2015
Janvier	Transport	Mise en service des lignes 2016 A et B du réseau CEAT TRANSDEV
Janvier	Développement Durable	Organisation du 2 ^e forum Plan Climat Energie Territorial de la CCVE – Espace Daniel Salvi à Ballancourt-sur-Essonne
Janvier	Aménagement - Urbanisme	Ouverture du service intercommunal du droit des sols à 19 communes du territoire ayant conventionné avec la CCVE dans ce cadre.
Janvier	Culture	Transfert du conservatoire de musique, de théâtre et de danse (ex SIMED) le 1 ^{er} janvier 2015.
Janvier	Culture	Ateliers pédagogiques scolaires dans le cadre des Hivernales

Février	Communication - publications	Dépliant infos pratiques commerces
Février	Développement Economique	Salon des entrepreneurs au Palais des Congrès
Mars	Communication - publications	Val d'Essonne Infos 33
Mars	Aménagement	Signature d'une prorogation d'un an du contrat de Redynamisation de site en vue de la reconversion de l'ex-BA 217.
Mars	Aménagement	Approbation du PPRT en lien avec les activités de la SFDM sur le parc A situé sur la commune de Guigneville-sur-Essonne.
Mars	Culture	11 ^{ème} Printemps des contes
Avril	Communication	Inauguration de la MSP
	Sport	Session de golf pour les écoles primaires du territoire
Mai	Communication - publications	Edition Entre Nous 17 conservatoire et Com° thématique Fête des Fleurs Com° Semaine Européenne du Développement Durable
Mai	Développement Economique	Fête des entreprises
	Sport	3 ^{ème} ronde des étangs 3 ^{ème} tournoi intercommunal de pétanque
Juin	Administration générale	Installation du Conseil Communautaire suite à l'annulation des élections de 2 communes membres et de la nécessité de mettre en œuvre un nouvel accord local. Création et élection des membres des commissions communautaires.
Juin	Développement Economique	Rendez-vous de l'emploi à Vert-le-Petit
Juin	Développement Durable	Conférence-débat dans le cadre de la semaine Européenne du Développement Durable
Juillet	Transport	Réunion de lancement de l'étude du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) sur le site du Bouchet.
Juillet	Aménagement	Approbation du PPRT en lien avec les activités de la SFDM sur le parc C situé sur les communes de Bouville et Orveau.
Septembre	Communication - publications	Val d'Essonne Infos 34 Com° thématique Nocturne du bien-être Lancement Newsletter Agenda à une liste de diffusion élargie
Septembre	Transport	Convention de délégation de compétences relative aux transports publics routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires).
Septembre	Développement Economique	Signature de l'avenant n° 1 du Pacte pour le développement du Territoire du Sud Essonne avec la Région, le Département, l'AEE, le PNR du Gâtinais français, les Chambres consulaires et les CC de l'Etampois, du Dourdannais, Juine et Renarde et des 2 Vallées
Septembre	Aménagement	Dépôt d'un contrat de Territoire auprès du Département de l'Essonne portant sur : <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation de la dernière aire d'accueil des gens du voyage, sur Itteville dans le cadre de la mise en valeur du pôle touristique de Cerny, Baulne, La Ferté-Alais • Un projet « d'entrée de ville » incluant les circulations douces et la requalification et mise en valeur des axes et carrefours d'entrée de ce pôle au droit des voiries départementales.

Septembre	Maison des services publics	Mise en place et ouverture de permanences gratuites (Maison des Solidarités, Assistante sociale de la CAF, CPAM, CRAMIF, Juriste du CIDFF, Ecrivain public, Mission Locale, Essonne développement). en direction des habitants du territoire du Val d'Essonne
Septembre	Partenariat	7 ^{ème} journées de prévention
Octobre	Tourisme	Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'aménagement d'itinéraires de promenades et de sites dans la vallée de l'Essonne avec le SIARCE et la commune de Vert-le-Petit
Octobre	Sport	11 ^{ème} Tour du Val d'Essonne
Octobre	Culture	8 ^{ème} Fête de la Science
Novembre	Communication - publications	Edition document info collecte DEEE
Novembre	Développement Economique	Soirée des clubs d'entreprises du Sud Essonne
Novembre	Développement Durable	Approbation du plan d'action lié au changement climatique et aux enjeux énergétiques.
Novembre	Aménagement	Adhésion à la Société Publique Locale des territoires de l'Essonne.
Novembre	Tourisme	Engagement de la CCVE dans le programme Leader et signature de la convention avec le PNR du Gâtinais français portant sur l'animation de ce programme
Décembre	Communication - publications	Entre Nous 18 permanences MSP et Calendriers de collecte Carte de vœux 2016 Lancement du site conservatoire
Décembre	Administration générale	Modification statutaires adoptées à l'unanimité pour la « création et gestion de la maison des services publics » et pour l'aménagement numérique. Mise à jour du règlement intérieur des instances.
Décembre	Santé	Appui aux communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours versé par la CCVE pour le maintien ou développement de l'offre de soins avec la création ou réhabilitation de locaux pour héberger les professionnels de santé Soutien financier de la CCVE relatif à un projet de réhabilitation de locaux situés sur la commune de Saint-Vrain, dans le cadre de la 1 ^{ère} tranche des fonds de concours pour un montant de 12 561 € HT.